

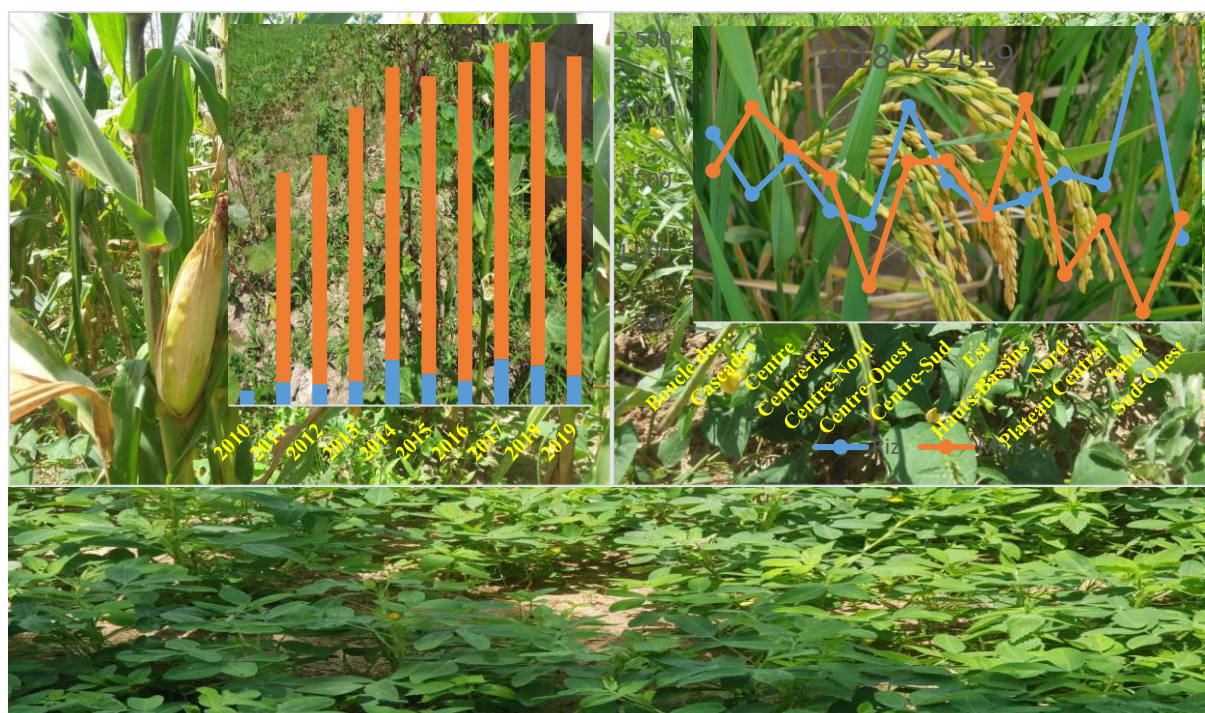
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES
STATISTIQUES SECTORIELLES

DIRECTION DES STATISTIQUES SECTORIELLES

Unité - Progrès – Justice

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE DE L'AGRICULTURE 2019



Octobre 2020

Version définitive

AVANT PROPOS

Le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles, a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs des statistiques agricoles du Burkina Faso, le tableau de bord statistique 2018. Cette publication figure parmi les activités de la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles. Elle constitue une activité prioritaire dans l'ensemble du Système

Statistique (SSN) et a pour objectif d'analyser les indicateurs dérivant de l'annuaire statistiques 2019 permettant ainsi d'explicitier les données et d'indiquer les dérives des résultats et performances atteints par rapport aux cibles de gouvernance.

La série de données du présent annuaire présentée sous forme de tableaux de 2010 à 2019 l'est selon trois niveaux de désagrégation : provincial, régional et national. Il contient essentiellement les données de production, superficie, rendement, intrants agricoles, population agricole, cheptel rattaché aux ménages agricoles, dépenses publiques agricoles, etc provenant essentiellement de l'Enquête Permanente Agricole (EPA), du Suivi et Analyse des Politiques Agricoles et Alimentaires (MAFAP) et du Recensement Général de l'Agriculture (RGA-2006-2010).

Il est organisé en chapitres et selon les programmes budgétaires du département tout en couvrant l'agriculture pluviale, l'élevage, l'arboriculture et la pêche mais aussi la sécurité alimentaire et les prix des produits céréaliers.

Je saisi l'occasion pour adresser nos vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document, notamment les structures ayant fournies les données à la DGESS pour l'élaboration dudit document.

Tout en espérant que ce document réponde à vos attentes en dépit des efforts consentis pour son élaboration, nous demeurons convaincus qu'il peut encore comporter des insuffisances et des imperfections. Ainsi, vos critiques et suggestions sont les bienvenues aux adresses maah-dss-ssaa@yahoogroupes.fr ou dss.maah.saa@gmail.com en vue de parfaire les éditions à venir.

Le Ministre de l'Agriculture et des
Aménagements Hydro-agricoles

Salifou OUEDRAOGO
Officier de l'Ordre de l'Étalon

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APFR	Attestation de possession foncière rurale
CAP-M	Centre-Agricole Polyvalent de Matourkou
CH	Analyse du Cadre harmonisé
CES/DRS	Conservation des eaux et des sols
CPSA	Comité de Prévision de la Situation Alimentaire
DGAHDI	Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Economie rurale
DPPO	Direction de la Prospective et de la Planification Opérationnelle
DSS	Direction des Statistiques Sectorielles
EPA	Enquête Permanente Agricole
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
Kg	Kilogramme
Kg/Hbt	Kilogramme par habitant
MAAH	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MAFAP	Suivi et Analyse des Politiques Agricoles et Alimentaires
NPK	Nitrate, phosphore, Potassium
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Paysannes
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNSR	Programme National du Secteur Rural (2016-2020)
PRSPV	Plan de Réponse et de Soutien aux Populations Vulnérables
SAP	Système d'Alerte Précoce
SDR	Stratégie du Développement Rural (2016-2025)
SIM	Système d'Informations des Marchés
SISA	Système d'Informations sur la Sécurité Alimentaire
SONAGESS	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SSN	Système Statistique National
TCBC	Taux de couverture des besoins céréaliers
t/ha	Tonnes par hectare

LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

P075

Graphique 075. 1 : Superficie des plaines et basfonds aménagés (en ha)	2
Graphique 075. 2 : Superficie des nouveaux bas-fonds aménagés (en ha)	3
Graphique 075. 3 : Superficie des périmètres irrigués au plan national (en ha).....	4
Graphique 075. 4 : Part de l'irrigation dans la production totale de riz et de maïs (en %)	5
Graphique 075. 5 : Part de la superficie Sous CES/DRS dans la superficie totale (en %).....	6
Graphique 075. 6 : Superficies récupérées entre 2010 et 2019 (ha).....	7
Graphique 075. 7 : Part de la superficie aménagée du maïs dans la superficie totale (en %)	8
Graphique 075. 8 : Part de la superficie aménagée du riz dans la superficie totale (en %).....	8
Graphique 075. 9 : Nombre d'ouvrages d'irrigation mis à disposition par l'Etat (en unité).....	9
Graphique 075. 10: Superficies irriguées au Burkina Faso entre 2011 et 2018 (en ha).....	10

P076

Graphique 076. 1 : Evolution du disponible céréalier apparent (kg/hbt)	12
Graphique 076. 2 : Prix moyen au consommateur des produits céréaliers (en F CFA)	13
Graphique 076. 3 : Proportion des ménages à la consommation alimentaire acceptable (%).....	14
Graphique 076. 4 : Score de diversité alimentaire des ménages agricole (en unité)	14
Graphique 076. 5 : Evolution de la proportion des ménages non autonomes (en %).....	15
Graphique 076. 6 : Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages agricoles (en %)..	16
Graphique 076. 7 : Evolution du taux de couverture des besoins céréaliers des ménages (en %)	17
Graphique 076. 8 : Phase d'insécurité alimentaire des provinces en situation projetée (juin).	17
Tableau 076. 1 : Actions des plans de réponses (Juillet-Septembre) de 2017 à 2019 en millions FCFA.	18

P077

Graphique 077. 1 : Taux d'accès des ménages au crédit (%)	20
Graphique 077. 2 : Evolution du taux de commercialisation des produits céréaliers (en %)	21
Graphique 077. 3 : Taux de commercialisation des produits agricoles de rente (en %)	22
Graphique 077. 4 : Taux de commercialisation des autres produits vivriers (en %).....	22
Graphique 077. 5 : Nombre moyen d'actifs agricoles par ménage (unité)	23
Graphique 077. 6 : Proportion d'actifs agricoles de sexe féminin (en %)	24
Graphique 077. 7 : Répartition de la main d'œuvre agricole par tranche d'âge (%)	25
Graphique 077. 8 : Taux d'alphabétisation de la population agricole de plus de 6 ans (en %).....	26

P078

Graphique 078. 1 : Proportion des superficies ayant bénéficié des intrants agricoles (en %).....	28
Graphique 078. 2 : Evolution des doses d'intrants appliquées de 2010 à 2019 (en kg/ha)	29
Graphique 078. 3 : Dose nette du NPK appliquée par culture au plan national (en kg/ha).....	30
Graphique 078. 4 : Dose nette de l'urée (kg/ha).....	31
Graphique 078. 5 : Evolution de la dose nette de fumure organique par culture (en t/ha).....	31
Graphique 078. 6 : Taux d'accroissement de la production céréalière (en %).....	32
Graphique 078. 7 : Taux d'accroissement de la production des oléagineux (%).....	35
Graphique 078. 8 : Indice de diversification des productions agricoles.....	36
Graphique 078. 9 : Part de la production céréalière de 2019 selon l'âge des producteurs (%)	37
Graphique 078. 10 : Part des superficies exploitées par tranche d'âge des producteurs (%)	38
Graphique 078. 11 : Part des productions de riz réalisées par les femmes (%).....	39
Graphique 078. 12 : Part des superficies exploitées par les femmes (%).....	39
Graphique 078. 13 : Evolution de la production céréalière de 2010 à 2019 (en tonne)	40
Graphique 078. 14: Evolution de la production des cultures de rente depuis 2010 (en tonne)	41
Graphique 078. 15 : Evolution de la production des autres cultures vivrières depuis 2010.....	42
Graphique 078. 16 : Evolution de la part des cultures céréalieres des femmes depuis 2010	43

Graphique 078. 17 : Evolution de la part des cultures de rentes des femmes depuis 2010	44
Graphique 078. 18 : Evolution de la part de production des autres cultures vivrières des femmes.....	45
Graphique 078. 19 : Proportion des producteurs utilisant la semence améliorée (en %).....	45
Graphique 078. 20 : Proportion de ménages utilisant le NPK (%).....	46
Graphique 078. 21 : Proportion de ménages utilisant l'urée et NPK (%).....	47
Graphique 078. 22 : Proportion de ménages utilisant l'urée, le NPK et la semence améliorée (%)	47
Graphique 078. 23 : Taux de labour des superficies agricoles (en %)	48
Graphique 078. 24 : Taux de possession des animaux de traits par les ménages (en %)	49
Graphique 078. 25 : Proportion des femmes utilisant le labour attelé (%).....	50
Graphique 078. 26 : Evolution des rendements des cultures céréalières de 2010 à 2019 (en kg/ha)	51
Graphique 078. 27 : Evolution des rendements des cultures de rente de 2010 à 2019 (en kg/ha)	52
Graphique 078. 28 : Variation des rendements des tubercules (en %).....	53
Graphique 078. 29 : Superficie moyenne par actif jeunes (ha)	53
Graphique 078. 30 : Structure par âge des producteurs utilisant la semence améliorée (en %).....	54
Graphique 078. 31 : Proportion des jeunes parmi les utilisateurs du NPK et de l'urée (%)	55
Graphique 078. 32 : Proportion des producteurs utilisant les bonnes pratiques selon l'âge (%)	56
Graphique 078. 33 : Taux d'utilisation du tracteur par tranche d'âge (%).....	57
Graphique 078. 34 : Part des superficies exploitées sous traitement phytosanitaire (en %)	58

P079

Graphique 079. 1 : Nombre de demandes et de délivrances d'APFR (en unité).....	60
Graphique 079. 2 : Proportion des superficies sécurisées par acte (en %)	61
Graphique 079. 3 : Structure des principaux modes d'acquisition des parcelles des femmes (%).....	62
Graphique 079. 4 : Proportion de ménages appartenant aux OP (%).....	62
Graphique 079. 5 : Taux d'encadrement des ménages agricoles (%)	63

P080

Graphique 080. 1 : Budget alloué à l'agriculture (Milliards F CFA)	65
Tableau 080. 1 : Effectif du personnel des programmes budgétaires (en unité)	66
Tableau 080. 2 : Nombre d'agents d'encadrement formés au CAP-M.....	66

RESUME

Le tableau de bord 2019 des statistiques agricoles analyse l'évolution des indicateurs clés du secteur de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles sur la dernière décennie (2010 à 2019). Les thématiques des indicateurs abordés sont en rapport avec le genre et la catégorie d'âge et concernent l'aménagement agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'économie agricole, le développement durable des productions agricoles, la sécurisation foncière, la formation professionnelle agricole et l'organisation du monde rural. Les indicateurs de productivité (aménagement du capital foncier) sont en hausse par rapport à 2018 avec une stagnation des rendements céréaliers sur la période sous revue. Les caractères peu mécanisé et extensive de l'agriculture du Burkina Faso sont confirmés. Les dosages des engrais minéraux sont faibles en général et en deçà des normes agronomiques en la matière. L'autonomie céréalière se dégrade par rapport à 2018 (61% des ménages sont non-autonomes) ainsi que le niveau de diversification des spéculations. Enfin, les prix des principales céréales sont en baisse par rapport à 2018, conduisant à une amélioration de l'accessibilité des ménages aux produits céréaliers. On retient également qu'environ 1/3 des ménages ne dispose pas d'animaux de traction en 2019 et que les femmes et les jeunes de 18-35 ans ont de moins en moins accès à la terre et aux intrants agricoles.

CONTEXTE

Les années 1969 et 1973 ont été marquées par des sécheresses ayant conduit à la naissance de crises alimentaires. Ces crises ont alimenté la nécessité de la mise en place de structures chargées de la sécurité alimentaire et du plaidoyer auprès des donateurs. L'objectif est de porter secours le plus rapidement possible aux populations sinistrées, essentiellement rurales et dont le besoin d'assistance est renforcé dans le contexte actuel du Burkina Faso marqué par l'insécurité qui a entraîné le déplacement des populations de certaines zones rurales du pays depuis 2019. De plus, le deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR 2), volet rural du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020, contribuera à la mise en œuvre du plan avec pour objectif général l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Dans le cadre de la gouvernance de la sécurité alimentaire, le Système d'Informations sur la Sécurité Alimentaire (SISA) à travers le système permanent de statistiques agricoles, qui est chargé de la collecte, du traitement, de la centralisation et de la diffusion des statistiques sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, jouera un rôle central.

Toutefois, la question de la qualité des statistiques demeure un objectif technique de la DGESS/MAAH particulièrement en ce qui concerne leur pertinence, leur accessibilité et leur interprétabilité. Cette qualité pouvant s'appréhender à travers la satisfaction des utilisateurs, la prise en compte de leurs besoins s'impose à toute structure productrice de données.

En vue de diffuser les informations chiffrées sur l'agriculture et l'alimentation à l'endroit des utilisateurs pour leurs prises de décisions, la DGESS élabore un tableau de bord statistique de l'agriculture en vue d'accompagner l'annuaire statistique afin de donner plus de sens à son contenu. Cet outil, qui est un outil de pilotage et de planification pour le secteur, fait une analyse des indicateurs essentiels sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et se veut plus accessible car illustré par des représentations graphiques, des cartes et des commentaires.

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	ii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iii
LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX	iv
CONTEXTE	vii
P075 : AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES	1
75.1. Aménagement des plaines et basfonds	2
75.2. Les efforts annuels d'aménagement des bas-fonds	2
75.3. Les efforts d'irrigation des terres agricoles	3
75.4. Portée de la production irriguée	4
75.5. Utilisation des techniques CES/DRS.....	5
75.6. Récupération des terres dégradées.....	6
75.7. Place du maïs dans l'aménagement des terres agricoles	7
75.8. Place du riz dans l'aménagement des terres agricoles.....	8
P076 : PREVENTION ET GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES	11
76.1. Disponibilité céréalière nationale	12
76.2. Accessibilité des produits céréaliers.....	12
76.3. Consommation alimentaire des ménages agricoles	13
76.4. Diversification alimentaire dans les ménages agricoles	14
76.5. Autonomie céréalière des ménages	15
76.6. Dépenses alimentaires des ménages agricoles.....	15
76.7. Sécurité alimentaire des ménages.....	16
76.8. Phases d'insécurité alimentaire des provinces.....	17
76.9. Réponses à l'insécurité alimentaire	18
P077 : ECONOMIE AGRICOLE.....	19
77.1. Accessibilité des ménages au crédit agricole	20
77.2. Commercialisation des productions céréalières (mil, maïs, riz, fonio, sorgho).....	20
77.3. Commercialisation des productions de rentes (coton, arachide, sésame, soja)	21
77.4. Commercialisation des autres cultures vivrières (niébé, voandzou, igname, patate)	22
77.5. Main d'œuvre agricole	23
77.6. Genre et main d'œuvre agricole	23
77.8. Age et main d'œuvre agricole	25
77.9. Genre et alphabétisation de la population agricole.....	25
P078 : DEVELOPPEMENT DURABLE DES PRODUCTIONS AGRICOLES	27
78.1. Utilisation des intrants sur les exploitations familiales	28

78.3.	Cultures et application du NPK	29
78.4.	Application de l'urée	30
78.5.	Application de la fumure organique	31
78.6.	Dynamique de la production céréalière au Burkina Faso.....	31
78.7.	Dynamique de la production de coton au Burkina Faso.....	32
78.8.	Dynamique de la production de niébé	33
78.9.	Efforts additionnels dans la production d'igname et de patate.....	34
78.10.	Dynamique de la production des oléagineux.....	34
78.11.	Diversification des productions agricoles.....	35
78.12.	Production et âge des producteurs	36
78.13.	Terres agricoles et âge des producteurs	37
78.14.	Genre et riziculture	38
78.15.	Genre et terres agricoles	39
78.16.	Production agricole céréalière	39
78.17.	Production agricole de rente	40
78.18.	Production agricole des autres cultures vivrières	41
78.19.	Production céréalière et sexe	42
78.20.	Production de rente et sexe.....	43
78.21.	Production des autres spéculations vivrières et sexe	44
78.22.	Utilisation de la semence améliorée par les producteurs.....	45
78.23.	Utilisation du NPK par les producteurs.....	46
78.24.	Utilisation simultanée de l'urée et du NPK par les producteurs	46
78.25.	Utilisation des engrais et de la semence améliorée	47
78.26.	Labour des superficies	48
78.27.	Equiperment des ménages agricoles en animaux de traction.....	48
78.28.	Genre et labour attelé des terres	49
78.29.	Genre et labour motorisé	50
78.30.	Productivité de l'agriculture	51
78.31.	Rendements des cultures de rente.....	51
78.32.	Rendement des autres cultures vivrières	52
78.33.	Charge de la main d'œuvre agricole et âge	53
78.34.	Age et utilisation des semences améliorées par les producteurs	54
78.36.	Age et utilisation des bonnes pratiques (semence améliorée NPK et Urée).....	55
78.37.	Modernisation de l'agriculture	56
78.38.	Taux de traitement des superficies contre les fléaux (pestes, insectes, ...).....	57
P079 :	SECURISATION FONCIERE, FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET ORGANISATION DU MONDE RURAL	59

79.1. Sécurisation foncière des exploitations agricoles.....	60
79.2. Niveau de sécurisation des terres agricoles	60
79.3. Accès des femmes à la terre	61
79.4. Taux d'adhésion des ménages aux organisations paysannes (OP).....	62
79.3. Encadrement et appui-conseil des producteurs agricoles	63
P080 : PILOTAGE ET SOUTIEN.....	64
80.1. Financement du secteur agricole	65
80.2. Ressources humaines du MAAH.....	65
80.3. Offre d'encadrement et d'appui conseil	66
ANNEXES.....	67
BIBLIOGRAPHIE	vi

AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES (P075)

Graphique 075. 1 : Superficie des plaines et basfonds aménagés (en ha).....	2
Graphique 075. 2 : Superficie des nouveaux bas-fonds aménagés (en ha)	3
Graphique 075. 3 : Superficie des périmètres irrigués au plan national (en ha)	4
Graphique 075. 4 : Part de l’irrigation dans la production totale de riz et de maïs (en %).....	5
Graphique 075. 5 : Part de la superficie Sous CES/DRS dans la superficie totale (en %)	6
Graphique 075. 6 : Superficies récupérées entre 2010 et 2019 (ha).....	7
Graphique 075. 7 : Part de la superficie aménagée du maïs dans la superficie totale (en %)....	8
Graphique 075. 8 : Part de la superficie aménagée du riz dans la superficie totale (en %)	8
Graphique 075. 9 : Nombre d’ouvrages d’irrigation mis à disposition par l’Etat (en unité)	9
Graphique 075. 10: Superficies irriguées au Burkina Faso entre 2011 et 2018 (en ha).....	10

75.1. Aménagement des plaines et basfonds

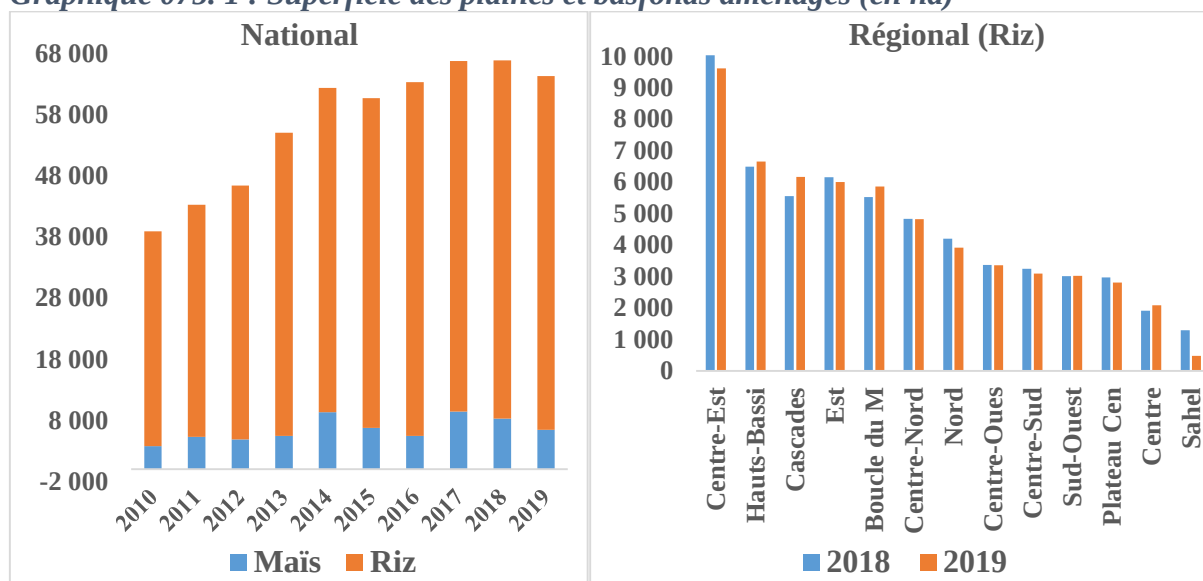
Points saillants :

- Les plaines et les basfonds sont aménagés pour produire principalement le riz et quelque peu le maïs ;
- La région du Centre possède le moins d'espace rizicole aménagé et beaucoup de sites aménagés du Sahel n'ont pu être exploités en 2019.

Commentaire

L'aménagement des plaines et des basfonds est de tendance croissante sur la période 2010-2019 en passant de 38 927 ha en 2010 (dont seulement 3 758 ha de maïs) à 64 298 ha en 2019 (dont 6 424 ha de maïs) soit une hausse de 5,7% par an. Le maïs représente moins de 15% des superficies aménagées sur les plaines et les basfonds sur toute la période et le maïs en aménagement est observé dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, des Hauts-Bassins et des Cascades. En 2019, la superficie emblavée du riz connaît des baisses légères de 7% au Nord, 5% au Centre-Sud et au Plateau central et 4% au Centre-Est et surtout une baisse drastique de 63% au Sahel en partie due à l'inaccessibilité de certains sites et au déplacement forcé de certains producteurs pour cause d'insécurité dans la zone.

Graphique 075. 1 : Superficie des plaines et basfonds aménagés (en ha)



Source : EPA/DGESS/MAAH

75.2. Les efforts annuels d'aménagement des bas-fonds

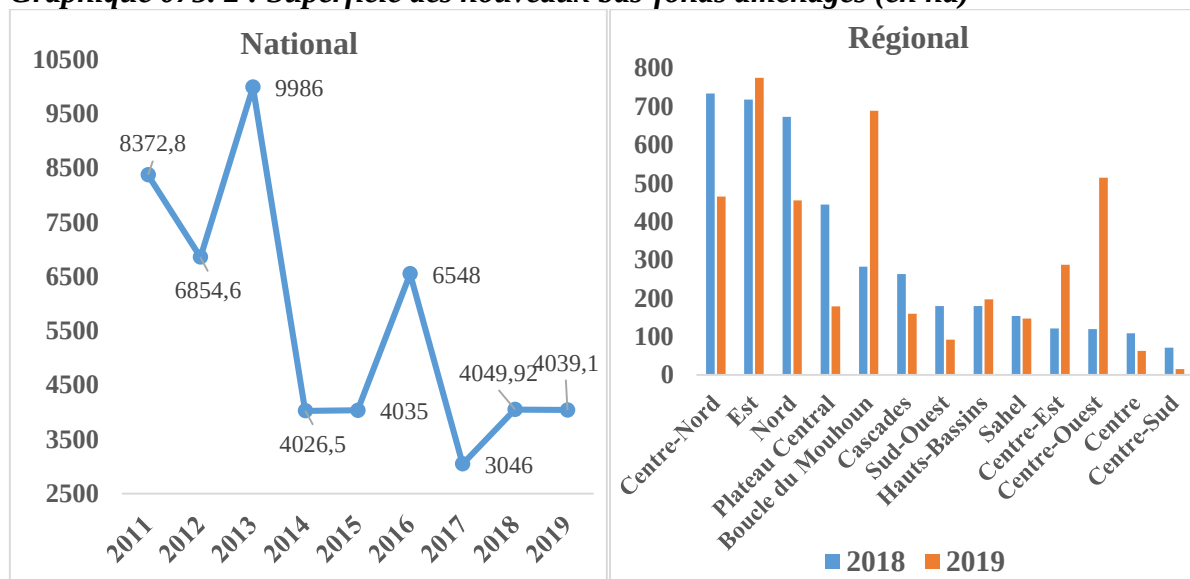
Points saillants :

- Les efforts d'aménagement des terres agricoles sont en tendance baissière sur la période avec une quasi-constance des efforts entre 2018 et 2019 largement au-dessus de la cible de la SDR (2016-2025) ;
- Les basfonds aménagés additionnels en 2019 sont insuffisants dans les régions du Centre-Sud, du Centre et du Sud-Ouest et les efforts d'aménagement sont en baisse dans les régions du Centre-Nord, du Nord, du Plateau central ;

Commentaire

La superficie des nouveaux bas-fonds aménagés a varié autour d'une tendance baissière entre 3 046 ha (observé en 2017) et 9 986 ha (observé en 2013) sur la période 2011-2019, soit au-dessus des 1 500 ha par an visés par la SDR (2016-2025), pour une croissance moyenne de - 8,7% l'an. Comparativement à 2018, la superficie des nouveaux bas-fonds aménagés en 2019 n'a pratiquement pas évolué mais globalement a baissé de 7% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. En 2019, les régions ayant plus de 500 ha en 2019 sont l'Est, la Boucle du Mouhoun et le Centre-Ouest tandis que le Sud-Ouest, le Centre et le Centre-Sud sont les régions affichant moins de 100 ha.

Graphique 075. 2 : Superficie des nouveaux bas-fonds aménagés (en ha)



Source : DGAHDI/MAAH

75.3. Les efforts d'irrigation des terres agricoles

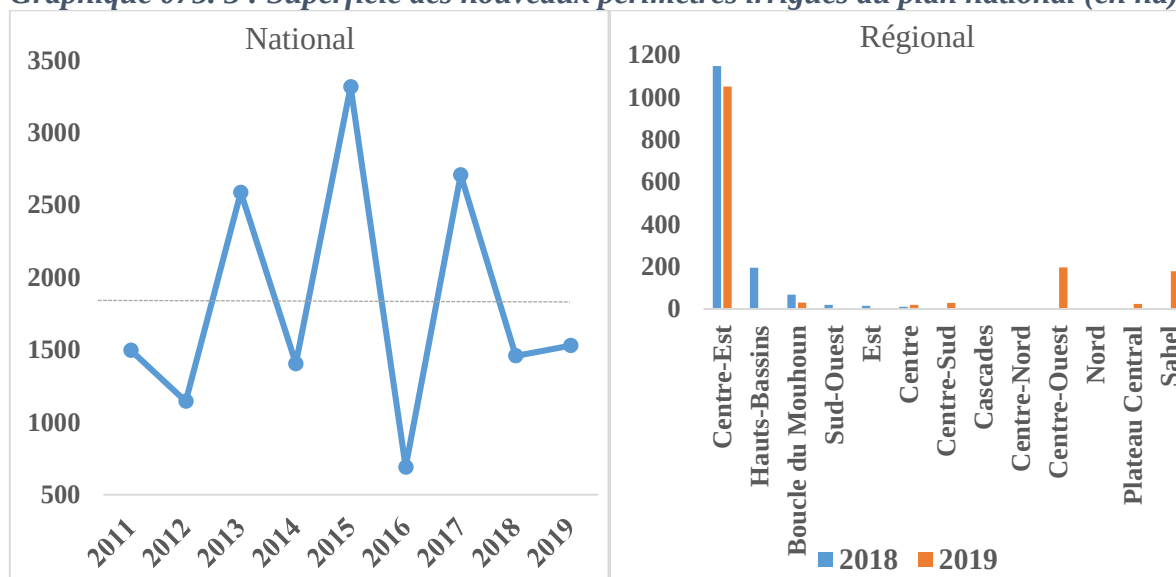
Points saillants :

- Les efforts d'irrigation sont statiques sur la période sous revue ;
- Les efforts additionnels d'irrigation de 2019 sont en deçà de la moyenne des efforts annuels de la période sous revue ;
- L'irrigation est très localisée et concerne surtout la région du Centre-Est et quelque peu celles du Centre-Ouest et du Sahel en 2019.

Commentaire

Au Burkina Faso, la superficie additionnelle irriguée a varié en dents de scie entre 691 ha observé en 2016 et 3318 ha observé en 2015 pour une moyenne de 1816 ha sur la période 2011-2019. Cette instabilité se caractérise par une baisse en année paire et une hausse en année impaire. L'envergure des terres additionnelles irriguées n'a pratiquement pas varié entre 2018 et 2019 mais a baissé de 20% par rapport à la moyenne des cinq dernières années qui est de 1 917 ha.

Graphique 075. 3 : Superficie des nouveaux périmètres irrigués au plan national (en ha)



Source : DGAHDI/MAAH

75.4. Portée de la production irriguée

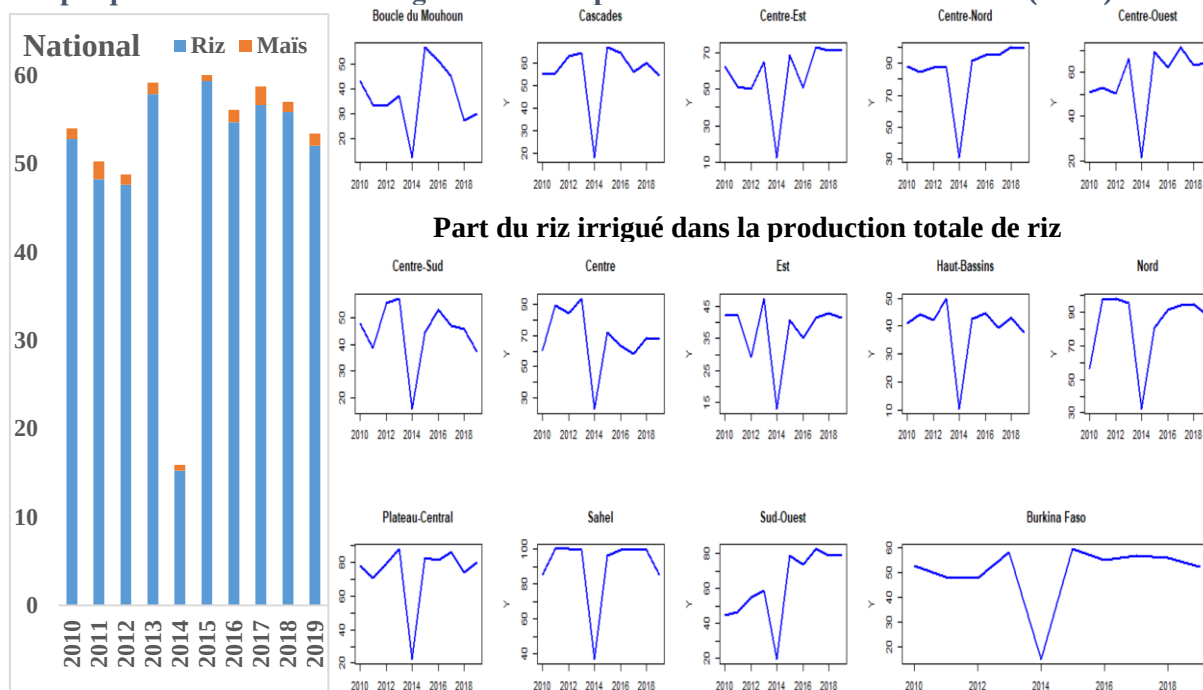
Points Saillants :

- Le riz demeure la spéculation irriguée par excellence et plus de la moitié de la production de riz y provient des sites irrigués ;
- 2014 demeure l'année de contre-performance de la production irriguée dans toutes les régions;
- Le poids de la production irriguée est en baisse en 2019 surtout au Sahel et au Centre-Sud.

Commentaire

Le riz et le maïs sont les spéculations céréalières produites sur des espaces irrigués au Burkina Faso. Cependant, le riz irrigué représente plus de 50% de la production totale du pays en riz sur la période 2010-2019 (contrairement au maïs 3%) exception faite à l'année 2014 qui fut marquée par des troubles politiques au Burkina Faso avec probablement ses effets négatifs sur les politiques agricoles. En 2019, la part du riz irrigué dans la production totale de riz perd 4 points par rapport à 2018. Au niveau régional, la tendance est à la baisse dans les Hauts-Bassins, dans les Cascades, au Centre et au Centre-Sud à partir de 2015 et en 2019 des pertes de 14 points sont enregistrées au Sahel, 8 au Centre-Sud et 6 aux Cascades, au Nord et au Plateau central.

Graphique 075. 4 : Part de l'irrigation dans la production totale de riz et de maïs (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

75.5. Utilisation des techniques CES/DRS

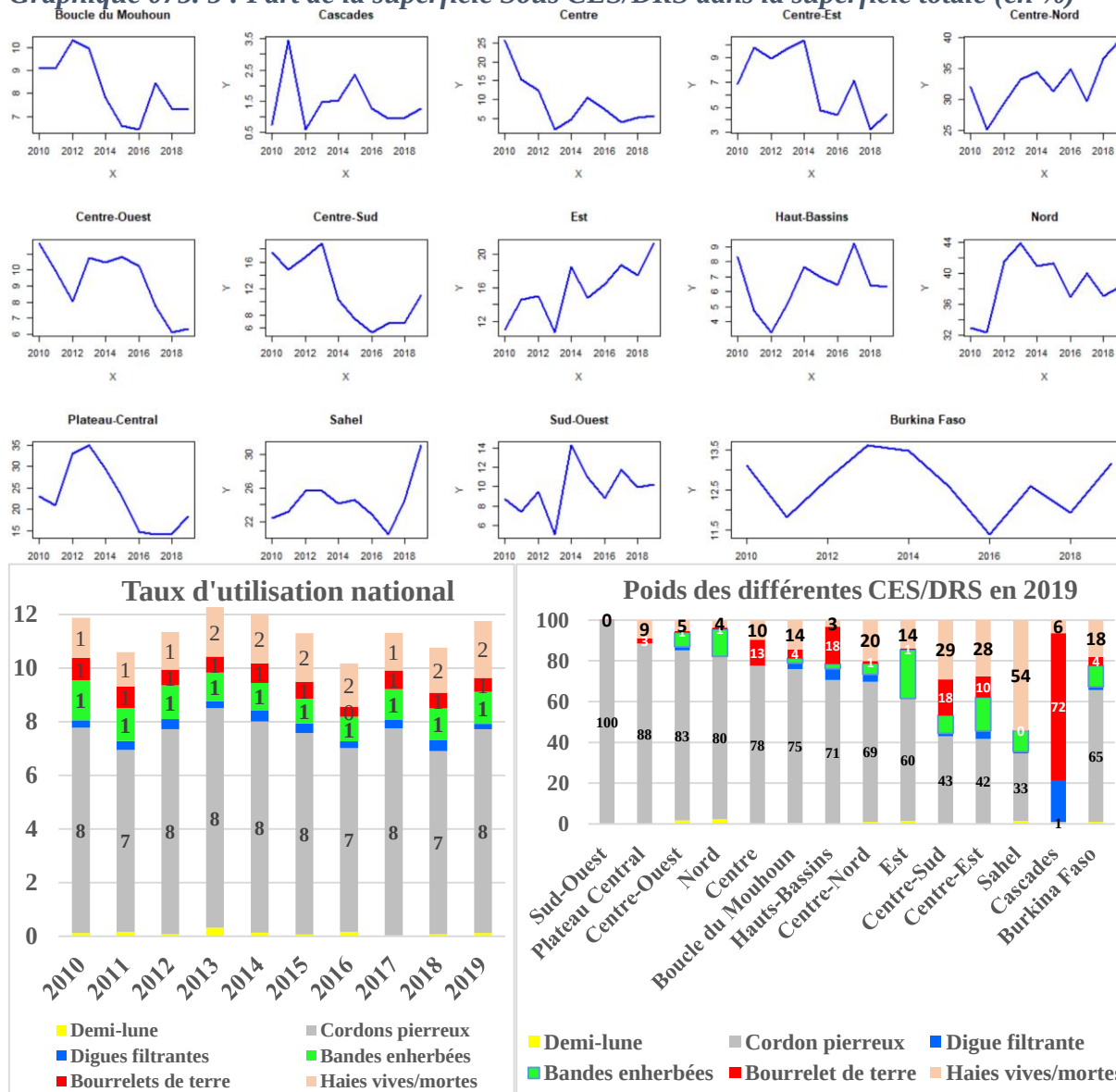
Points Saillants

- Les techniques CES/DRS ne sont pas utilisées à une large échelle au Burkina Faso et concernent principalement les cordons pierriers ;
- Plus de superficies ont été couvertes en CES/DRS en 2019 ;
- Le Sahel est la région des haies vives ou mortes, les Cascades caractérisées par les bourrelets de terre et les autres régions caractérisées par les cordons pierriers en 2019.

Commentaire

Sur la période 2010-2019, les techniques CES/DRS sont utilisées sur moins de 15% des superficies exploitées au Burkina Faso. Les cordons pierriers y demeurent la technique la plus utilisée en représentant plus de 80% des techniques CES/DRS employées. Le taux d'utilisation des CES/DRS est en tendance croissante dans les régions du Centre-Est, de l'Est, du Centre-Nord, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest par opposition aux régions du Centre, de la Boucle du Mouhoun et des Cascades. En 2019, la part de la superficie sous CES/DRS est en hausse dans pratiquement toutes les régions en partie grâce à l'intervention des acteurs sur le terrain.

Graphique 075. 5 : Part de la superficie Sous CES/DRS dans la superficie totale (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

75.6. Récupération des terres dégradées

Points saillants

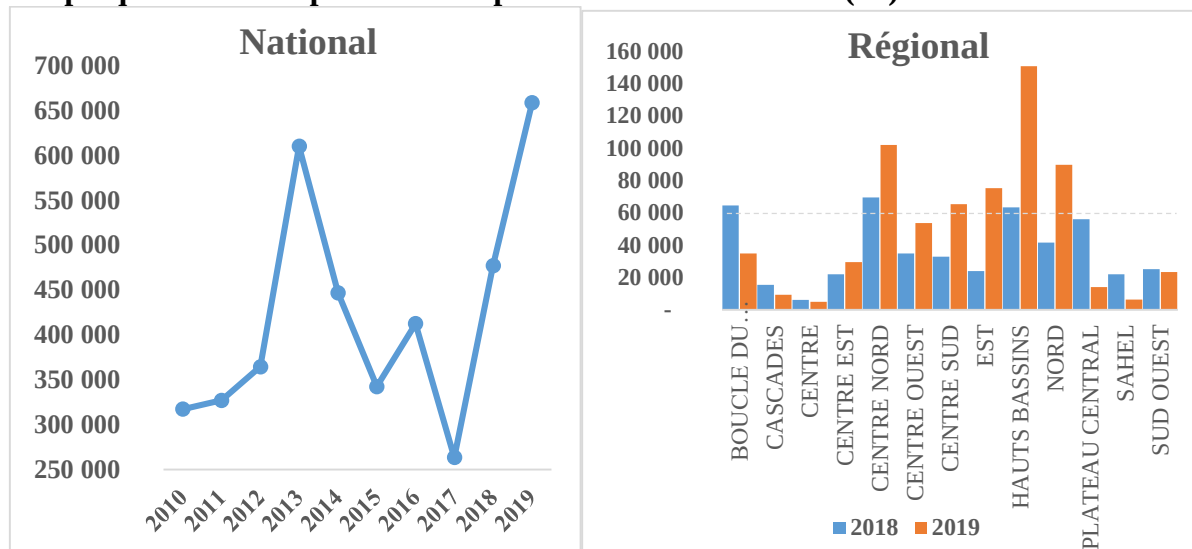
- Plus de 250 000 ha sont récupérés chaque année depuis 2010 ;
- Les efforts de récupération des terres ont augmenté entre 2010 et 2013, baissé entre 2013 et 2017 puis en hausse depuis 2018 ;
- Les Hauts-Bassins, le Nord et le Centre-Nord sont les régions de grande performance dans la récupération des terres par opposition aux régions du Sahel, des Cascades et du Centre en 2019.

Commentaire

Entre 2010 et 2019, la superficie récupérée des terres au Burkina Faso a varié entre 263 389 ha atteint en 2017 et 658 670 ha atteint en 2019. Elle est en augmentation de 92,3% entre 2010 et 2013, en baisse de 56,8% entre 2013 et 2017 puis en hausse jusqu'en 2019 où elle atteint

658 670 ha soit 150% de hausse. Comparativement à l'année 2018, la superficie récupérée de 2019 a augmentée de 38% et de 70% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. En particulier, la superficie récupérée au Burkina Faso représente plus de dix (10) fois celle ciblée dans le cadre du PNSR II en 2020 qui s'établit à 60 000ha. Les régions de grands efforts de récupération sont les Hauts-Bassins, le Nord, le Centre-Nord et l'Est avec plus de 75 000 ha annuellement récupérés après 2017. Toutefois, la récupération demeure faible dans les régions du Sahel, des Cascades et du Centre avec moins de 22 000 ha récupérés après 2017.

Graphique 075. 6 : Superficies récupérées entre 2010 et 2019 (ha)



Source : EPA/DGESS/MAAH

75.7. Place du maïs dans l'aménagement des terres agricoles

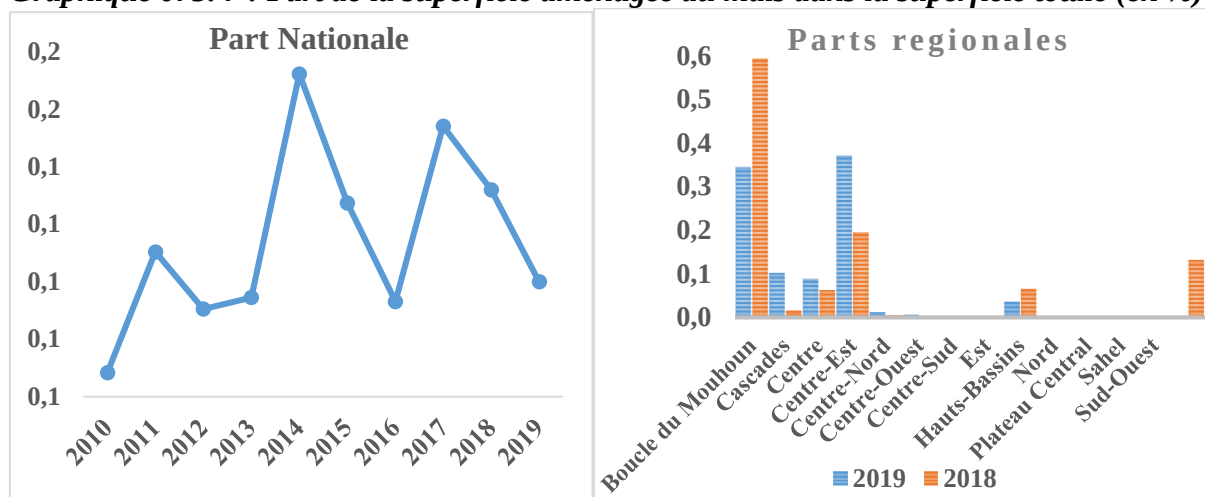
Points saillants :

- La quasi-totalité du maïs est produit hors aménagement;
- De plus en plus des superficies quoique faibles sont aménagées pour le maïs ;
- Les rares productions du maïs en aménagement sont localisées dans la Boucle du Mouhoun et au Centre-Est.

Commentaire

Sur la période sous revue, la part de superficie aménagée pour la culture du maïs ne représente que moins de 0,3% de l'ensemble des terres aménagées au Burkina Faso. Toutefois, cette part varie autour d'une tendance croissante sur la période. Le faible niveau constaté est surtout le fait des régions comme le Sahel, le Nord, le Plateau central, l'Est et le Centre-Sud. Toutefois, l'aménagement des terres au profit du maïs est plus localisé en 2019 dans la Boucle du Mouhoun (0,6%) et au Centre-Est (0,2%).

Graphique 075. 7 : Part de la superficie aménagée du maïs dans la superficie totale (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

75.8. Place du riz dans l'aménagement des terres agricoles

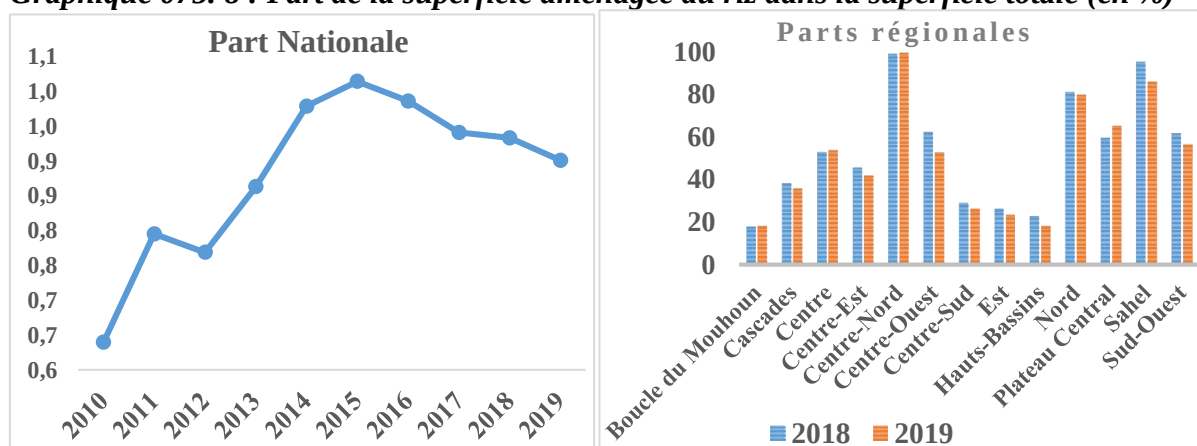
Points saillants :

- La riziculture est principalement pratiquée sur des terres non-aménagées sur la période sous revue ;
- Le poids des aménagements dans la riziculture tendait à augmenter entre 2010 et 2015 mais est en rétrécissement depuis 2015 ;
- L'espace du riz hors aménagement a absorbé les aménagements en 2019 ;
- La superficie du riz en aménagement est absorbée en 2019 par le riz hors aménagement dans les régions des Cascades, du Centre-Sud, du Sud-Ouest et du Nord en 2019.

Commentaire

Les graphiques ci-dessous traduisent l'évolution de la part des superficies aménagées de riz dans les superficies totales emblavées. Cette part quoiqu'infime connaît deux périodes d'évolution dont une de tendance croissante entre 2010 et 2015 en raison de 10,8% l'an suivie d'une décroissance jusqu'en 2019 en raison de -2,6% l'an. Par rapport à 2018, ce taux en 2019 est en légère hausse sur le plan national. Au plan régional, il est plus élevé au Centre-Est (2,7%), au Centre-Nord (2,5%) et au Centre (2,1%).

Graphique 075. 8 : Part de la superficie aménagée du riz dans la superficie totale (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

75.9. Soutien de l'Etat en matériels et ouvrages d'irrigation

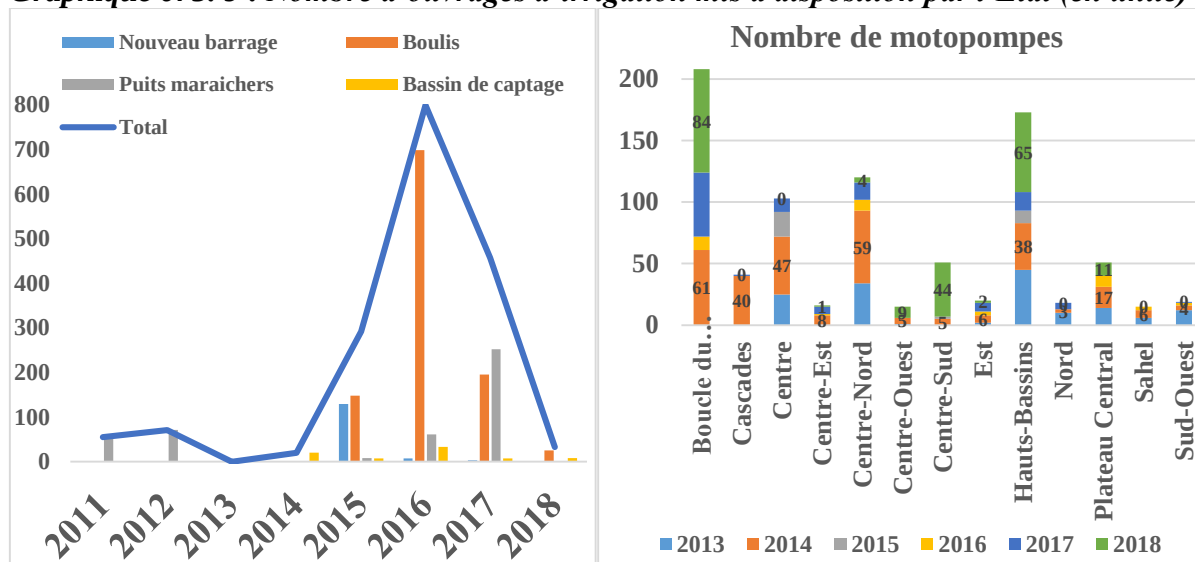
Points saillants :

- Le soutien de l'Etat en motopompes est très ponctuel sur la période 2013-2018 avec une importance en motopompes en 2014 et en 2018 ;
- L'Etat soutient les producteurs en petits équipements de nature variable d'une année à l'autre sur la période 2011-2018 avec une particularité en boulis en 2016 et en puits maraichers en 2017.

Commentaire

Entre 2013 et 2018, du matériel d'irrigation a été fourni au monde rural. L'année 2014 a été l'année de la plus grande dotation en motopompes (299 motopompes) suivi de l'année 2018 (220 motopompes). Les grands bassins de production tels que les Hauts-Bassins et la Boucle du Mouhoun en sont les mieux dotées. Quant aux petits équipements, les puits maraichers sont fournis chaque année avec un grand nombre relevé en 2017 (252) ; un accent est également mis sur les boulis depuis 2015 avec le plus grand nombre en 2016 (698).

Graphique 075. 9 : Nombre d'ouvrages d'irrigation mis à disposition par l'Etat (en unité)



Source : DGAHDI/MAAH

75.10. Irrigation des terres agricoles

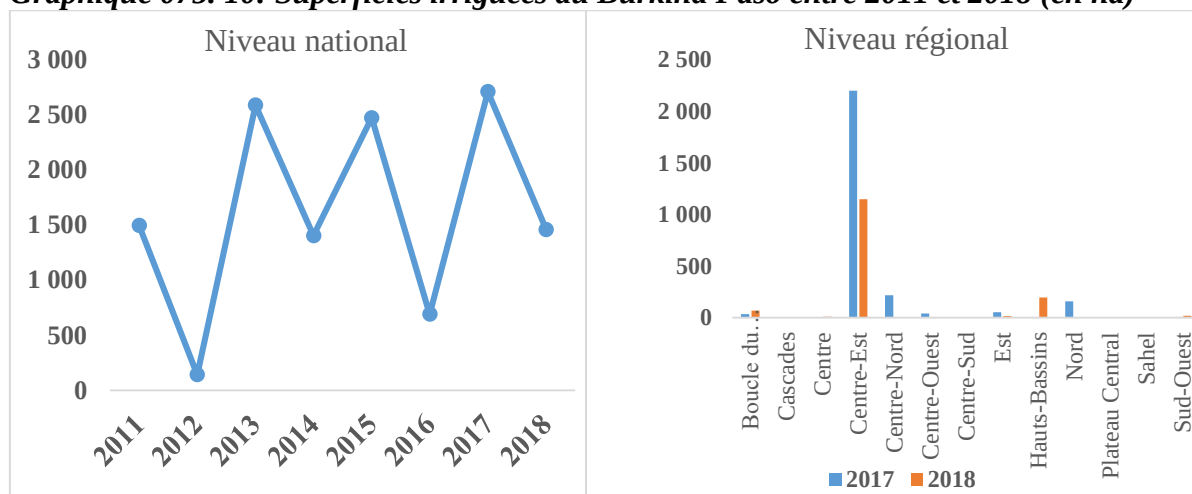
Points saillants :

- L'irrigation n'est pas encore maîtrisée sur la période ;
- L'irrigation des terres est très localisée surtout dans la région du Centre-Est.

Commentaire

La superficie irriguée a varié entre 142 ha en 2012 à 2 710 ha en 2017. En 2018, la superficie irriguée est d'environ 1 459 ha soit au-dessous de la moyenne quinquennale (1 974 ha) de - 26%. En 2018, la région du Centre-Est occupait 79% des superficies irriguées tandis que le reste des régions présente des traces d'irrigation avec une situation moins négligeable dans les Hauts-Bassins, le Nord et le Centre-Nord qui bénéficie d'au moins 100 ha.

Graphique 075. 10: Superficies irriguées au Burkina Faso entre 2011 et 2018 (en ha)



Source : DGAHDI/MAAH

PREVENTION ET GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES (P076)

Graphique 076. 1 : Evolution du disponible céréalier apparent (kg/hbt)	12
Graphique 076. 2 : Prix moyen au consommateur des produits céréaliers (en F CFA).....	13
Graphique 076. 3 : Proportion des ménages à la consommation alimentaire acceptable (%)	14
Graphique 076. 4 : Score de diversité alimentaire des ménages agricole (en unité).....	14
Graphique 076. 5 : Evolution de la proportion des ménages non autonomes (en %)	15
Graphique 076. 6 : Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages agricoles (en %).....	16
Graphique 076. 7 : Evolution du taux de couverture des besoins céréaliers des ménages (en %)	17
Graphique 076. 8 : Phase d'insécurité alimentaire des provinces en situation projetée (juin).	17
Tableau 076. 1 : Actions des plans de réponses (Juillet-Septembre) de 2017 à 2019 en millions FCFA.....	18

76.1. Disponibilité céréalière nationale

Points saillants :

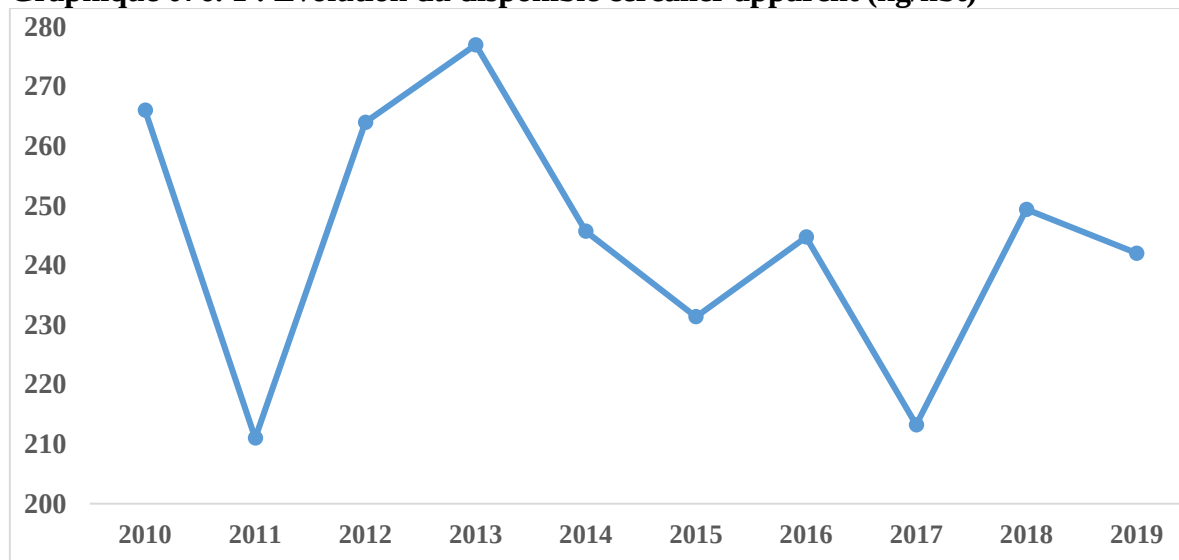
- La quantité de céréales disponible (production, stocks et intentions d'importation et aides alimentaires) est toujours suffisante pour couvrir les besoins de la population ;
- La disponibilité céréalière a considérablement baissé en 2011 et 2017 ;
- La situation alimentaire est restée à un niveau appréciable en 2019.

Commentaire

Le disponible apparent qui mesure la quantité de céréales disponible à priori pour chaque burkinabè par an évolue entre 210 kg (atteint en 2011) et 277 kg (atteint en 2013). Cet indicateur, évoluant au-dessus de la norme de 190 kg/hbt sur la période, est en baisse prononcée de 21% en 2011 et de 13% en 2017. L'année 2011 est marquée par une baisse généralisée des productions en raison des mauvaises conditions agro-climatiques. En effet, l'on enregistra une installation tardive des pluies dans la moitié nord du pays caractérisée par une irrégularité spatio-temporelle et une faiblesse des précipitations ponctuée par de longue poche de sécheresse pouvant atteindre 3 semaines. Ce qui aurait contribué à la baisse généralisée de la production céréalière de près de 28%, des spéculations de rente de 17% et des autres cultures vivrières de 17%. En 2017, enregistre une baisse globale des rendements de toutes les spéculations, affectées par les longues séquences sèches, l'arrêt précoce des pluies, les attaques de la chenille légionnaire et des oiseaux granivores occasionnant un déficit céréalier de 11% contre un objectif de 26% auparavant visé.

Le disponible apparent de 2019 est en baisse par rapport à 2018 mais au-dessus de la moyenne quinquennale.

Graphique 076. 1 : Evolution du disponible céréalier apparent (kg/hbt)



Source : CPSA/DGESS/MAAH

76.2. Accessibilité des produits céréaliers

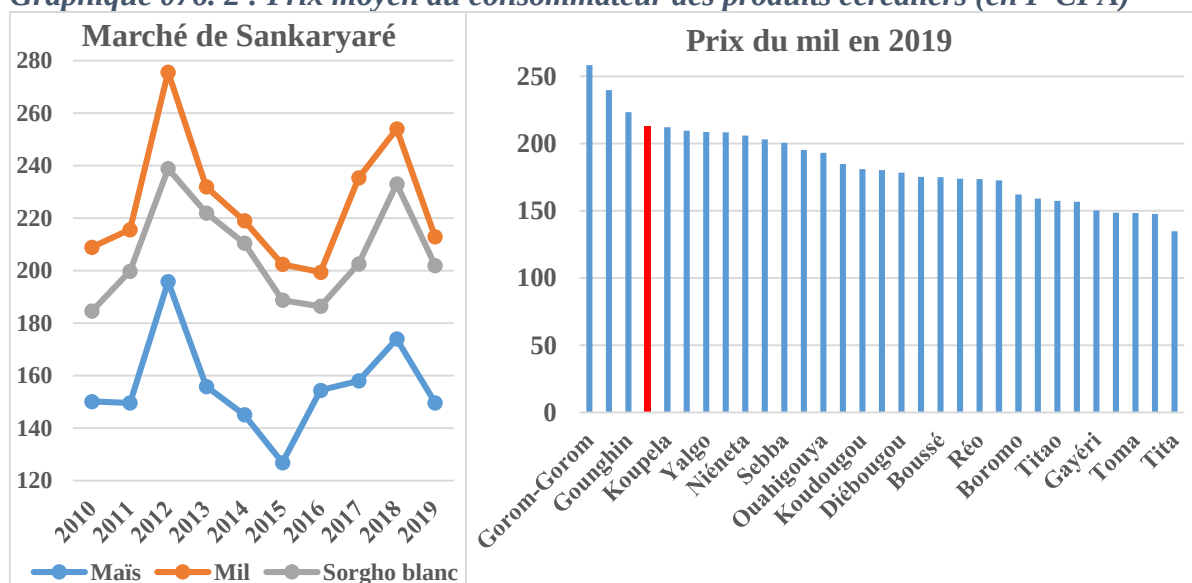
Points saillants :

- Les spéculations céréalières sont toutes soumises aux mêmes lois du marché ;
- Le mil est plus cher que le maïs et le sorgho sur les marchés ;
- Les céréales sont plus accessibles en 2019 comparativement à 2018 et leurs prix sont les moins abordables sur les marchés de Gorom-Gorom et de Dori.

Commentaire

Le prix du kilogramme des céréales traditionnelles a varié entre 127 FCFA et 276 FCFA sur la période 2010-2019. Il a cru entre 2010 et 2012 avant de baisser jusqu'en 2015. Une nouvelle hausse est amorcée entre 2016 et 2018 avant une chute importante de plus de 12% en 2019. Le mil affiche le prix le plus élevé et l'est d'avantage sur les marchés de Gorom-Gorom (258 FCFA) et Dori (240 FCFA). Le marché le plus abordable est celui de Tita dans la région du Centre-Ouest. La baisse constatée à partir de 2013 s'expliquerait par la hausse de l'offre en raison de la bonne production agricole réalisée en 2012 se traduisant par une hausse de 33,6 % par rapport à 2011 et de 26,9% par rapport à la moyenne quinquennale. En particulier, le mil a enregistré une hausse de 67,30 % par rapport à la moyenne quinquennale, le sorgho (14,5%) et le maïs (4,3%). Les prix se renchérissent en 2018 avec la contre-performance agricole que le pays a réalisé en 2017 avec la baisse globale des rendements de toutes les spéculations due aux longues séquences sèches, à l'arrêt précoce des pluies et aux attaques de la chenille légionnaire et des oiseaux granivores

Graphique 076. 2 : Prix moyen au consommateur des produits céréaliers (en F CFA)



Source : SIM/SONAGESS

76.3. Consommation alimentaire des ménages agricoles

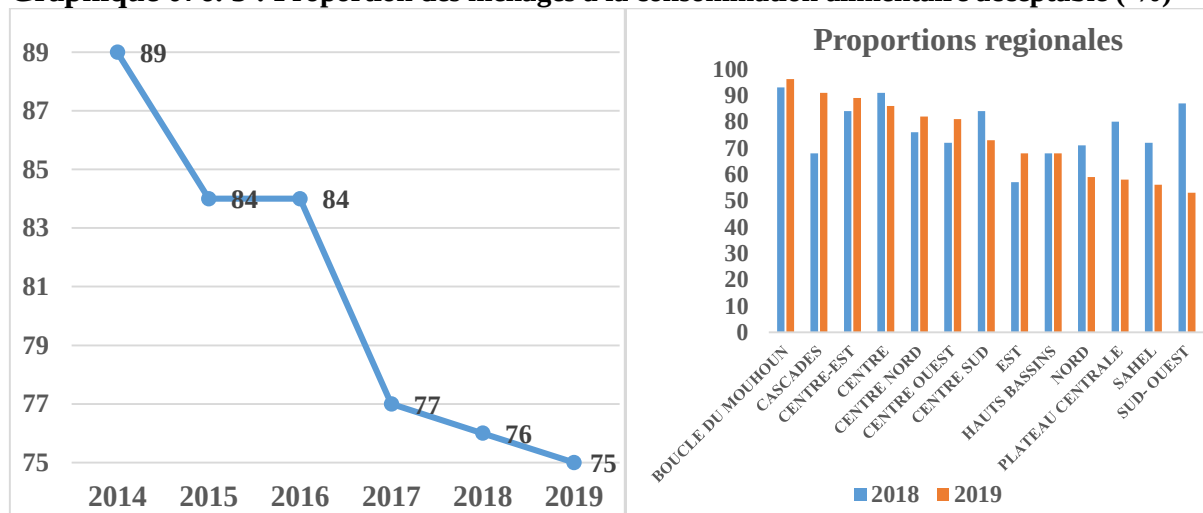
Points saillants :

- Depuis 2014, les ménages agricoles sont de moins en moins bien nourris et le sont davantage en année de moindre production céréalière comme 2015 et 2017 ;
- Les ménages des régions de la Boucle du Mouhoun et des Cascades et quelque peu du sud-Ouest sont les plus sous-alimentés en 2019.

Commentaire

La proportion des ménages ayant une consommation alimentaire acceptable a connu une baisse continue sur la période allant de 2014 à 2019 comme l'indique le graphique ci-dessous. En effet, elle est passée de 89% pour se stabiliser à 84% de 2015 à 2016 avant de poursuivre sa baisse pour s'établir à 75% en 2019. Les plus fortes baisses s'observent en 2015 (perte de 5 points) et en 2017 (perte de 7 points). La proportion des ménages ayant une consommation alimentaire acceptable se situe en dessous de la moyenne quinquennale à partir de 2017 jusqu'en 2019.

Graphique 076. 3 : Proportion des ménages à la consommation alimentaire acceptable (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

76.4. Diversification alimentaire dans les ménages agricoles

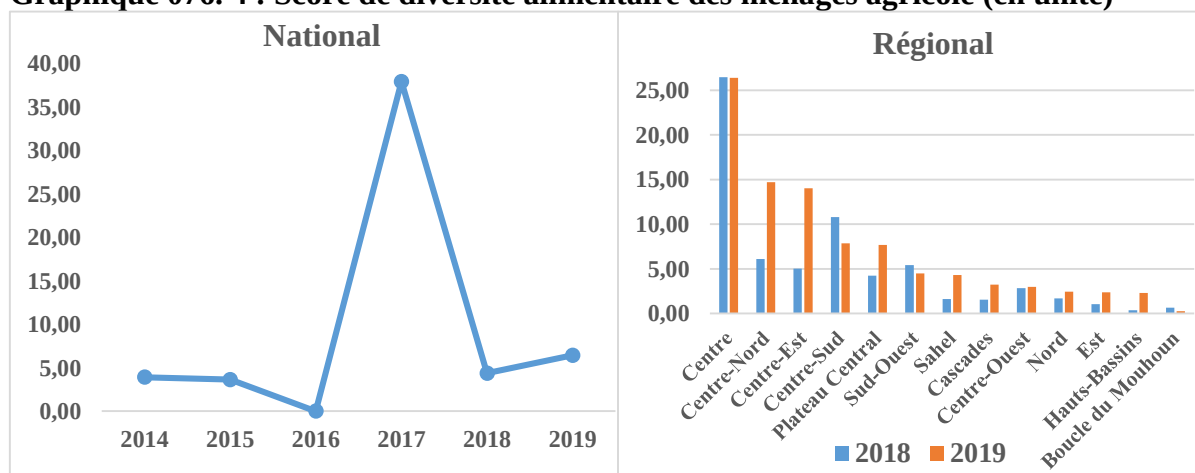
Points saillants :

- Les ménages agricoles ont consommé avec le moins de diversification possible en 2017 ;
- Les ménages ont moins diversifié leur consommation en 2019 comparativement à 2018 ;
- Le centre est la région où les ménages diversifient le moins leur consommation en 2019.

Commentaire

Le graphique ci-dessous présente la proportion des ménages en situation de faible diversification alimentaire sur la période 2014 et 2019. Cette proportion, autour de 5%, a spectaculairement cru en 2017 en raison des longues séquences sèches et l'arrêt précoce des pluies qui n'auraient pas permis une bonne production maraichère à même d'assurer la diversification. En 2019, l'on enregistre plus de ménages en faible diversification comparativement à 2018 et à la tendance des cinq dernières années. Le Centre est la seule région qui affiche plus de 25% de ménages en situation de faible diversification alimentaire en 2019 suivi du Centre-Nord (14,7%) et de l'Est (14,0%).

Graphique 076. 4 : Score de diversité alimentaire des ménages agricole (en unité)



Source : EPA/DGESS/MAAH

76.5. Autonomie céréalière des ménages

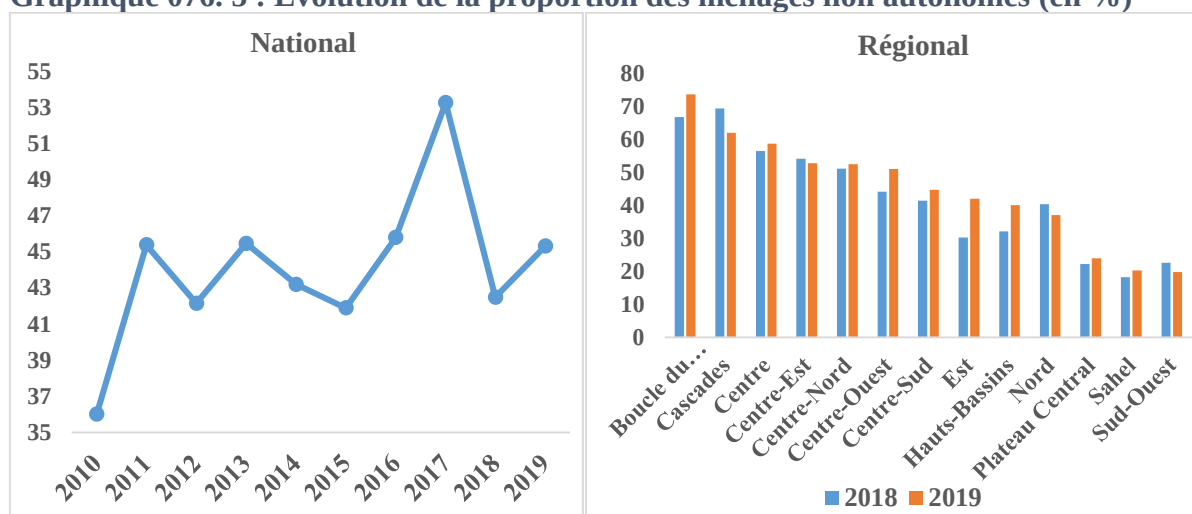
Points saillants :

- Plus de 2 ménages agricoles sur 5 ne peuvent s'auto-suffire en céréales ;
- La dépendance alimentaire des ménages agricoles s'est renforcée en 2017 et s'aggrave en 2019 ;
- La Boucle du Mouhoun, les Cascades et le Centre sont les régions les moins autonomes en céréales en 2019.

Commentaire

Sur la période allant de 2010 à 2019, la proportion des ménages en situation de dépendance céréalière évolue autour de 44% des ménages enregistrent une production céréalière insuffisante pour la consommation de leurs membres. Cette situation s'est accentuée en 2017 avec les mauvaises récoltes enregistrées en raison du stress pluviométrique national sans précédent. En 2019, la proportion a augmenté de 3 points par rapport à 2018 et par rapport à la moyenne quinquennale. Les régions les plus dépendantes des importations céréalières sont la Boucle du Mouhoun (74%), les Cascades (62%) et le Centre (59%) par opposition au Plateau central (24%), au Sahel (20%) et au Sud-Ouest (20%).

Graphique 076. 5 : Evolution de la proportion des ménages non autonomes (en %)



Source : MAAH/DGESS/DSS-EPA

76.6. Dépenses alimentaires des ménages agricoles

Points saillants :

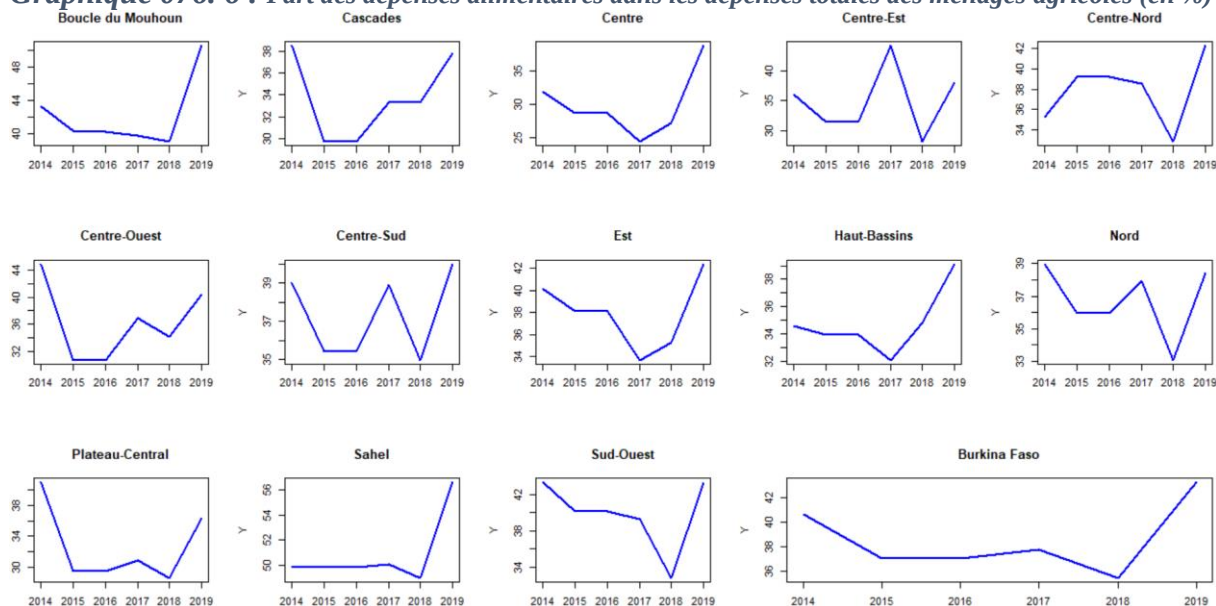
- Au moins 35% des dépenses des ménages agricoles sont relatives à l'alimentation ;
- La dépendance alimentaire des ménages agricoles tendait à baisser entre 2014 et 2018 mais s'est renforcée en 2019 dans toutes les régions.

Commentaire

Les ménages agricoles du Burkina Faso ont moins dépensé en nourriture en 2015 en raison des bonnes récoltes obtenues cette année avec le retour à la normale de la pluviométrie entre le 10 et le 31 juillet après une installation timide. Toutefois, la part des dépenses des ménages

agricoles consacrée aux aliments est en tendance baissière sur la période 2014-2018 où elle passe de 41% en 2014 à 35% en 2018 avant d'augmenter significativement en 2019 de 8 points. Cette baisse en 2018 a été ressentie dans toutes les régions sauf le Centre, l'Est et les Hauts-Bassins qui affichent des hausses comparativement à 2017. Ces régions de grande consommation céréalière ont donc été beaucoup affectées par la crise de la sous-production céréalière de 2017 née d'un déficit pluviométrique particulier. En 2019, l'on assiste à une hausse généralisée de la dépendance alimentaire des ménages agricoles dans toutes les régions du pays à la faveur d'une installation normale à tardive de la pluviométrie combinée à la limitation de l'action de la chenille légionnaire d'automne du fait des traitements.

Graphique 076. 6 : Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages agricoles (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

76.7. Sécurité alimentaire des ménages

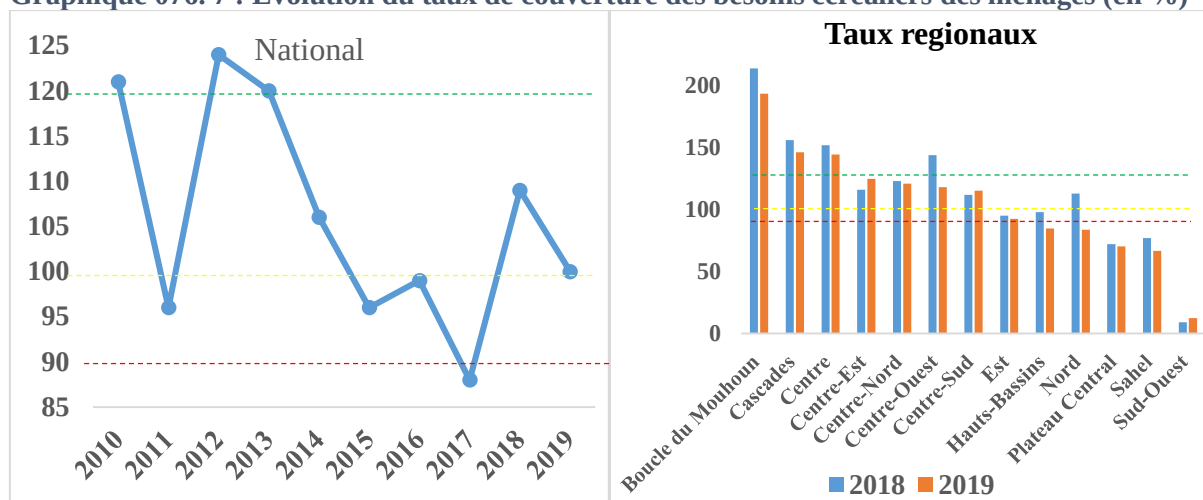
Points saillants :

- Sur la période sous revue, la disponibilité céréalière a été déficitaire seulement en 2017 et excédentaire en 2010, 2012 et 2013 ;
- La situation alimentaire s'est améliorée en 2019 comparativement à 2018 dans toutes les régions à l'exception du Centre-Est, du Centre-Sud et du Sud-Ouest.

Commentaire

Le taux de couverture des besoins céréaliers est très variable d'une région à l'autre entre 2010 et 2019. Il est au-dessus de 100% pour 7 régions sur les 13 et se situe à moins de 93% pour les 6 régions restantes. La Boucle du Mouhoun détient la plus grande valeur de ce taux avec 194% suivie des Hauts Bassins avec 146% et le Centre a la plus faible valeur de ce taux avec seulement 12%. Le déficit de la couverture a été aggravé en 2017 avec les mauvaises récoltes du fait de l'arrêt particulièrement précoce des pluies à cette campagne. En 2019, les régions en déficit céréalier sont le Plateau central, le Sahel et surtout le Sud-Ouest qui couvrent moins de 90% des besoins de leurs ménages ; celles en excédent céréalier demeurent la Boucle du Mouhoun, les Cascades et le Centre qui couvrent plus de 120% des besoins de leurs ménages. Ce contraste relevé dans la Boucle du Mouhoun qui affichent une faible autonomie céréalière des ménages traduirait un phénomène de concentration des terres agricoles au profit des gros producteurs minoritaires dans la région.

Graphique 076. 7 : Evolution du taux de couverture des besoins céréaliers des ménages (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

76.8. Phases d'insécurité alimentaire des provinces

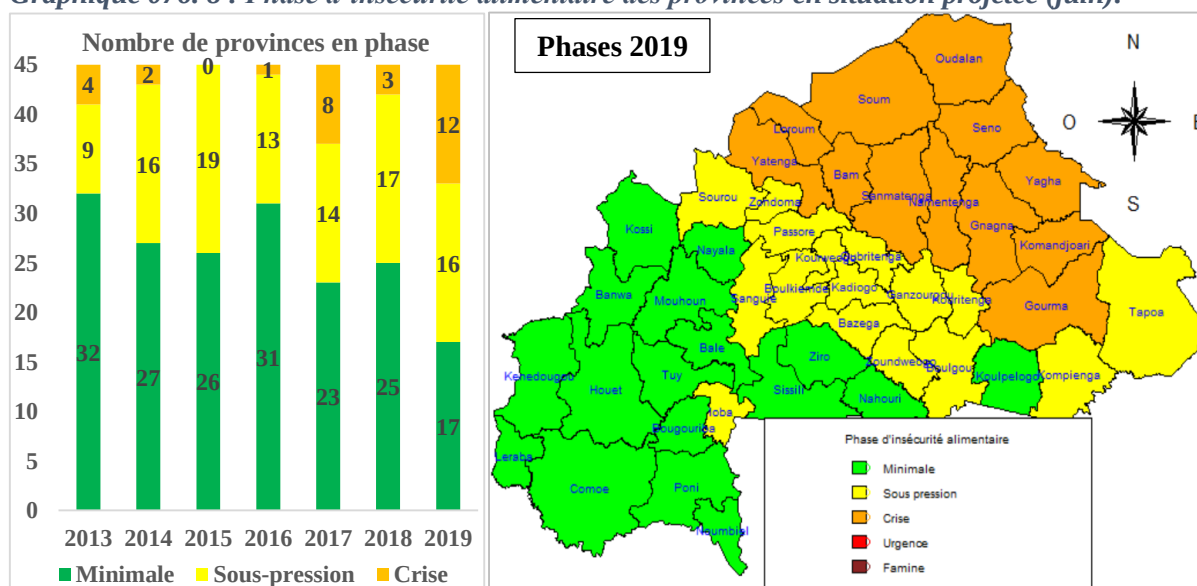
Points saillants :

- L'urgence alimentaire ou la famine n'ont été déclarées depuis 2013 ;
- L'insécurité civile touche les zones en difficultés alimentaire et agro-écologique.

Commentaire

Depuis 2013, la phase la plus sévère rencontrée est celle de la crise et au moins 13 provinces sur les 45 ne sont pas en phase minimale (phase 1). La situation de 2019 est la moins reluisante de la période après celle de 2017 avec 12 provinces en phase de crise et 16 en phase de sous-pression. Il apparaît que les régions les plus touchées par l'insécurité (Sahel, Est, Nord et Centre-Nord) sont celles en phase crise. Cela s'expliquerait par des conditions agro-climatiques généralement difficiles ainsi qu'un manque à gagner de plus en plus grand avec l'abandon forcé des terres agricoles et les restrictions dans la culture des spéculations hautes notamment les céréales dans ces zones. Les autres provinces, à l'exception du Ioba, sont classées en phase avec leur situation agro-écologique normale.

Graphique 076. 8 : Phase d'insécurité alimentaire des provinces en situation projetée (juin).



Source : CH/DGESS/MAAH

76.9. Réponses à l'insécurité alimentaire

Points saillants :

- De plus en plus de ressources sont injectées dans la gestion de l'insécurité alimentaire;
- Une bonne partie des ressources est allouée à des actions non-résilientes entre 2017 et 2019.

Commentaire

Le montant financier consenti par l'Etat burkinabè et ses partenaires pour répondre à l'insécurité alimentaire est de plus en plus important entre 2017 et 2019. Il est passé de 5 995 millions en 2017 à 34 107 millions FCFA en 2019 soit une hausse fulgurante de 570% en deux ans. Au regard de la nature des actions, la plus grande partie des ressources est donnée aux populations vulnérables de manière non-résiliente. En effet, plus de 70% des actions de 2017 ont concerné la prise en charge des enfants, 72% étaient données sous forme de cash inconditionnel en 2018 et 62% concernaient la distribution gratuite de vivres et le cash inconditionnel en 2019. En moyenne entre 2017 et 2019, Les actions résilientes telles que la distribution de noyaux reproducteurs, de volailles, d'aliments bétail ou le soutien à la production maraîchère n'ont représenté que 12% de montant total injecté.

Tableau 076. 1 : Actions des plans de réponses (Juillet-Septembre) de 2017 à 2019 en millions FCFA.

Intitulés des actions du PRSPV	2 017	2 018	2019	Part moyenne
Distribution gratuite de vivres	540	0	11 800	19%
Cash inconditionnel	714	17 073	9 271	43%
Prise en charge des MAS et des MAM	1 836	950	2 471	8%
Prévention de la malnutrition selon le programme ANJE	1 434	602	1 265	5%
Distribution de noyaux reproducteurs de petits ruminants aux ménages vulnérables	0	2 466	1 183	6%
Distribution gratuite de volaille et d'aliment au profit des éleveurs vulnérables	0	0	468	1%
Soutien à la production maraîchère en relèvement	36	483	2 758	5%
Prise en charge des MAS et MAM	0	1 384	3 628	8%
Coût total	4 560	22 958	32 844	

Source : PRSPV/SE-CNSA, 2017-2019.

ECONOMIE AGRICOLE (P077)

Graphique 077. 1 : Taux d'accès des ménages au crédit (%)	20
Graphique 077. 2 : Evolution du taux de commercialisation des produits céréaliers (en %) ..	21
Graphique 077. 3 : Taux de commercialisation des produits agricoles de rente (en %)	22
Graphique 077. 4 : Taux de commercialisation des autres produits vivriers (en %)	22
Graphique 077. 5 : Nombre moyen d'actifs agricoles par ménage (unité)	23
Graphique 077. 6 : Proportion d'actifs agricoles de sexe féminin (en %)	24
Graphique 077. 7 : Répartition de la main d'œuvre agricole par tranche d'âge (%)	25
Graphique 077. 8 : Taux d'alphabétisation de la population agricole de plus de 6 ans (en %)	26

77.1. Accessibilité des ménages au crédit agricole

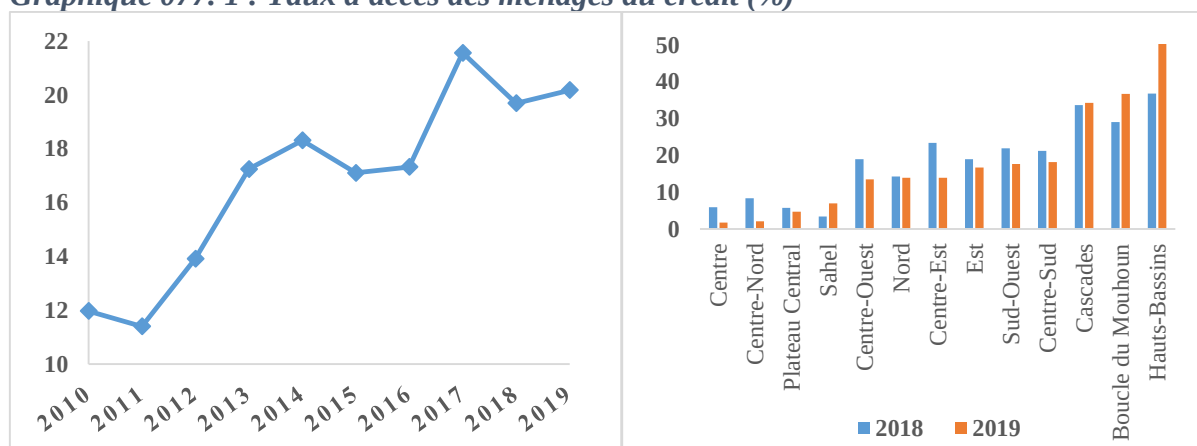
Points saillants

- L'accès des ménages au crédit tend à s'améliorer sur la période sous-revue ;
- En 2019, les ménages agricoles ont eu plus accès au crédit comparativement à 2018 ;
- L'accès au crédit est plus difficile au Sahel, au Plateau central, au Centre-Nord et au Centre.

Commentaire

Le taux d'accès aux crédits agricoles a connu une croissance de (+8 points) entre 2010 et 2019 sur le plan national. On observe une stabilité du taux d'accès entre 2018 et 2019. Cette stabilité se traduit par les diversités des variations de taux dans les régions. On observe des baisses dans les régions du Centre-Nord (-6 points), Centre-Ouest (-6 points), Centre-Est (-9 points). Des hausses enregistrées en 2019 par rapport à 2018 dans la Boucle du Mouhoun (+8 points), Hauts-Bassins (+14 points). Les taux d'accès les plus élevés se rencontrent dans la région des Hauts-Bassins aussi bien pour l'année 2019 que pour l'année 2018.

Graphique 077. 1 : Taux d'accès des ménages au crédit (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

77.2. Commercialisation des productions céréalières (mil, maïs, riz, fonio, sorgho)

Points saillants

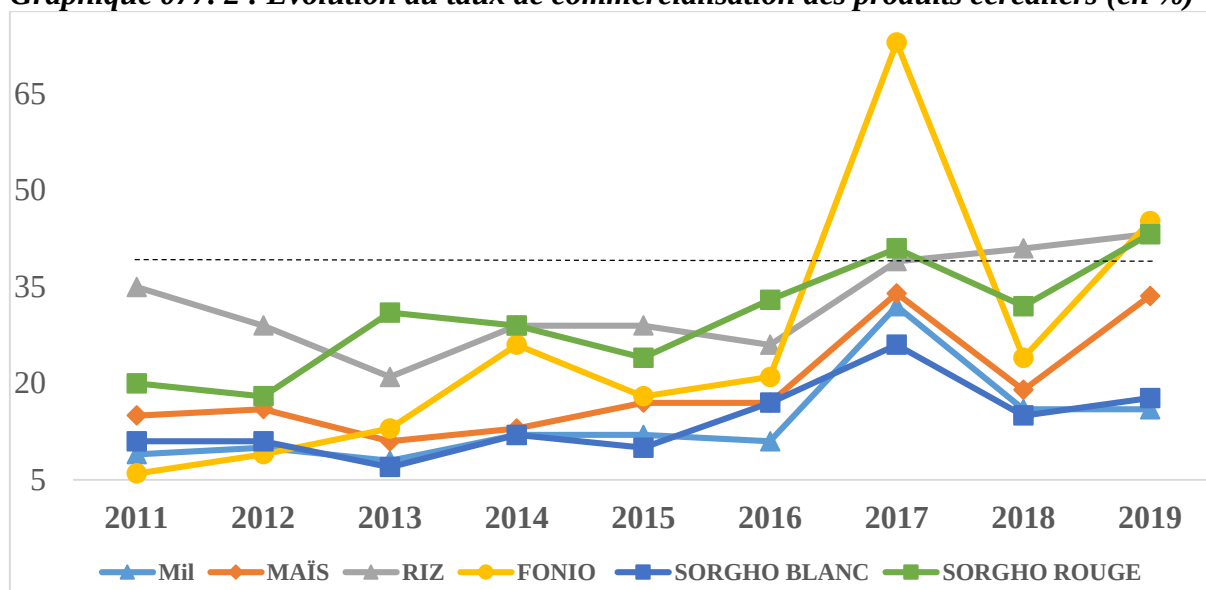
- Les ménages vendent de plus en plus leurs céréales surtout le sorgho rouge et le riz mais toujours au-dessous de la cible du PNSR II ;
- Les ménages ont plus vendu leurs productions céréalières en 2017 et en 2019.

Commentaires

Le pourcentage des productions céréalières vendues a normalement varié entre 5% (atteint en 2011) et 43,2% (atteint en 2019). Il a connu une alternance de baisses et de hausses sur la période 2010-2019 pour toutes les spéculations excepté le maintien de la hausse en 2016 pour le sorgho et une hausse importante généralisée d'au moins 8 points est observée en 2017 et 2019. Le riz est en tendance croissante depuis 2011 est au-dessous de la cible de 37,5% visée dans le cadre du PNSR II. Le taux de commercialisation du sorgho rouge a augmenté de 23 points sur la période. Une forte quantité de la production du fonio a été vendue en 2017 soit

73% de la production totale. En 2019 la cible PNSR II est atteinte pour le riz, le sorgho rouge et le fonio.

Graphique 077. 2 : Evolution du taux de commercialisation des produits céréaliers (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

77.3. Commercialisation des productions de rentes (coton, arachide, sésame, soja)

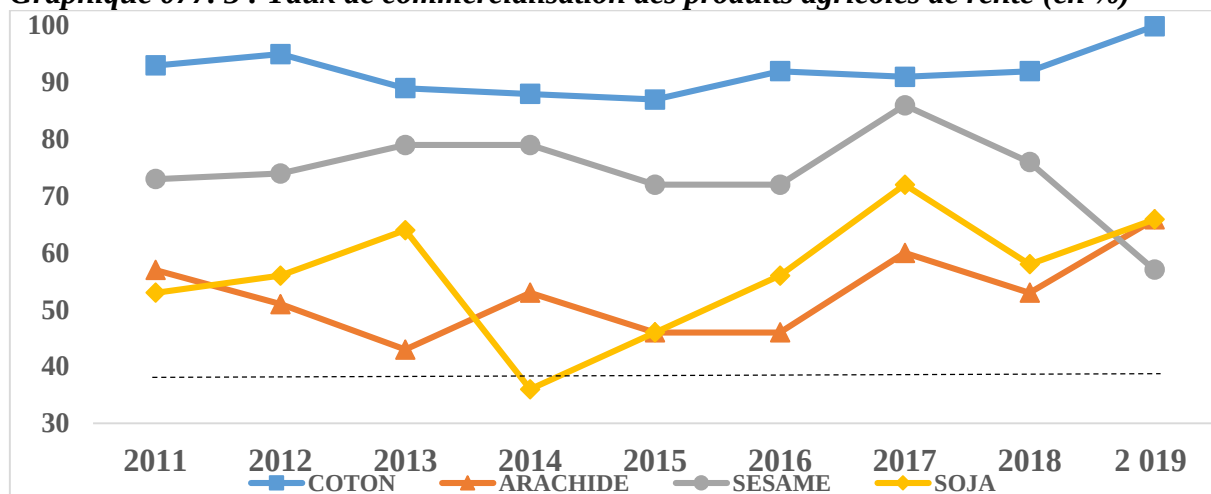
Points saillants

- L'objectif de commercialisation des céréales, visé par le PNSR II, est atteint ;
- Le coton et le sésame sont les spéculations de rente les plus vendues sur la période ;
- La commercialisation des productions de rente est en hausse en 2017 en sens inverse de celles des productions céréalières.

Commentaire

La production de coton est vendue à plus de 93%, le sésame à plus de 57%, l'arachide à 43% et le soja à plus de 36% sur la période sous revue. Le taux de commercialisation des cultures de rente est donc au-dessus de la cible du PNSR II (37,5%). L'année 2019 affiche des taux à plus de 57% soit largement au-dessus de la cible. Comparativement à 2018, l'année 2019 enregistre une mévente du sésame avec seulement 57% de sa production vendue par opposition aux autres spéculations qui enregistrent des hausses d'au moins 7 points.

Graphique 077. 3 : Taux de commercialisation des produits agricoles de rente (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

77.4. Commercialisation des autres cultures vivrières (niébé, voandzou, igname, patate)

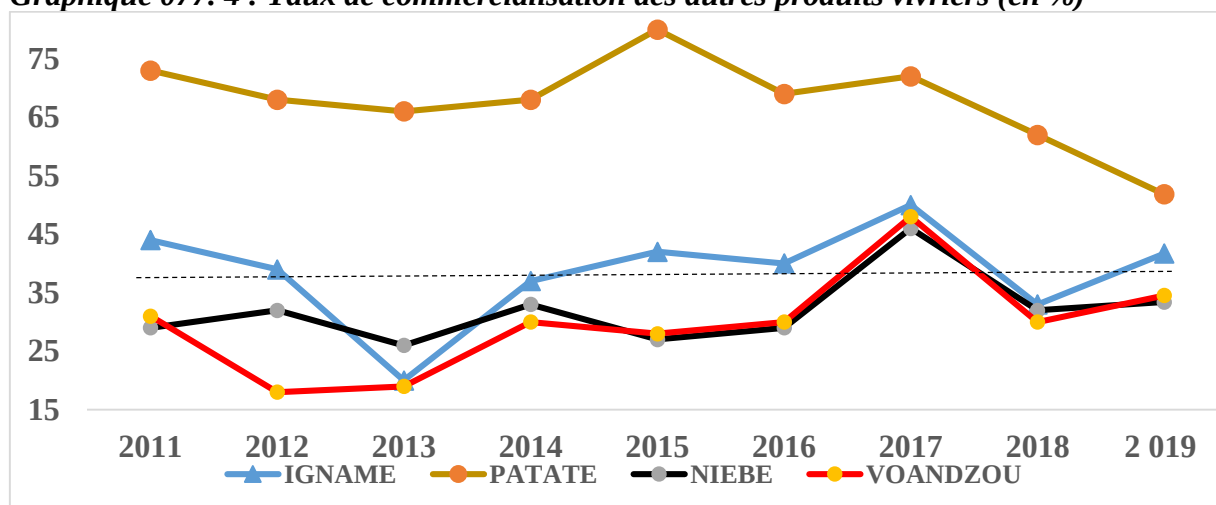
Points saillants

- La patate est la plus commercialisée sur la période 2011-2019 suivie respectivement de l'igname, du niébé et du voandzou ;
- Commercialisation des productions des autres cultures vivrières en hausse en 2017 et en 2019 excepté la patate ;
- La cible du PNSR II pour la commercialisation des produits agricoles est atteinte uniquement pour la patate qui est baissière depuis 2015.

Commentaires

Le taux de commercialisation de la patate est resté largement au-dessus des 37,5% visés le PNSR II. Ce taux a varié entre 51,8% atteint en 2019 et 80,0% atteint en 2015. Il est en baisse progressive depuis 2015 en raison de 7 points par an. Cependant, les périodes 2011-2013 et 2017-2019 ont connu des baisses de taux de commercialisation respectivement de (-20 points) et (-9points). Entre 2011 et 2014, le niébé, plus commercialisé que le voandzou, a connu des fluctuations entre 26% et 33%. L'année 2017 représente celle de forte commercialisation du niébé et du Voandzou avec respectivement 46% et 48% de la production.

Graphique 077. 4 : Taux de commercialisation des autres produits vivriers (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

77.5. Main d'œuvre agricole

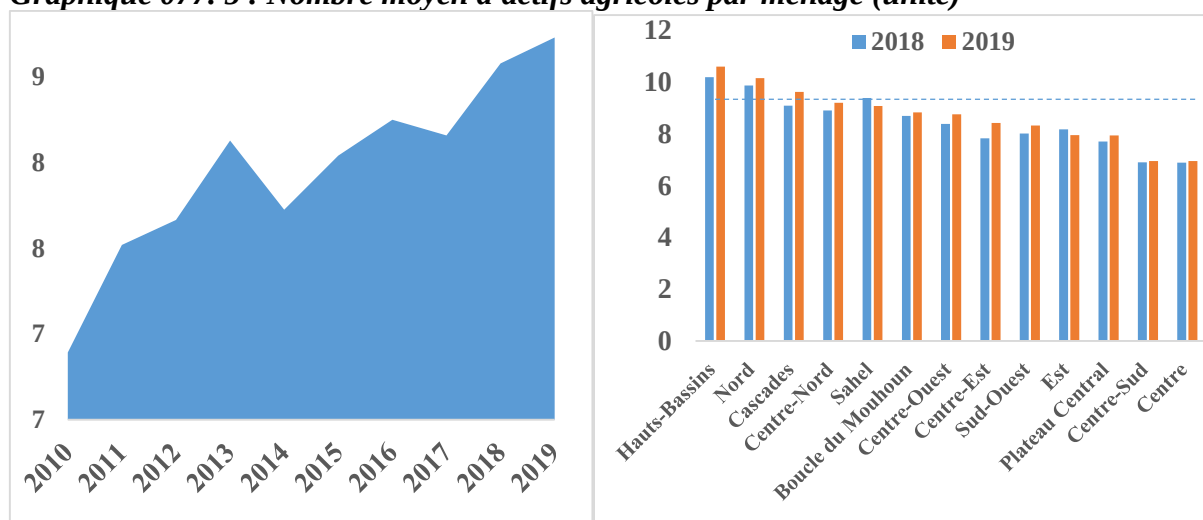
Points saillants

- La main d'œuvre agricole est en croissance sur la période 2010-2019 ;
- Les régions des Hauts-Bassins, du Nord et des Cascades et faible au Centre-Sud et au Centre ont les ménages agricoles les plus dotés en bras valides en 2019.

Commentaire

La taille moyenne des ménages en nombre d'actifs agricoles a évolué crescendo sur la période sous revue passant de 7 individus en 2010 à 9 en 2019 soit une hausse de 29% en dix ans. En 2019, les régions des Hauts-Bassins, du Nord, des Cascades et du Sahel présentent plus de 9 actifs par ménage agricole contre moins de 7 pour les régions du Centre-Sud et du Centre.

Graphique 077. 5 : Nombre moyen d'actifs agricoles par ménage (unité)



Source : EPA/DGESS/MAAH

77.6. Genre et main d'œuvre agricole

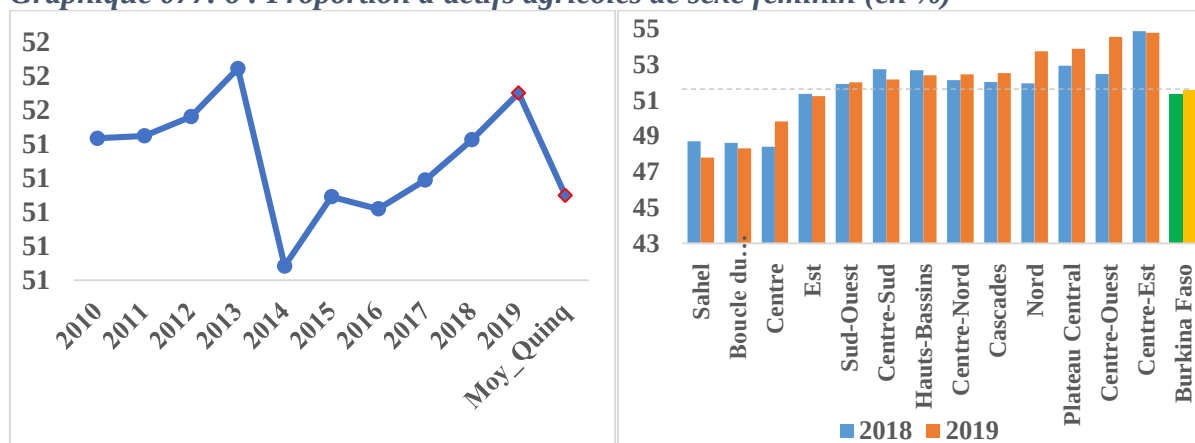
Points saillants

- Plus de la moitié de la main d'œuvre agricole est féminine;
- Le Sahel, la Boucle du Mouhoun et le Centre sont les régions affichant le plus faible taux de participation des femmes à l'activité agricole en 2019.

Commentaires

Sur la période de 2010 à 2019 la proportion des femmes actives dans la population active nationale est restée presque constante, elle fluctue en tendance faiblement croissante entre 51% et 52%. Au plan régional, les femmes représentent plus de 43% de la main d'œuvre agricole et le quota-sexe est ainsi partout respecté au-delà. Cependant, les régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et du Centre ont enregistré des proportions inférieures à 50% en 2018 et 2019. En outre, les régions du Centre, du Nord et du Centre-Ouest ont connu un gain respectivement de 2 points et 3 points.

Graphique 077. 6 : Proportion d'actifs agricoles de sexe féminin (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

77.7. Genre et main d'œuvre maraîchère

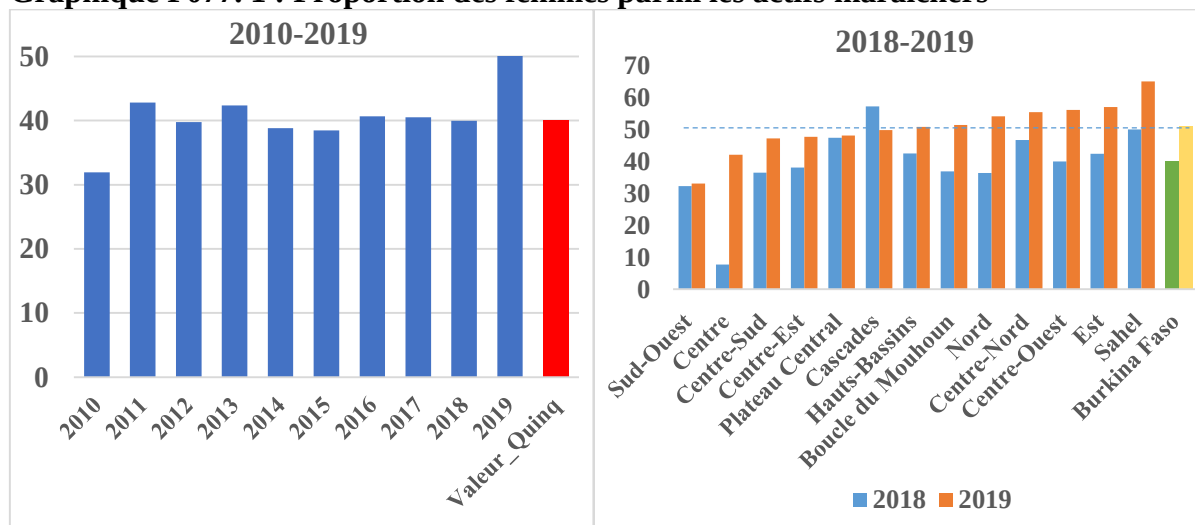
Points saillants

- Plus d'une personne sur 3 impliquée dans l'activité maraîchère sont des femmes ;
- Les femmes sont particulièrement les plus nombreuses dans l'activité maraîchère en 2019 ;
- Le Centre-Ouest et les régions en proie à l'insécurité enregistrent une plus grande présence des femmes dans l'activité maraîchère.

Commentaires

La proportion des femmes parmi les actifs maraîchers a varié entre 32% et 51% sur la période 2010 à 2018 au niveau national. En 2019, cette proportion des femmes parmi les actifs maraîchers est en hausse de 11 points par rapport à 2018 et par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Cette tendance à la hausse est observée dans la plupart des régions à l'exception des Cascades et une hausse spectaculaire de 34 points de cette proportion est observée dans la région du Centre. Toutefois, les femmes sont plus sous-représentées dans l'activité maraîchère au Sud-Ouest (33%) et au Centre (42%) en 2019.

Graphique P077. 1 : Proportion des femmes parmi les actifs maraîchers



Source : EPA/DGESS/MAAH

77.8. Age et main d'œuvre agricole

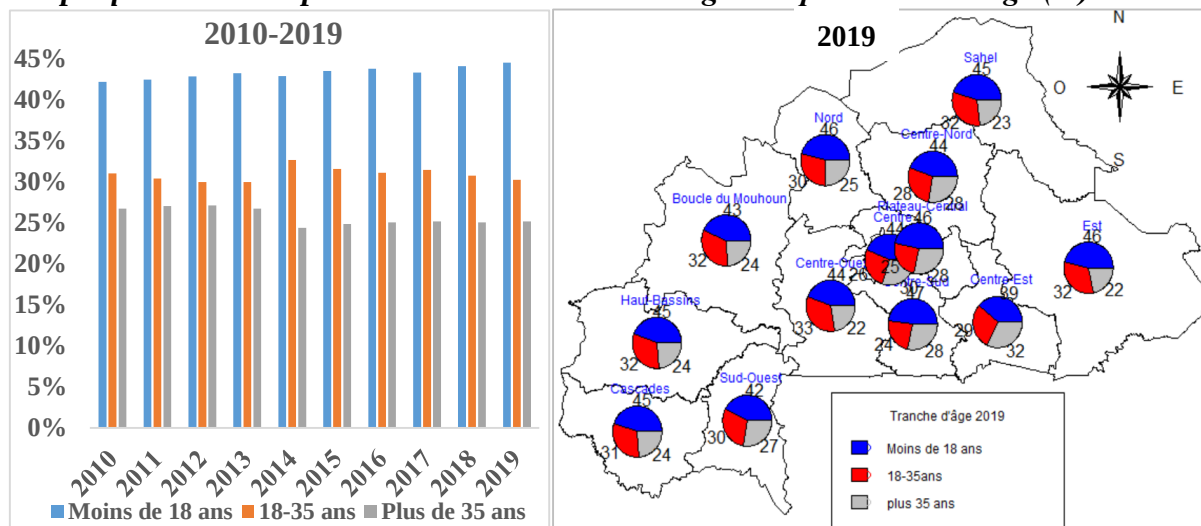
Points saillants

- Plus de la moitié de la main d'œuvre agricole est juvénile sur la période sous-revue ;
- Les jeunes de 18-35 ans sont plus présents à l'Est et dans les régions de la partie Ouest du pays en 2019 ;
- Le Centre et la Boucle du Mouhoun sont les régions les plus juvéniles en 2019.

Commentaire

Sur la période sous revue, la proportion des jeunes de 18 à 35 ans est restée aux alentours de 30% pour une proportion plus élevée chez les adultes (plus de 42%). Toutefois, cette proportion des jeunes dans l'agriculture est en baisse depuis 2014 au profit des adultes. Elle perd deux points en cinq ans en passant de 33% en 2014 à 30% en 2019. Les régions du Centre et de la Boucle du Mouhoun affichent des proportions élevées de jeunes (plus de 40%) dans la main d'œuvre agricole en 2019.

Graphique 077. 7 : Répartition de la main d'œuvre agricole par tranche d'âge (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

77.9. Genre et alphabétisation de la population agricole

Points saillants

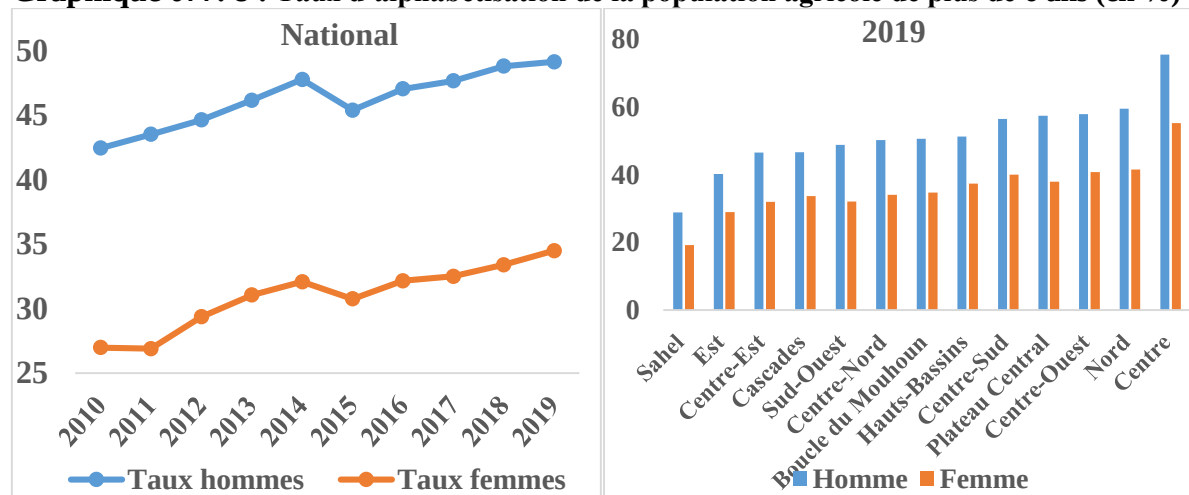
- Plus de la moitié de la population agricole est analphabète ;
- La population agricole est de plus en plus alphabétisée sur la période 2010-2019 avec une discrimination en faveur des hommes ;
- Le Sahel et l'Est sont les régions agricoles les moins alphabétisées.

Commentaires

Le taux d'alphabétisation de la population agricole de plus de six ans est en croissance sur la période sous revue avec cependant un taux nettement plus élevé chez les hommes. De 42% chez les hommes en 2010, il gagne 7 points en 2019 chez les hommes en raison d'une croissance de 1,7% l'an et 8 points chez les femmes en raison de 3% l'an. Ainsi, cette progression affichera en 2030 un taux d'alphabétisation de 59% chez les hommes et 58% chez les femmes soit en deçà d'au moins 40 points de la cible des ODD. Au plan régional, le Centre en raison du grand centre urbain du pays qu'il contient, présente le taux d'alphabétisation le plus élevé (76% pour

les hommes contre 55% pour les femmes). A l’opposée, le Sahel et l’Est présentent les plus faibles taux avec 29% et 40% pour les hommes contre 19% et 29% pour les femmes.

Graphique 077. 8 : Taux d’alphabétisation de la population agricole de plus de 6 ans (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

DEVELOPPEMENT DURABLE DES PRODUCTIONS AGRICOLES (P078)

Graphique 078. 1 : Proportion des superficies ayant bénéficié des intrants agricoles (en %)	28
Graphique 078. 2 : Evolution des doses d'intrants appliquées de 2010 à 2019 (en kg/ha)	29
Graphique 078. 3 : Dose nette du NPK appliquée par culture au plan national (en kg/ha)	30
Graphique 078. 4 : Dose nette de l'urée (kg/ha)	31
Graphique 078. 5 : Evolution de la dose nette de fumure organique par culture (en t/ha)	31
Graphique 078. 6 : Taux d'accroissement de la production céréalière (en %)	32
Graphique 078. 7 : Taux d'accroissement de la production des oléagineux (%)	35
Graphique 078. 8 : Indice de diversification des productions agricoles	36
Graphique 078. 9 : Part de la production céréalière de 2019 selon l'âge des producteurs (%)	37
Graphique 078. 10 : Part des superficies exploitées par tranche d'âge des producteurs (%)	38
Graphique 078. 11 : Part des productions de riz réalisées par les femmes (%)	39
Graphique 078. 12 : Part des superficies exploitées par les femmes (%)	39
Graphique 078. 13 : Evolution de la production céréalière de 2010 à 2019 (en tonne)	40
Graphique 078. 14 : Evolution de la production des cultures de rente depuis 2010 (en tonne)	41
Graphique 078. 15 : Evolution de la production des autres cultures vivrières depuis 2010	42
Graphique 078. 16 : Evolution de la part des cultures céréalières des femmes depuis 2010	43
Graphique 078. 17 : Evolution de la part des cultures de rentes des femmes depuis 2010	44
Graphique 078. 18 : Evolution de la part de production des cultures vivrières des femmes	45
Graphique 078. 19 : Proportion des producteurs utilisant la semence améliorée (en %)	45
Graphique 078. 20 : Proportion de ménages utilisant le NPK (%)	46
Graphique 078. 21 : Proportion de ménages utilisant l'urée et NPK (%)	47
Graphique 078. 22 : Proportion de ménages utilisant l'urée, NPK et la semence améliorée (%)	47
Graphique 078. 23 : Taux de labour des superficies agricoles (en %)	48
Graphique 078. 24 : Taux de possession des animaux de traits par les ménages (en %)	49
Graphique 078. 25 : Proportion des femmes utilisant le labour attelé (%)	50
Graphique 078. 26 : Evolution des rendements des cultures céréalières de 2010 à 2019 (kg/ha)	51
Graphique 078. 27 : Evolution des rendements des cultures de rente de 2010 à 2019 (en kg/ha)	52
Graphique 078. 28 : Variation des rendements des tubercules (en %)	53
Graphique 078. 29 : Superficie moyenne par actif jeunes (ha)	53
Graphique 078. 30 : Structure par âge des producteurs utilisant la semence améliorée (en %)	54
Graphique 078. 31 : Proportion des jeunes parmi les utilisateurs du NPK et de l'urée (%)	55
Graphique 078. 32 : Proportion des producteurs utilisant les bonnes pratiques selon l'âge (%)	56
Graphique 078. 33 : Taux d'utilisation du tracteur par tranche d'âge (%)	57
Graphique 078. 34 : Part des superficies exploitées sous traitement phytosanitaire (en %)	58

78.1. Utilisation des intrants sur les exploitations familiales

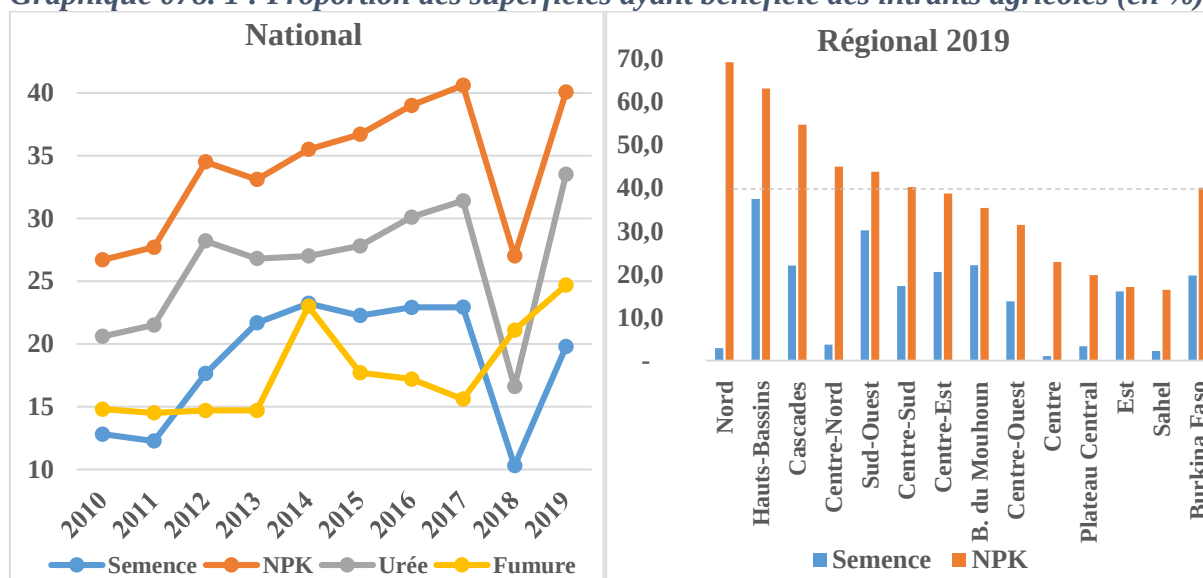
Points saillants :

- L'intensification agricole par les intrants est en progression mais ralentie en 2018 ;
- Le Sahel, l'Est, le Plateau central et le Centre sont les régions les moins couvertes en NPK.

Commentaire

La proportion des superficies agricoles bénéficiant du NPK et de l'Urée est en croissance sur la période 2010-2017. Le NPK demeure l'intrant le plus utilisé (entre 27% et 41% des superficies) en combinaison avec l'urée (entre 21% et 31%) suivi de la semence améliorée (entre 13% et 23%) et de la fumure organique (entre 12% et 23%). La proportion chute drastiquement en 2018 pour tous les intrants à l'exception de la fumure organique et un retour à la normale est observé en 2019. Les régions les moins couvertes en NPK en 2019 demeurent le Sahel (16,4%), l'Est (17,1%), le Plateau central (19,8%) et le Centre (22,9%) tandis que le Centre, le Sahel, le Nord, le Plateau central et le Centre-Nord sont les moins couvertes en semence améliorée.

Graphique 078. 1 : Proportion des superficies ayant bénéficié des intrants agricoles (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.2. Application des engrais sur les exploitations familiales

Points saillants :

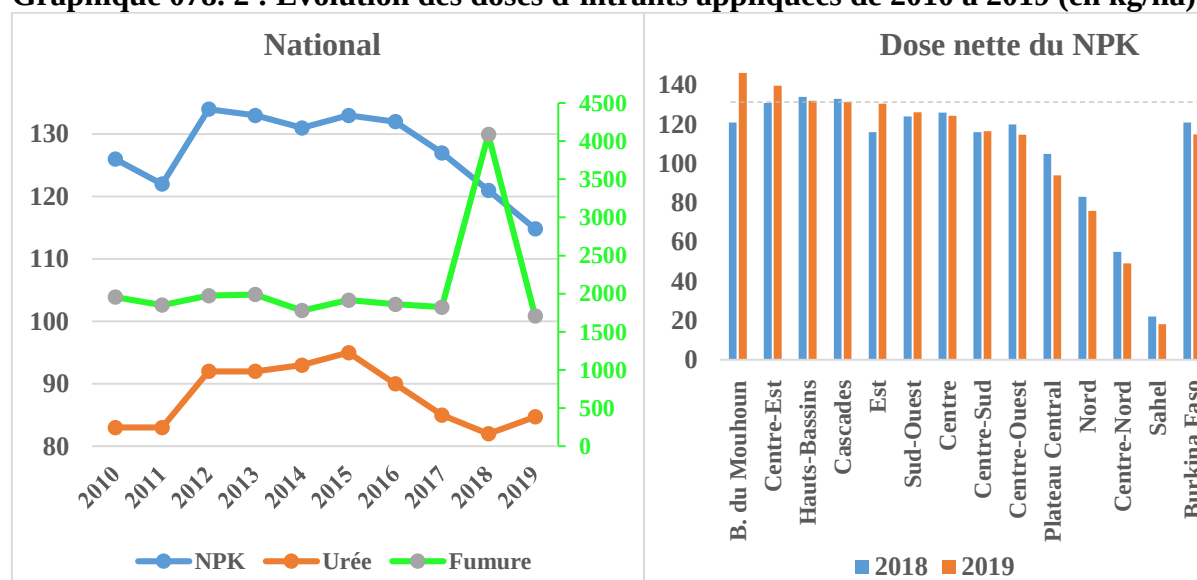
- Le NPK est de plus en plus utilisé sur les terres agricoles;
- 2018 est l'année de la plus faible dotation du monde paysan en NPK;
- Le NPK est appliqué à toutes les spéculations, mais surtout sur des exploitations de coton, de maïs et de patate.

Commentaire

Sur les espaces bénéficiant des intrants au Burkina Faso, la dose appliquée la plus élevée concerne le NPK qui varie entre 115 kg/ha et 134 kg/ha. Malheureusement, la dose nette de

NPK commence à baisser à partir de 2015 après une période de faible croissance entre 2010 et 2010 de même que l'urée qui s'utilise en complément. La dose nette de fumure organique est restée stable à autour de 1,9 t/ha jusqu'en 2017 avant de subir une hausse spectaculaire en 2018 en compensation à la faible disponibilité des engrais minéraux. Les régions ayant le mieux dosé le NPK sont le Centre-Est avec 140 kg/ha et la Boucle du Mouhoun (146 kg/ha). Cependant, les régions appliquant les plus faibles doses sont le Nord (76 kg/ha), le Centre-Nord (49 kg/ha) et le Sahel (18 kg/ha).

Graphique 078. 2 : Evolution des doses d'intrants appliquées de 2010 à 2019 (en kg/ha)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.3. Cultures et application du NPK

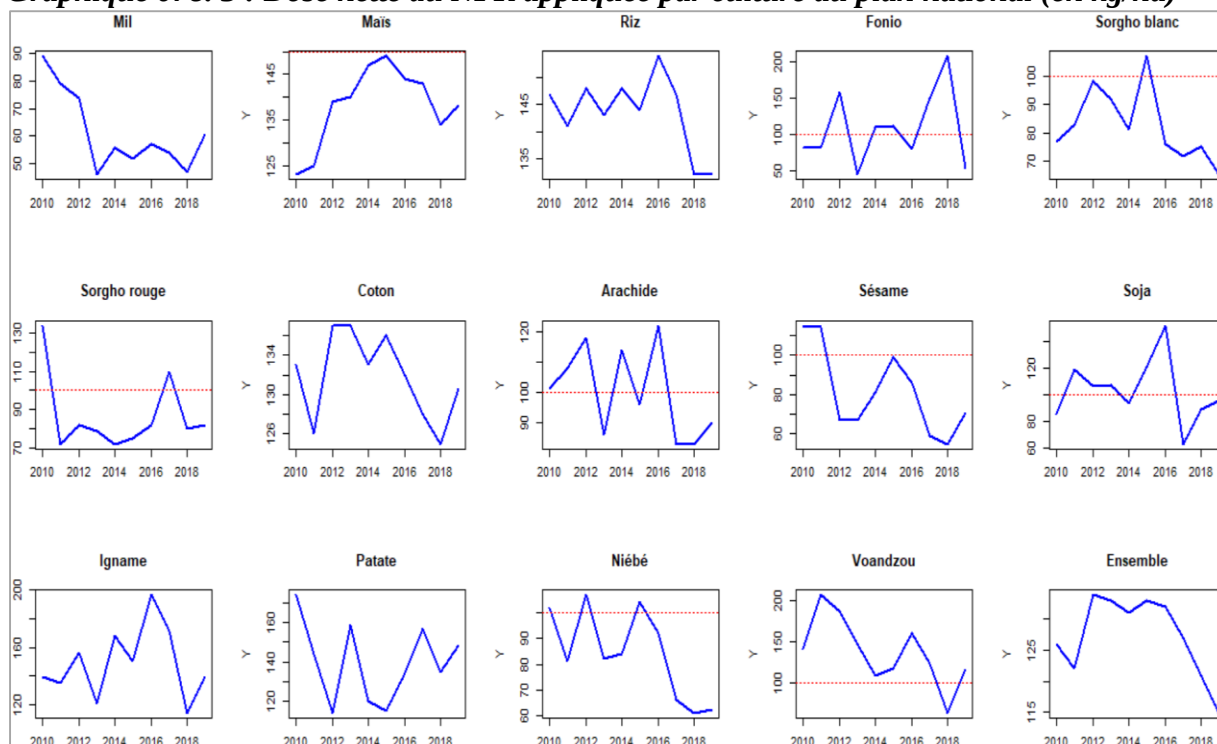
Points saillants :

Les ménages agricoles ont tendance à réduire les quantités de NPK appliquées au mil, au sorgho blanc, au sésame, au niébé, au voandzou ou au maïs au profit du riz et de l'igname sur la période sous revue.

Commentaire

La dose de NPK appliquée aux principales cultures au Burkina Faso a varié autour d'une tendance baissière pour les cultures telles que le mil (60-90kg/ha), sorgho blanc (60-110), le sésame (55-115), le niébé (60-110), le voandzou (50-200) et le maïs (120-150 kg/ha). Dans le temps, la dose de NPK appliquée au riz (130-154 kg/ha) et à l'igname (115-195 kg/ha) varie autour d'une tendance croissante, La dose appliquée aux autres spéculations varient aléatoirement selon les années et dans des niveaux variés : fonio (50-200 kg/ha), sorgho rouge (70-130 kg/ha), coton (125-137 kg), arachide (80-120 kg/ha), soja (60-150 kg/ha), patate (115-175 kg/ha).

Graphique 078. 3 : Dose nette du NPK appliquée par culture au plan national (en kg/ha)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.4. Application de l'urée

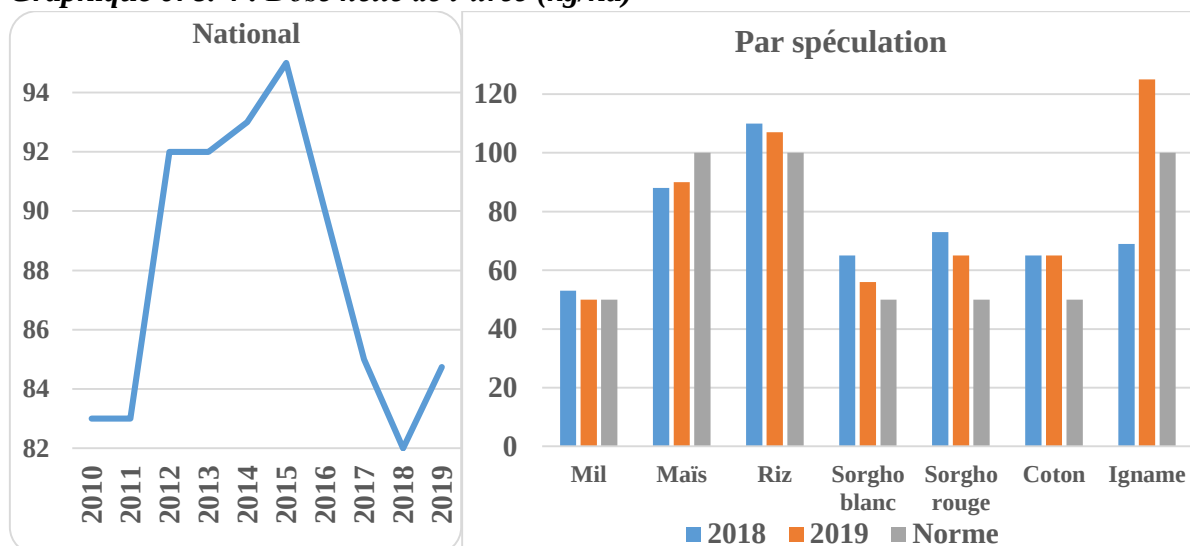
Points saillants :

- La quantité d'urée appliquée à l'hectare est en baisse depuis 2015 avec une accentuation en 2018 ;
- L'urée est appliquée en général au-delà des normes édictées par la recherche à l'exception du maïs.

Commentaire

La dose d'urée pratiquée par les producteurs sur les parcelles agricoles a évolué de manière quasi-concave autour de l'année 2015. Elle passe graduellement de 83 kg/ha en 2010 à 95 kg/ha en 2015 soit en hausse de 14% en cinq ans. Elle baisse ensuite progressivement de 4,8% par an jusqu'en 2018. En 2019, la dose nette moyenne de l'urée appliquée est en hausse par rapport à 2018 mais se situe au-dessous de la moyenne des cinq dernières années. Les doses appliquées en 2019 sont inférieures à celles de 2018 à l'exception de celle de l'igname. En particulier, seule la dose appliquée en 2019 pour le maïs est en deçà de la norme de 100 kg/ha recommandée par la recherche au Burkina Faso. Ce surdosage de l'urée serait la conséquence de la compensation avec le NPK en vue du respect de la quantité d'engrais minéraux indépendamment de leur nature.

Graphique 078. 4 : Dose nette de l'urée (kg/ha)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.5. Application de la fumure organique

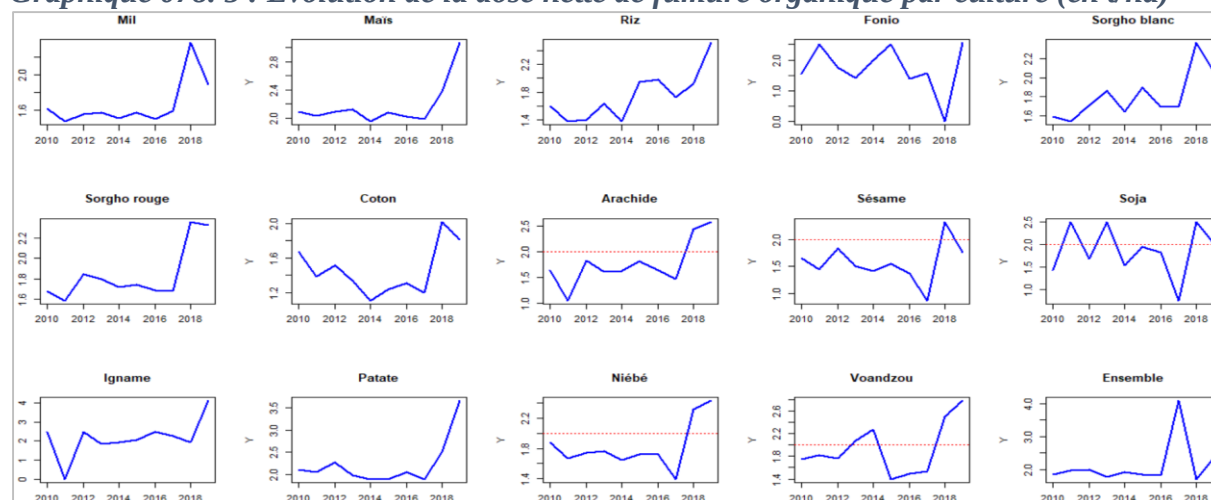
Points saillants :

- La fumure organique est appliquée en deçà de la norme recommandée et seules les oléagineux et les légumineuses se rapprochent de la norme ;
- La fumure augmente et est de plus en plus utilisée pour la culture du riz, du sorgho blanc, de l'arachide et quelque peu de l'igname.

Commentaire

Le niveau de la dose nette de fumure organique varie crescendo au-dessus de 1,4t/ha pour le riz sur la période, 1,6t/ha pour le sorgho blanc, 1t/ha pour l'arachide et l'igname. Comparée aux normes de dosage, l'arachide, le sésame et le niébé évoluent au-dessous. Cependant, la dose pour la patate, le maïs et le sorgho rouge croissent à partir de l'année 2017. En 2019, la dose a baissé d'au moins 0,2t/ha uniquement pour le coton, le mil, le sésame, le soja et le sorgho blanc.

Graphique 078. 5 : Evolution de la dose nette de fumure organique par culture (en t/ha)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.6. Dynamique de la production céréalière au Burkina Faso

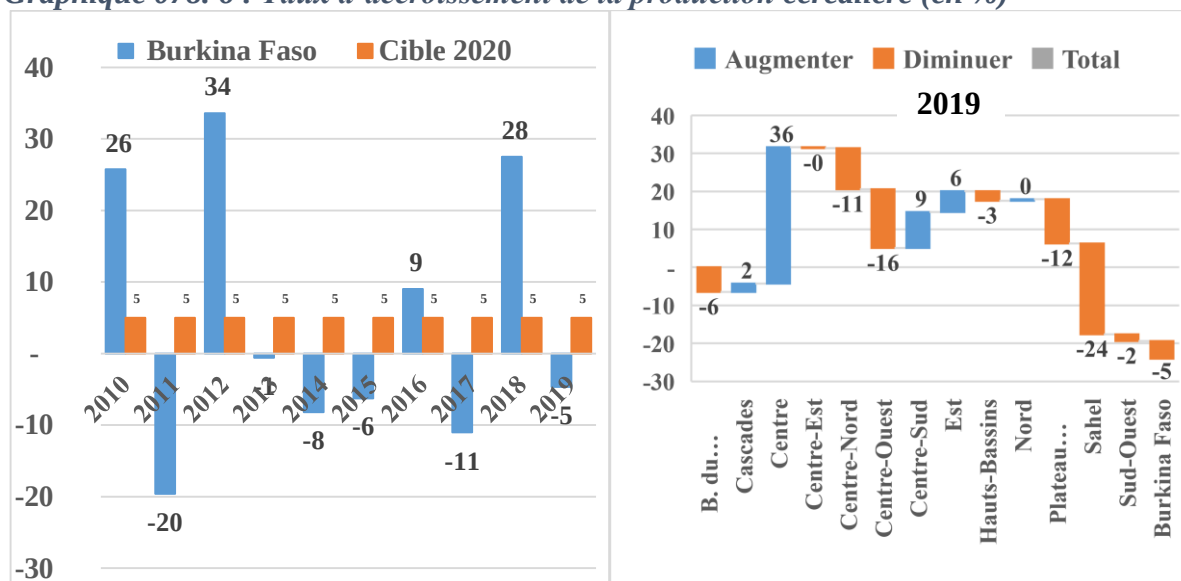
Points saillants :

- La production céréalière n'est pas totalement maîtrisée sur la période 2010-2019 ;
- La production céréalière est passé loin de la SDR en 2019 ;
- Les régions en contre-performance en 2019 dans la production céréalière sont le Sahel, le Plateau central, le Centre-Ouest, le Centre-Nord et la Boucle du Mouhoun.

Commentaire

Le taux d'accroissement de la production céréalière a fortement baissé passant de 26% à -5% entre 2010 et 2019. Le taux a évolué en dent de scie avec un plus haut 37% en 2012 en un plus bas de -20% en 2011. En 2019, il est en forte baisse par rapport en 2018 et la cible SDR (5%). Cette baisse est observée principalement dans le Sahel et le Centre-ouest.

Graphique 078. 6 : Taux d'accroissement de la production céréalière (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.7. Dynamique de la production de coton au Burkina Faso

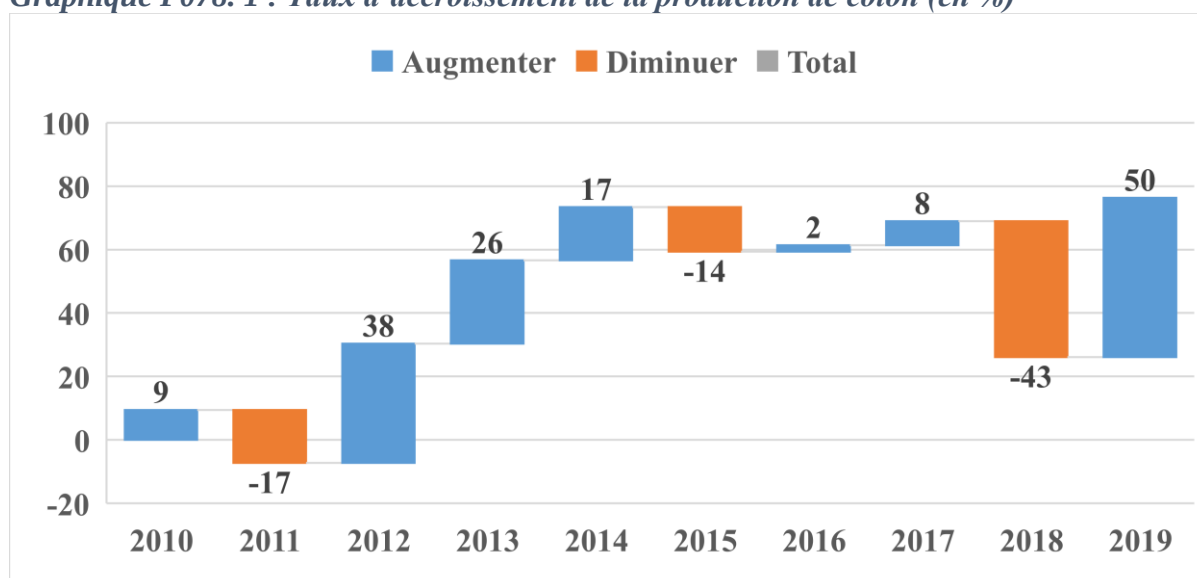
Points saillants :

- La production du coton n'est pas maîtrisée sur la période 2010-2019 ;
- La crise cotonnière a influencé très négativement la production du coton en 2018 ;
- Cible SDR atteinte en 2019.

Commentaire

La variation annuelle de la production est globalement positive sur la période nonobstant les baisses observées en 2011 (-17%), 2015 (-14%) et surtout 2018 (-43%) où le coton enregistre sa plus grande baisse de la période suite à l'abandon dans les bassins cotonniers sur fond de crise de la filière. En 2019, le taux est en hausse de 50% par rapport à 2018 soit largement au-dessus de la cible visée par la SDR (10%). Cette hausse remarquable est dictée par la Boucle du Mouhoun (118%) et les Hauts-bassins (108%) suite à la reprise de l'activité cotonnière.

Graphique P078. 1 : Taux d'accroissement de la production de coton (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.8. Dynamique de la production de niébé

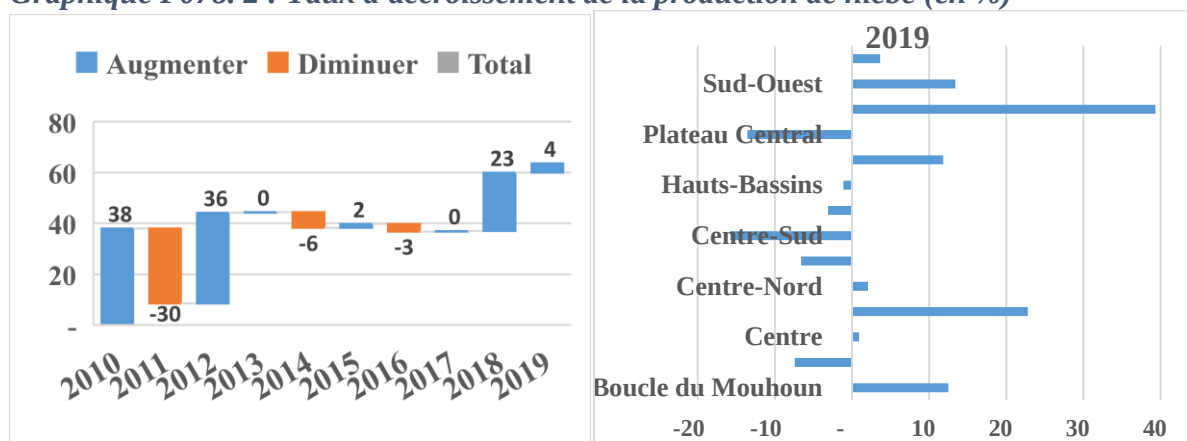
Points saillants :

- La production de niébé est non-maîtrisée sur la période ;
- L'objectif de production de niébé visé par la SDR est atteint en 2019 ;
- Les régions les moins performantes en niébé en 2019 sont le Centre-sud et le Plateau-central.

Commentaire

Le taux d'accroissement de la production de niébé est resté très instable sur la période sous revue en variant de 38% en 2010 à 4% en 2019. Toutefois, une baisse drastique est observée en 2011 et une autre baisse non des moindres est enregistrée en 2018 en raison probable des efforts particuliers déployés par l'Etat qui mit à la disposition des producteurs, 16 000 tonnes d'engrais, 8 155 tonnes de semences améliorées, 1 150 000 boutures de manioc et de patate, 27 400 unités d'équipements agricoles, 10 500 animaux de trait et 20 000 litres de pesticides à prix subventionné en 2018. La production 2019 du niébé est en baisse par rapport à 2018 (23%) et se situe pratiquement au même niveau que la cible SDR (5%). Les plus fortes baisses sont enregistrées en 2019 au Centre-sud (-16%) et au Plateau-central (-14%).

Graphique P078. 2 : Taux d'accroissement de la production de niébé (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.9. Efforts additionnels dans la production d'igname et de patate

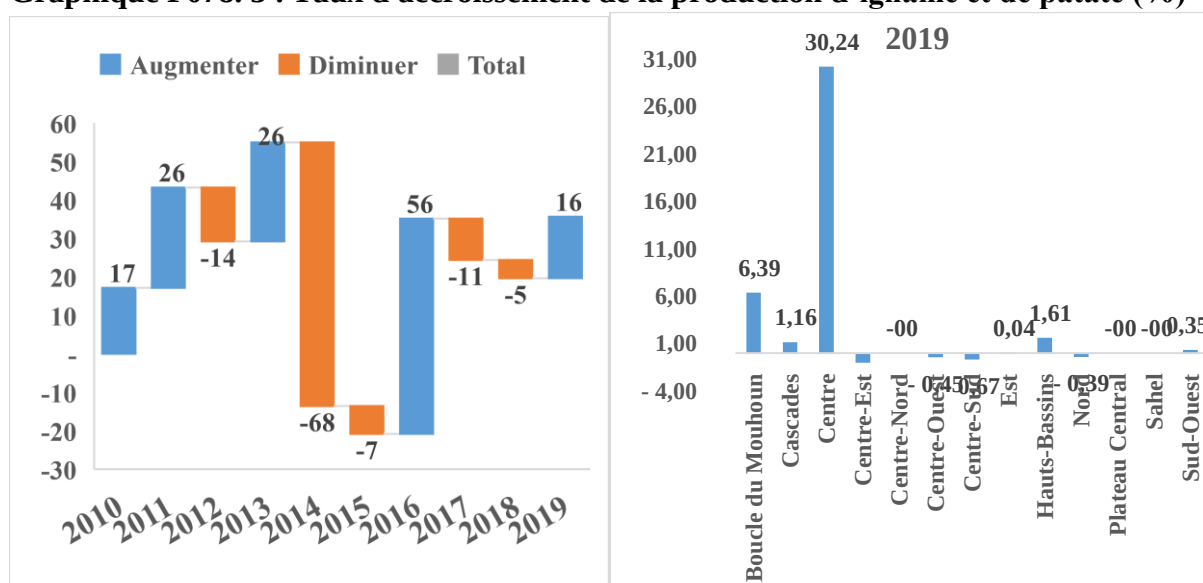
Points saillants :

- Dix années après, la production d'igname et de patate n'a sensiblement pas évolué ;
- La cible de hausse de production de d'igname/patate de 15% poursuivi par la SDR est atteinte en 2019 grâce surtout à l'exploit réalisé au Centre.

Commentaire

Le taux d'accroissement de la production de tubercules est resté constant au cours de la période de 2010 à 2019 avec une évolution en dent de scie. Le plus bas (-68%) est observée en 2014 et le plus haut (56%) en 2016. En 2019, le taux est en hausse de 20 points par rapport à 2018 (-5%) et s'égale à la cible SDR (15%). Cette hausse de 2019 est plus marquée au Centre avec plus de 30% devenant du coup la région productrice de la patate en 2019 par excellence secondé de la Boucle du Mouhoun.

Graphique P078. 3 : Taux d'accroissement de la production d'igname et de patate (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.10. Dynamique de la production des oléagineux

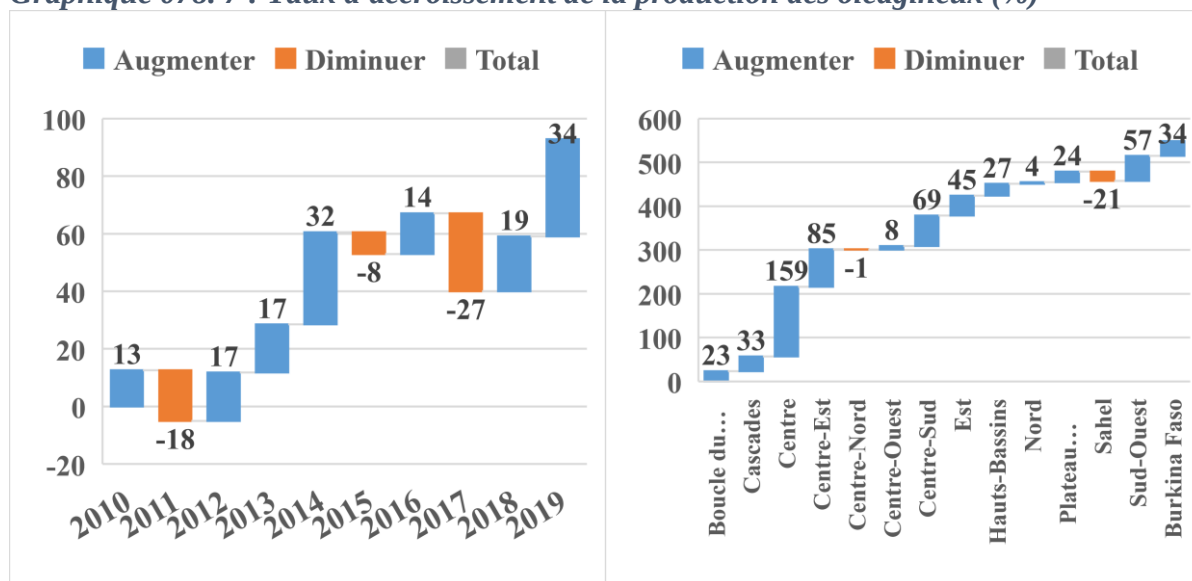
Points saillants :

- La production additionnelle des oléagineux connaît une hausse sur la période
- Le niveau d'accroissement attendu de la production par la SDR est atteint en 2019 pour les oléagineux ;
- Le plus grand accroissement de la production des oléagineux est enregistré dans la région du Centre.

Commentaire

Le taux d'accroissement de la production des oléagineux est passé de 11% en 2010 à 32% en 2019 avec un plus haut (35%) en 2014 et un plus bas (-27%) en 2017. En 2019, il est en hausse par rapport à 2018 (17%) et à la cible SDR (10%). Cette hausse est plus marquée dans le Centre.

Graphique 078. 7 : Taux d'accroissement de la production des oléagineux (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.11. Diversification des productions agricoles

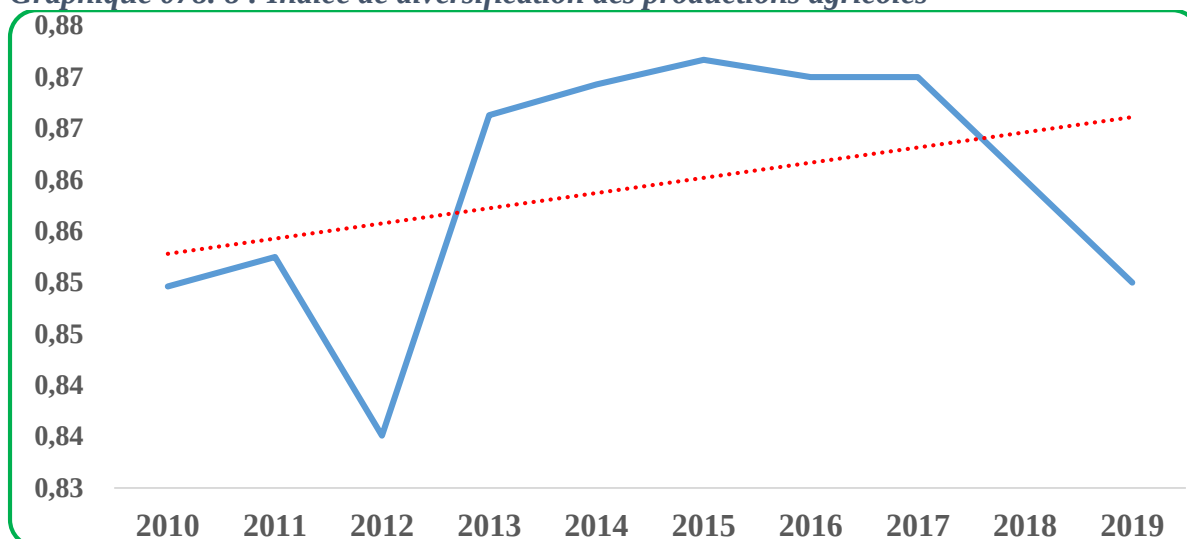
Points saillants :

- Les productions agricoles sont de moins en moins diversifiées depuis 2015 ;
- Le niveau de diversification souhaité par le PNSR II (0,95) échappe de plus en plus à la production.

Commentaire

L'indice de diversification agricole exprime le niveau de diversification des spéculations dans l'activité de production agricole. Ce niveau, après sa chute en 2012, est resté au-dessous de 0,88 sur le reste de la période. La chute de 2012 pourrait s'expliquer par la focalisation des producteurs sur le maïs à haut rendement et le riz pluvial que l'Etat a encouragé avec l'opération « maïs de case » et l'appel à l'usage des variétés améliorées de riz pluvial et de maïs.

Graphique 078. 8 : Indice de diversification des productions agricoles



Source : DGPV/MAAH

78.12. Production et âge des producteurs

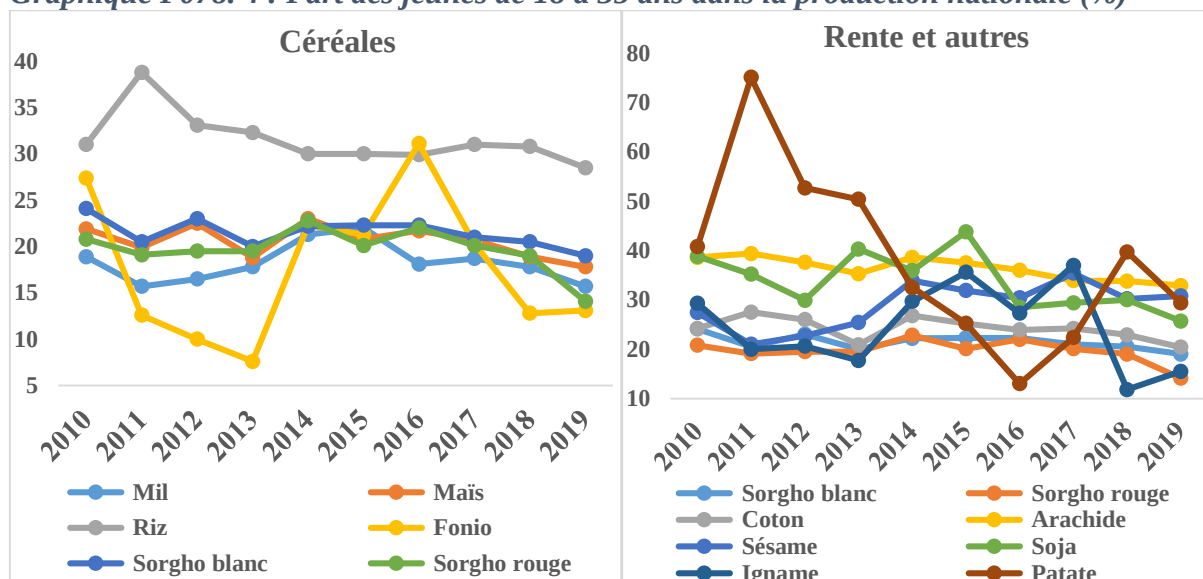
Points saillants :

- La contribution des jeunes de 18-35 ans dans la production agricole tend à diminuer ;
- Les jeunes assurent environ 1/3 de la production nationale de riz et contribuent plus dans les spéculations de rente surtout l'arachide et le soja ;
- Les jeunes assurent l'essentiel de la production du Centre-Nord en 2019 mais ne sont quasiment pas impliqués dans Nord et surtout le Sahel.

Commentaire

Sur la période 2010-2019, l'arachide et le sésame ont représenté plus de 30% des superficies exploitées par les jeunes de 18 à 35 ans respectivement pour chacune des deux cultures. Ces cultures sont suivies par le voandzou, le fonio et le riz avec un peu moins de 30% des superficies consacrées. Toutefois, l'on note une tendance à la baisse de la part des jeunes dans la production de toutes les spéculations. Leur contribution à la production du riz et de l'arachide sont passées respectivement de 31% et 41% en 2010 à 24% et 31% en 2019 soit des pertes respectives de 7 et 10 points en dix ans.

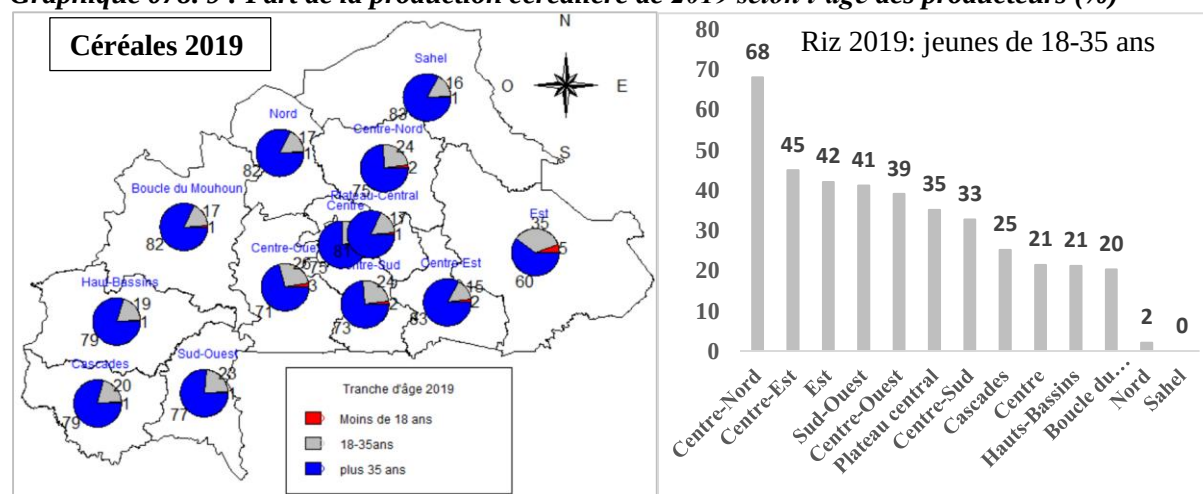
Graphique P078. 4 : Part des jeunes de 18 à 35 ans dans la production nationale (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

En 2019, le riz a occupé particulièrement 28,5% des superficies des jeunes et au niveau régions, les jeunes assurent la production du riz à 68% au Centre-Nord, à 45% au Centre-Est, à 42% à l'Est et au Sud-Ouest à 41%. Les régions de faible implication des jeunes dans la production du riz sont le Nord et le Sahel.

Graphique 078. 9 : Part de la production céréalière de 2019 selon l'âge des producteurs (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.13. Terres agricoles et âge des producteurs

Points saillants :

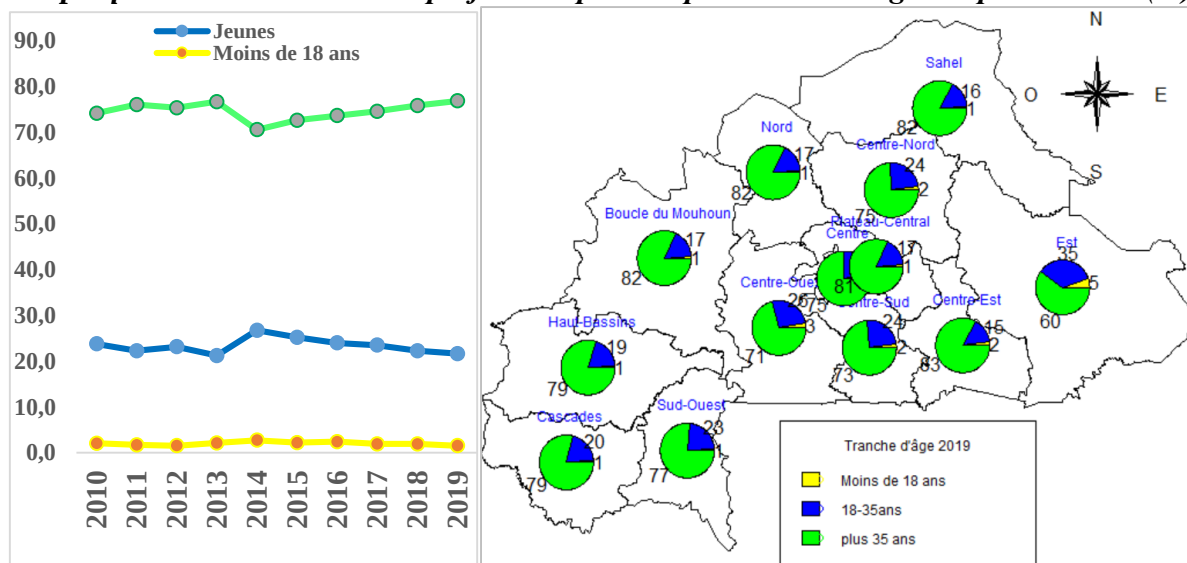
- Les superficies agricoles sont en grande partie occupées par les adultes sur la période ;
- L'accès des jeunes de 18 à 35 ans à la terre se réduit progressivement depuis 2014 ;
- Les jeunes occupent le moins d'espace au Centre-Est et au Sahel au profit des adultes.

Commentaire

Sur la période 2010-2019, la part des adultes est restée au-dessus de 70%. A partir de 2014 où la part s'établit à 70,5%, on note une hausse progressive de cette part où elle atteint 76,8% en 2019 contre 21,6% revenant aux jeunes. En 2019, les régions du Centre-Est et du Sahel

présentent les parts les plus faibles pour les jeunes tandis que l'Est leur accorde la part la plus grande de toutes les régions.

Graphique 078. 10 : Part des superficies exploitées par tranche d'âge des producteurs (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.14. Genre et riziculture

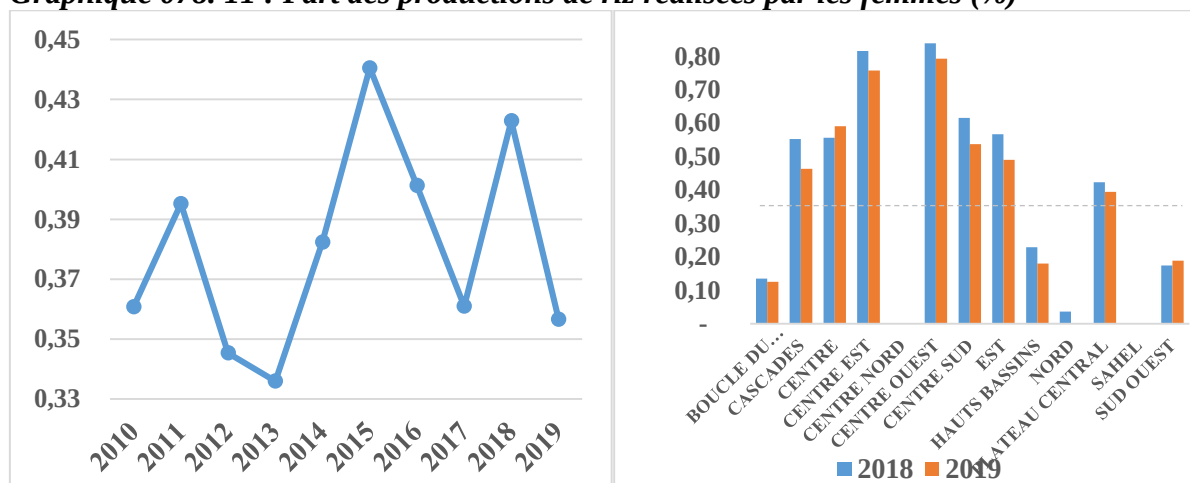
Points saillants :

- Plus de 1/3 de la production du riz est assurée par les femmes sur la période sous revue ;
- Les femmes n'ont pratiquement aucune responsabilité dans la production de riz dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel.

Commentaire

Sur la période 2010-2019, la part des quantités de riz produites qui reviennent aux femmes a varié en dents de scie autour de 39%. La plus forte hausse de cette part est observée en 2018 de l'ordre de 6 points. En 2019, la part rechute de 6 points par rapport à 2018 ; baisse ressentie dans pratiquement toutes les régions. La part reste tout de même plus faible au Nord, au Centre-Nord et au Sahel où les femmes n'ont pas une grande responsabilité dans la production du riz.

Graphique 078. 11 : Part des productions de riz réalisées par les femmes (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.15. Genre et terres agricoles

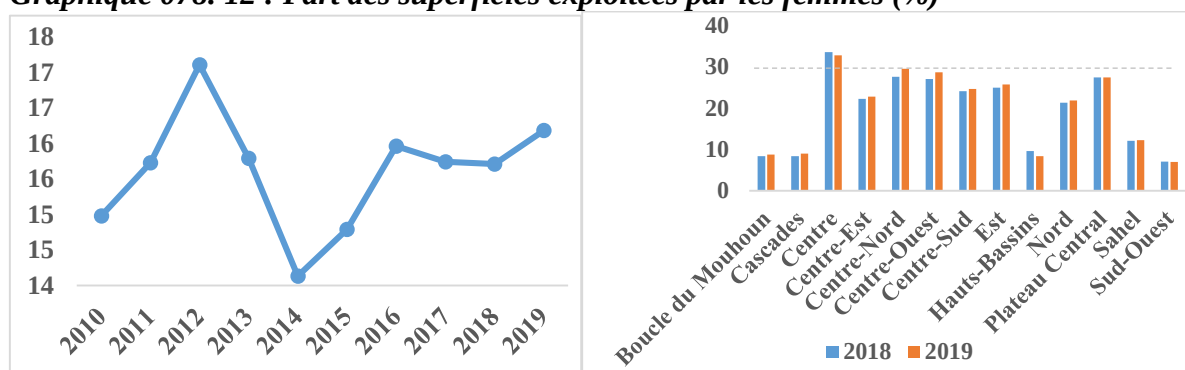
Point saillants :

- Dix années après, les femmes n'exploitent durablement qu'environ 16% des terres ;
- Le niveau d'accès des femmes à la terre est plus faible dans les bassins de production du pays.

Commentaire

La proportion de superficie exploitée par les femmes est en légère hausse (1 point) entre 2010 et 2019 avec un pic en 2012 suivi d'une forte replie en 2013 et 2014. En 2019, elle est en hausse par rapport à 2018 et à la moyenne quinquennale. La plus forte proportion est dans le Centre (34%) et la plus faible dans les bassins de production du pays tels que la Boucle du Mouhoun (9%), les Cascades (9%), les Hauts-Bassins (8%) et le Sud-ouest (7%).

Graphique 078. 12 : Part des superficies exploitées par les femmes (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.16. Production agricole céréalière

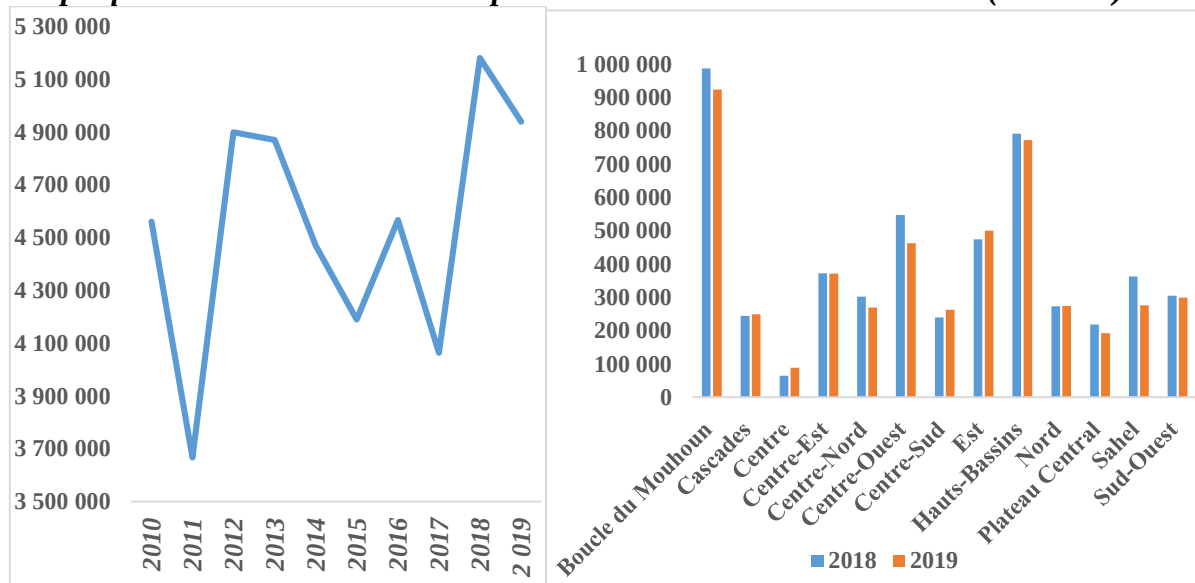
Points saillants :

- La production céréalière n'est pas maîtrisée;
- La production céréalière est en baisse moins inquiétante en 2019 dans toutes les régions.

Commentaire

La production des céréales est passée de 4 560 574 tonnes en 2010 à 4 939 630 en 2019, soit une augmentation de 8,3%. Cependant, elle a baissé d'environ 5% entre 2018 et 2019 mais le niveau atteint en 2019 demeure au-dessus de la moyenne des cinq dernières années. La forte baisse est remarquée dans la région du Sahel (-24%). Comparativement à la cible ODD2030 (5 040 272 tonnes en 2019), la production céréalière de 2019 connaît un petit manque de 2% soit 100 642 tonnes de moins.

Graphique 078. 13 : Evolution de la production céréalière de 2010 à 2019 (en tonne)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.17. Production agricole de rente

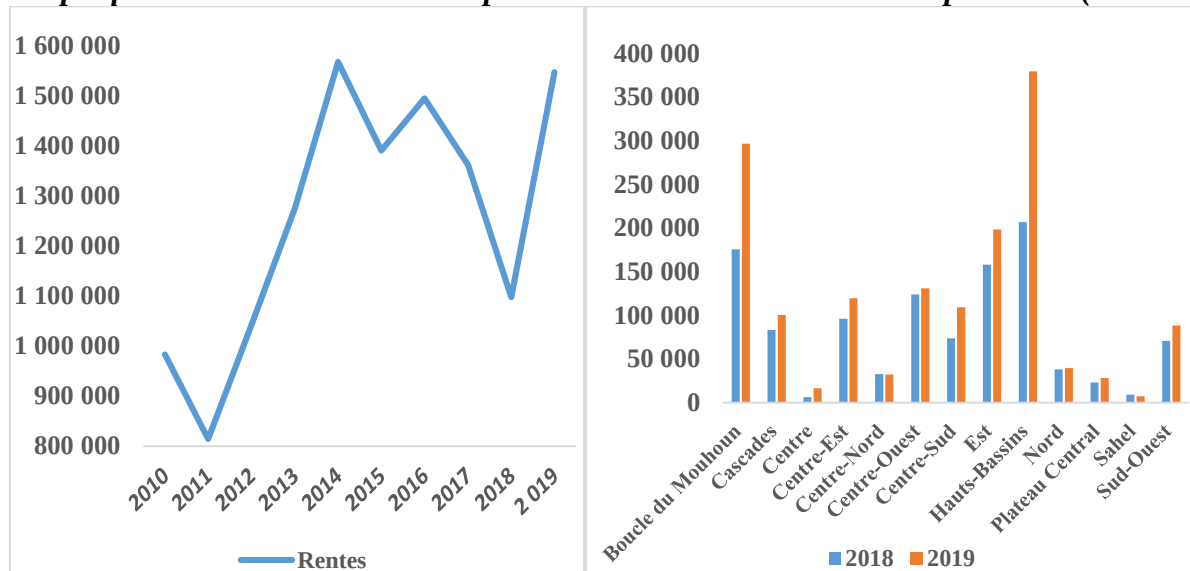
Points saillants :

- Une substitution entre cultures céréalières et de rentes s'opère depuis 2014 ;
- La production s'est durablement améliorée dans toutes les régions agricoles du pays.

Commentaire

La production des cultures de rentes est passée de 982 830 tonnes en 2010 à 1 546 771 en 2019, soit une augmentation de 57,4%. Elle a fortement augmenté de 2018 à 2019 (41%), mais passe à moins de 7,5 points du niveau à atteindre pour répondre aux objectifs des ODD 2030 soit un manque de 125 334 tonnes. La forte hausse est remarquée dans les régions des Hauts-Bassins, et de la Boucle du Mouhoun.

Graphique 078. 14: Evolution de la production des cultures de rente depuis 2010 (en tonne)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.18. Production agricole des autres cultures vivrières

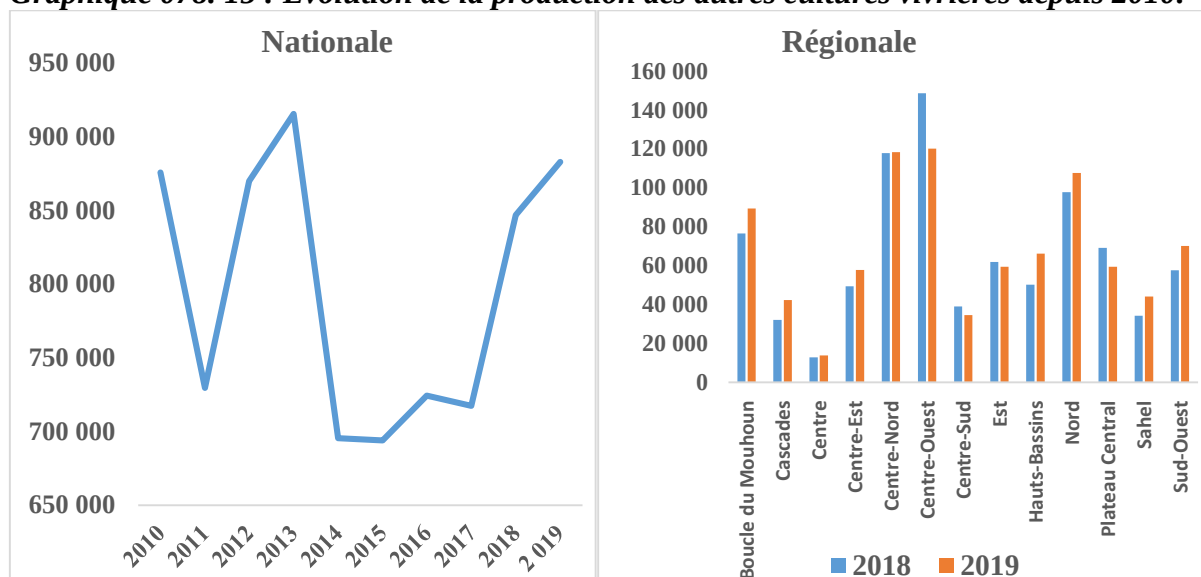
Points saillants :

- La production des autres cultures vivrières n'est pas maîtrisée sur la période mais s'est durablement améliorée en 2019 dans les Hauts-Bassins ;
- Le Centre et le Centre-Sud sont les régions faiblement impliquées dans la production des autres cultures vivrières.

Commentaire

La production des autres cultures vivrières est passée de 875 747 tonnes en 2010 à 882 964 tonnes en 2019, soit une quasi-stabilité (0,8%). Cependant, elle a augmenté de 4,5% entre 2018 et 2019. La forte hausse est remarquée dans les régions du Sahel et du Centre-Nord mais les niveaux de production les plus faibles sont relevés au Centre et au Centre-Sud. Comparativement à la cible ODD2030 (834 864 tonnes en 2019), la production des autres cultures vivrières a dépassé la cible de 5,76%.

Graphique 078. 15 : Evolution de la production des autres cultures vivrières depuis 2010.



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.19. Production céréalière et sexe

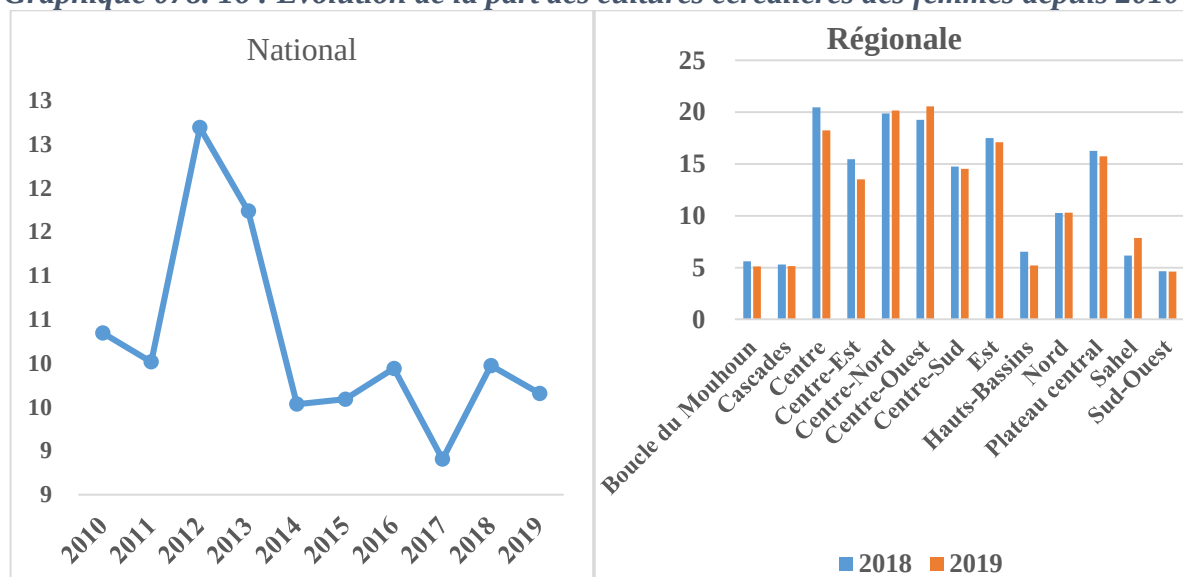
Points saillants

- La contribution des femmes dans la production céréalière régresse au fil des ans ;
- Les femmes ont le moins contribué dans la production céréalière en 2017 ;
- La contribution des femmes n'a durablement pas évolué en 2019.

Commentaire

La part de la production céréalière des femmes est passée de 10,3% en 2010 à 9,7% en 2019, soit une quasi-stabilité (Baisse de 0,6 point de pourcentage). Cependant, la baisse entre 2018 et 2019 est de l'ordre de la moitié de la baisse par rapport à 2010 (0,3 points de pourcentage). La forte baisse s'observe dans la région du Centre (-2,2 points) et la forte hausse au Sahel (1,7 points) en 2019 et le niveau de production réalisée par les femmes est resté au niveau que la moyenne quinquennale.

Graphique 078. 16 : Evolution de la part des cultures céréalières des femmes depuis 2010



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.20. Production de rente et sexe

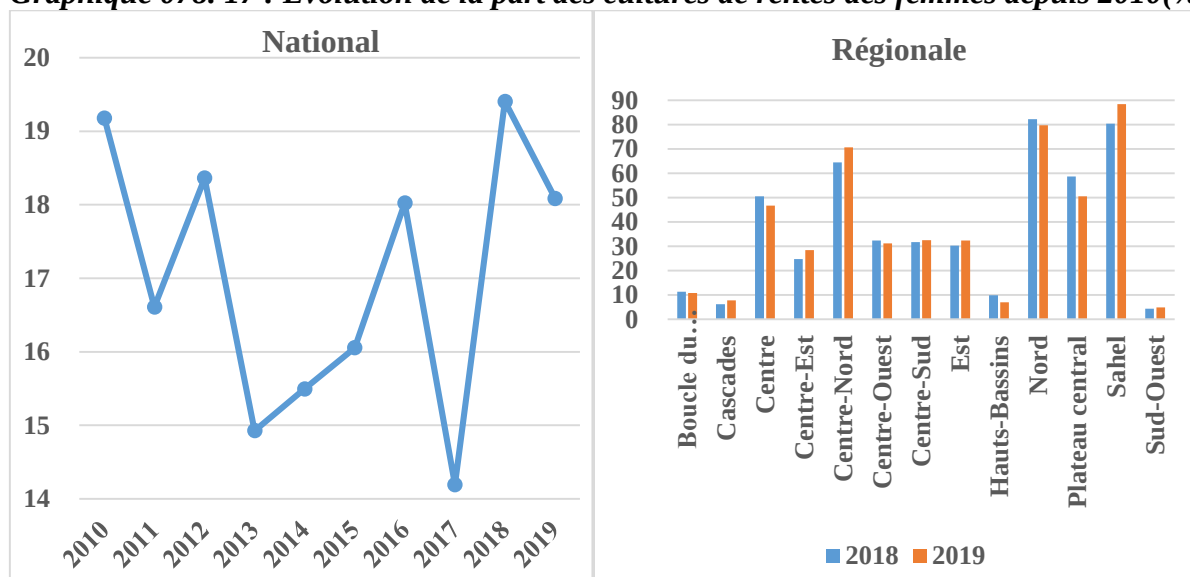
Points saillants

- La contribution des femmes à la production de rente est en baisse progressive jusqu'en 2017 ;
- Les femmes ont plus contribué dans la production de rente en 2019 ;
- La Boucle du Mouhoun, les Cascades, les Hauts-bassins et surtout le Sud-Ouest sont les régions de faible contribution des femmes à la production de rente en 2019.

Commentaire

La part de la production des cultures de rente des femmes est passée régressivement de 19,2% en 2010 à 14,2% en 2017 en raison de 0,5 point par an. Cette part remonte brusquement à 19,4% en 2018 avec l'appui de l'Etat au monde rural en engrais (16 000 tonnes), semences améliorées (8 155 tonnes) et surtout en animaux de traction (10 500 unités) qui ont plus profité aux femmes. En 2019, la contribution des femmes dans la production de rente baisse est de 1,3 points. Les baisses les plus élevées sont observées dans les régions de la Boucle du Mouhoun (10,8%), des Cascades (7,9%), des Hauts-bassins (7,0%) et surtout du Sud-Ouest (4,9%).

Graphique 078. 17 : Evolution de la part des cultures de rentes des femmes depuis 2010(%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.21. Production des autres spéculations vivrières et sexe

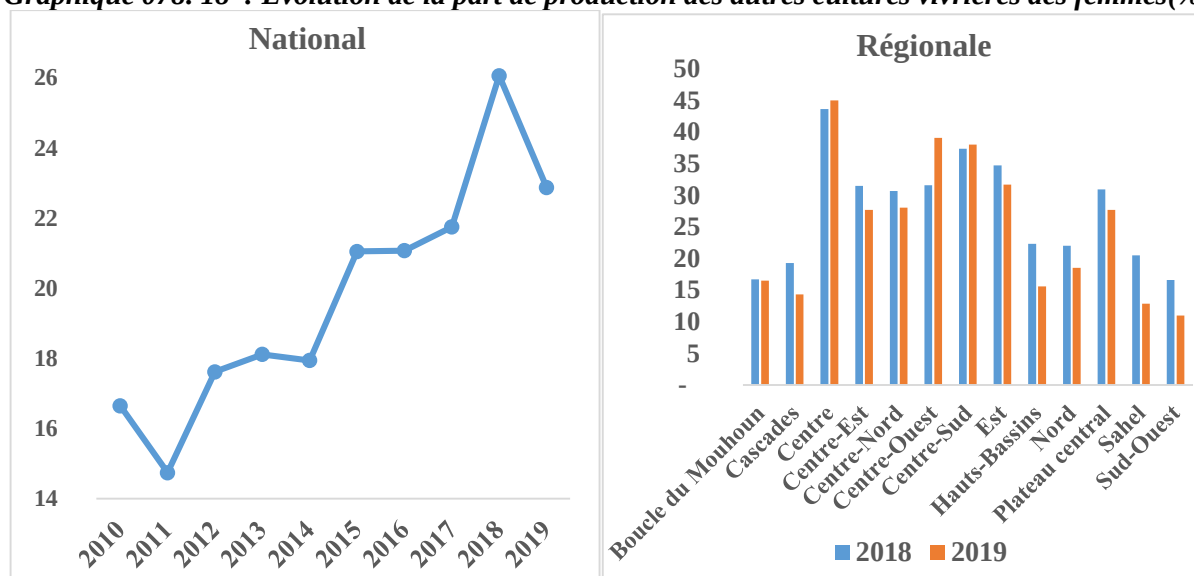
Points saillants

- La contribution des femmes à la production des légumineuses et des tubercules est en nette amélioration sur la période ;
- La contribution des femmes a baissé en 2019 mais demeure au-dessus de la tendance ;
- La part de la production des autres cultures vivrières des femmes est en hausse dans toutes les régions excepté dans la région du Sahel.

Commentaire

La part de la production des cultures de rente des femmes est graduellement passée de 16,7% en 2010 à 22,9% en 2019 soit une hausse de 6,2 points en dix ans. Toutefois la contre-performance nationale réalisée en 2011 (baisse de la production du niébé et du voandzou de 30% et 18%) a également concerné les femmes. Le soutien de l'Etat aux producteurs a permis aux femmes d'enregistrer 4 points de hausse par rapport à 2017 et une baisse de 3,2 points est observée en 2019. Les fortes hausses sont celles du Centre, du Centre-Ouest et l'Est.

Graphique 078. 18 : Evolution de la part de production des autres cultures vivrières des femmes(%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.22. Utilisation de la semence améliorée par les producteurs

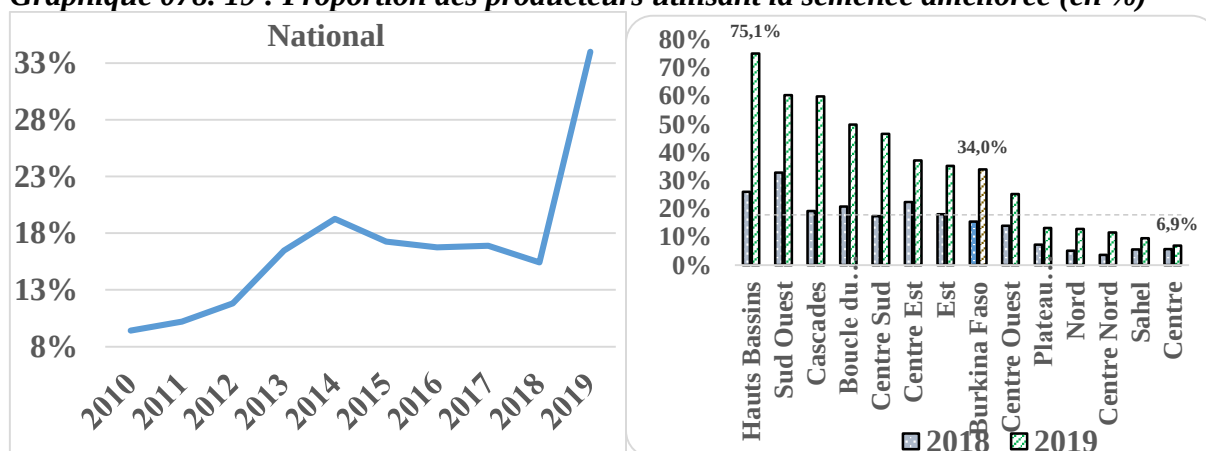
Points saillants :

- La tendance est à l'utilisation des semences améliorées par les producteurs ;
- Un effort particulier est fait en 2019 dans l'utilisation des semences améliorées ;
- Les régions de plus faible utilisation des semences améliorées sont les moins cotonnières en particulier le Nord, le Centre-Nord, le Sahel et le Centre.

Commentaire

La proportion des producteurs qui utilisent la semence améliorée évolue en tendance croissante en passant de 9,4% en 2010 à 34,0% en 2019 soit en gain de 25 points en dix ans. En 2019, la proportion augmente de 14 points en partie dû à l'accompagnement de l'Etat qui mit à la disposition du monde rural près de 4 300 tonnes de semences améliorées. Ainsi, le taux d'utilisation des semences améliorées a augmenté dans toutes les régions mais reste à un niveau plus faible au Plateau central (13,1%), au Nord (12,8%), au Sahel (9,5%) et au Centre (6,1%).

Graphique 078. 19 : Proportion des producteurs utilisant la semence améliorée (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.23. Utilisation du NPK par les producteurs

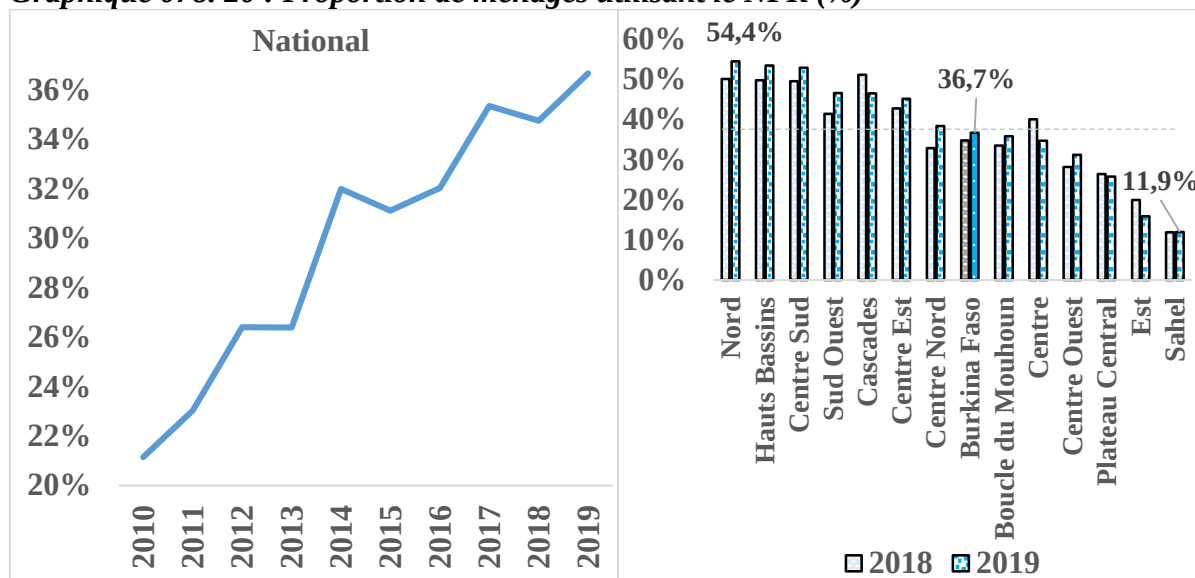
Points saillants :

- Les engrais minéraux sont de plus en plus utilisés par les ménages agricoles ;
- L'accompagnement de l'Etat contribue fortement à étendre l'utilisation des engrais minéraux ;
- L'Est et surtout le Sahel ont le plus besoins d'appui en engrais minéraux en 2019.

Commentaire

La proportion de producteurs utilisant le NPK a crû graduellement de 21% en 2010 à 37% en 2019 soit en gain de 16 points en dix ans. En 2019, cette proportion est en hausse de 2 points par rapport à 2018 et de 3 points par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Cette performance est en partie réalisée grâce au soutien de l'Etat qui octroya près de 34 685 tonnes d'engrais minéraux au monde rural en cette campagne. La hausse est observée dans toutes les régions excepté les Cascades (-5 points), le Centre (-5 points) et surtout l'Est (-8 points). Toutefois, le niveau d'utilisation demeure plus faible à l'Est (16%) et surtout au Sahel (12%).

Graphique 078. 20 : Proportion de ménages utilisant le NPK (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.24. Utilisation simultanée de l'urée et du NPK par les producteurs

Points saillants :

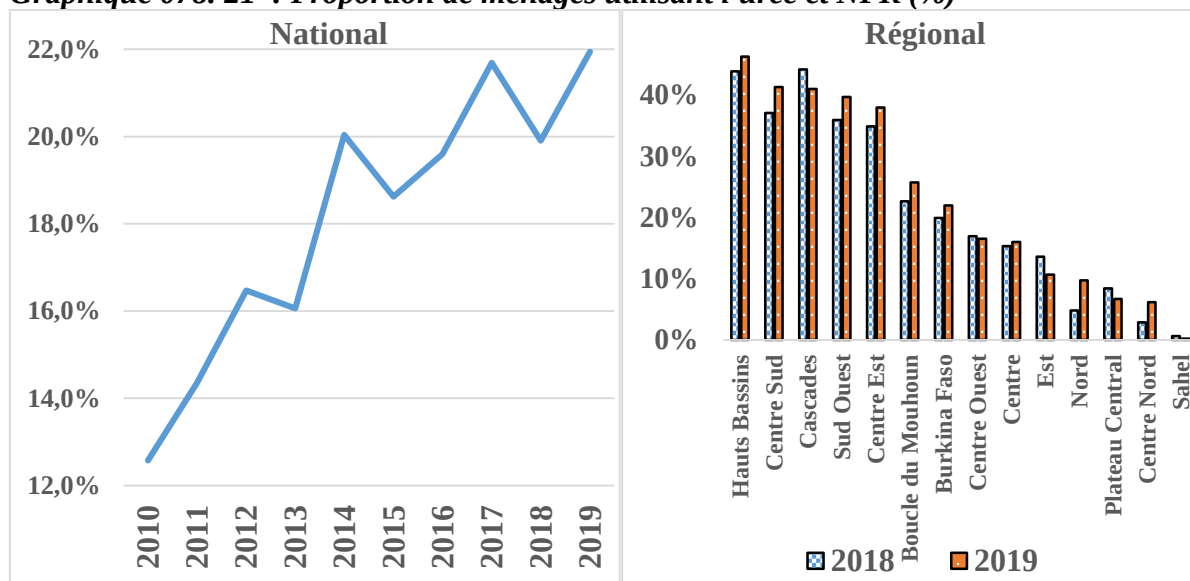
- De plus en plus de ménages emploient les engrais minéraux dans leur production agricole ;
- Le niveau d'utilisation des engrais n'a sensiblement pas évolué entre 2018 et 2019 ;
- Le Centre-Nord et le Sahel utilisent le moins les engrais minéraux.

Commentaire

La proportion de ménages utilisateurs de l'urée évolue crescendo à la lumière de celle du NPK confirmant ainsi que ces deux engrais minéraux sont en général utilisés en combinaison ou en compensation à défaut pour respecter les normes de dosage recommandées par la recherche au Burkina Faso. Le taux d'utilisation de l'urée passe graduellement de 14% en 2010 à 23% en

2019 soit en gain de 9 points en dix ans. En 2019, le taux est stable par rapport à 2018 et à la moyenne des cinq dernières années. Outre le Sahel, la région du Centre-Nord utilise le moins l'urée.

Graphique 078. 21 : Proportion de ménages utilisant l'urée et NPK (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.25. Utilisation des engrais et de la semence améliorée

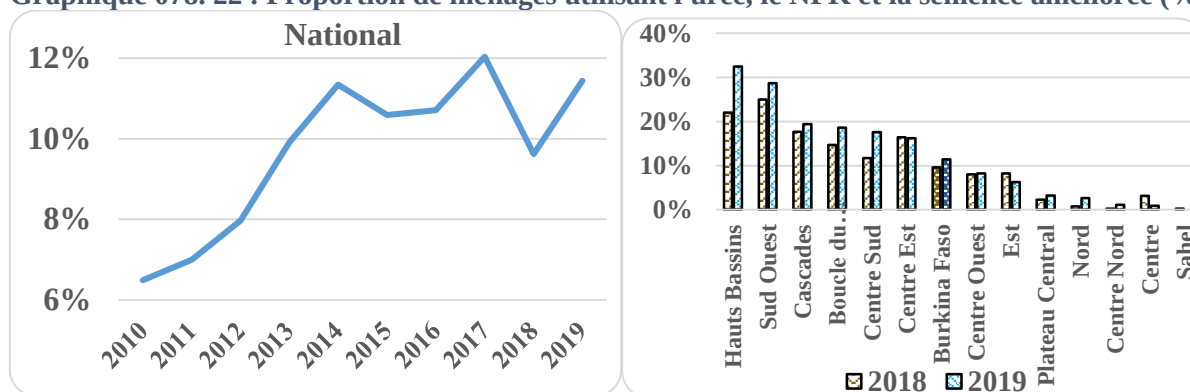
Points saillants :

- Les bonnes pratiques agricoles notamment l'emploi des engrais et des semences améliorées sont de plus en plus utilisés;
- Le niveau d'utilisation des bonnes pratiques est amélioré en 2019 mais les régions du Plateau central, du Nord, du Centre-Nord, du Centre et du Sahel utilisent le moins les bonnes pratiques agricoles.

Commentaire

La proportion de ménages utilisant les engrais et les semences améliorées a strictement crû de 2010 et 2014 de l'ordre de 4 points suivi d'une variation autour de 11% jusqu'en 2019 où une stabilité est enregistrée par rapport à 2018 et par rapport à la moyenne quinquennale. En 2019, cette proportion a augmenté dans la plupart des régions mais l'on retiendra que le taux d'utilisation des bonnes pratiques demeure faible au Plateau central, au Nord, au Centre-Nord, au Centre et au Sahel avec moins de 5% chacune.

Graphique 078. 22 : Proportion de ménages utilisant l'urée, le NPK et la semence améliorée (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.26. Labour des superficies

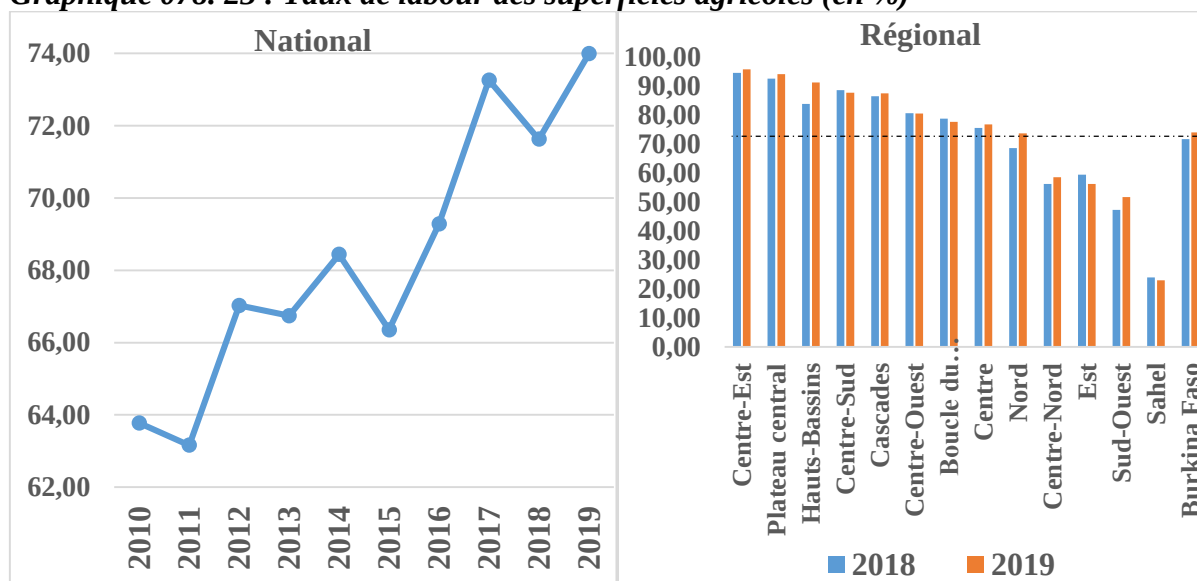
Points saillants :

- Les terres agricoles sont de plus en plus labourées et près de 2/3 sont labourées en 2019 ;
- Les ménages ont moins labouré de terres en 2017 par rapport à 2016 ;
- Le Sahel et le Sud-Ouest sont à la traine en matière de labour des terres en 2019.

Commentaire

Le taux de labour des superficies est en tendance fortement haussière sur la période 2010-2019 passant de 64% en 2010 à 74% en 2019 soit un gain de 10 points en dix ans. En 2019, le niveau des labours est en hausse de 2 points par rapport à 2018 mais au-dessus de la moyenne quinquennale de 10 points environ. Cette baisse en 2019 serait la conséquence de la crise cotonnière caractérisée par un boycott de la coton-culture et donc d'une bonne partie des terres de coton. Le Centre-Est, le Plateau central et les Hauts-Bassins pratiquent mieux le labour avec plus de 90% des terres labourées. A l'opposée, le Sahel demeure la région de plus faible niveau de labour des terres avec seulement 23% des terres qui sont labourées en 2019 en partie dû à l'insécurité avec son corollaire d'inaccessibilité des terres dans une zone qui serait déjà défavorable au labour avec la culture peulh de la localité et à la nature dénudée des sols.

Graphique 078. 23 : Taux de labour des superficies agricoles (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.27. Equipement des ménages agricoles en animaux de traction

Points saillants :

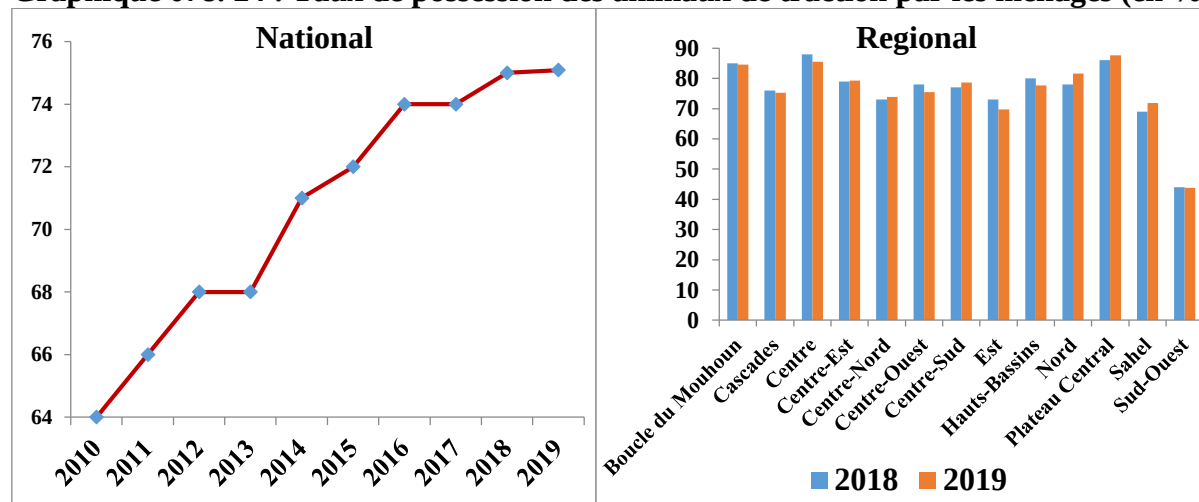
- Les ménages sont de plus en plus équipés en animaux de traction sur la période sous revue ;
- Les ménages du Sahel et surtout ceux du Sud-Ouest sont les moins dotés en animaux de traction.

Commentaire

La proportion des ménages agricoles possédant au moins un animal de traction (bovin, asin, équin, camelin) est en croissance fulgurante sur la période 2010-2019 en passant de 64% en 2010 à 75% en 2019. Les capacités de production des ménages augmentent ainsi d'une année

à l'autre. En 2019, la région du Plateau Centrale présente le taux de possession le plus élevé (88%) suivi des régions du Centre pour le transport en grande partie et de la Boucle du Mouhoun (85%). Les régions au faible taux de possession sont le Sud-Ouest (44%), l'Est (70%) et le Centre-Nord (74%) ; ce qui expliquerait le faible niveau du labour des terres agricoles dans ces régions.

Graphique 078. 24 : Taux de possession des animaux de traction par les ménages (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.28. Genre et labour attelé des terres

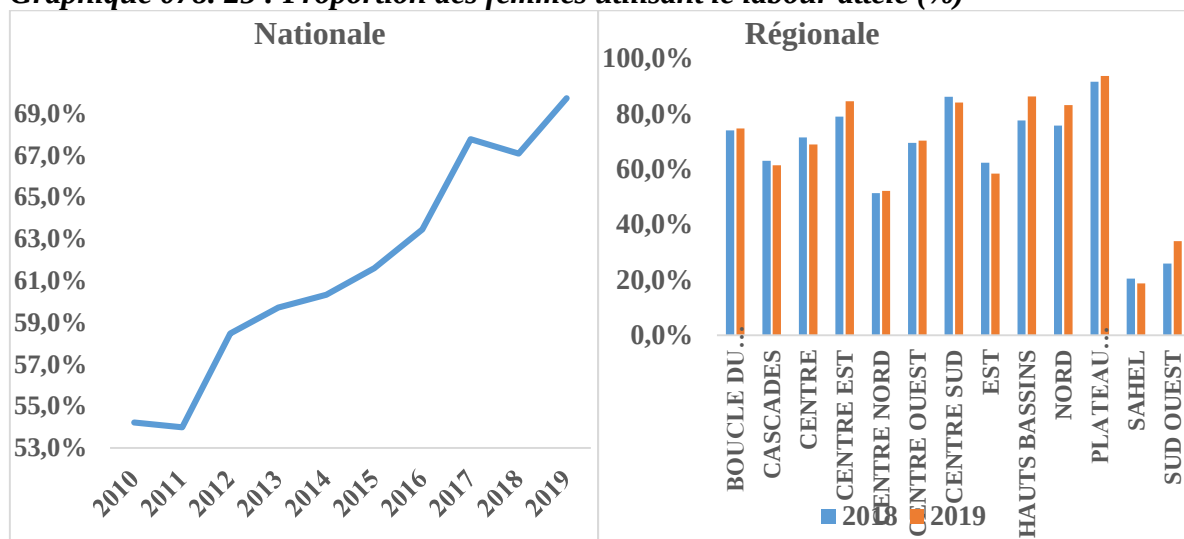
Points saillants

- Les femmes labourent de plus en plus par attelage leurs terres agricoles ;
- Près de 2/3 des terres des femmes sont labourées par attelage en 2019 ;
- Les femmes du Sud-Ouest et du Sahel pratiquent le moins le labour attelé.

Commentaire

Au niveau national, la proportion des terres des femmes qui sont labourées a connu une ascension fulgurante au cours de la décennie. Elle connaît une hausse régulière en 2019 par rapport à 2018 de 3 point et à la moyenne des cinq (5) dernières années de 6 points. Cette hausse serait en partie imputable à l'accompagnement de l'Etat en animaux de traction qui aurait aussi profité aux femmes. Les régions de plus faible niveau de labour par attelage des terres des femmes demeurent le Sahel (19%) et le Sud-Ouest (34%).

Graphique 078. 25 : Proportion des femmes utilisant le labour attelé (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.29. Genre et labour motorisé

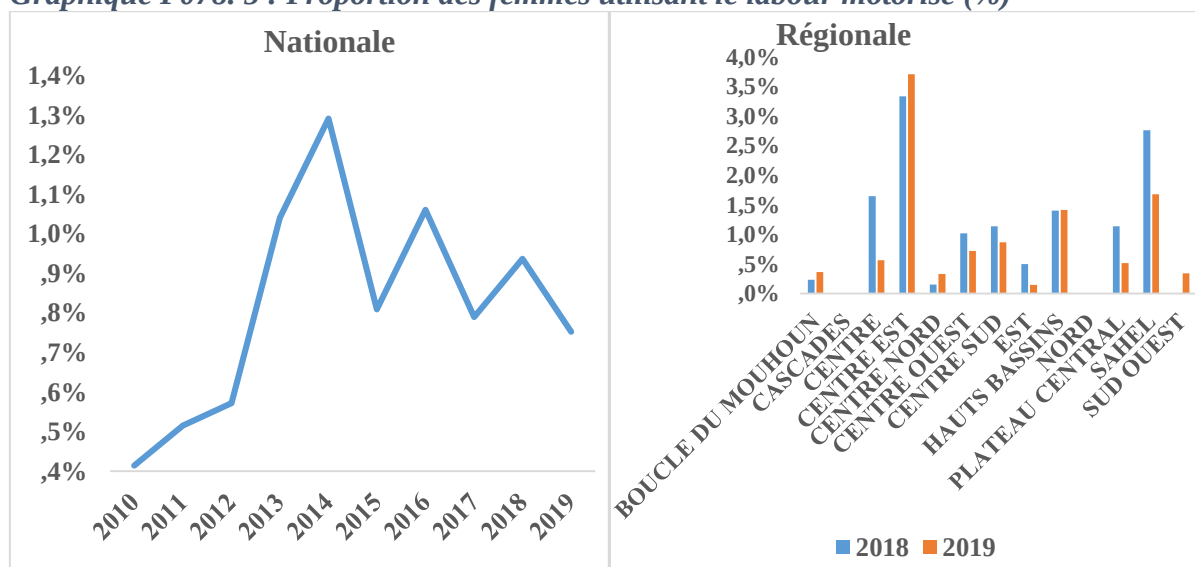
Points saillants

- Les femmes n'utilisent presque pas le labour motorisé;
- Le niveau de labour motorisé des femmes s'affaiblit d'avantage au fil des ans ;
- La situation est plus dramatique à la Boucle du Mouhoun, au Centre-Nord, à l'Est et au Sud-Ouest.

Commentaire

La proportion des superficies labourées des femmes par traction motorisée est très négligeable (moins de 2%) sur la période 2010-2019 au Burkina Faso. Qu'à cela ne tienne, cette proportion est globalement ascendante sur la période de 2010 à 2014 mais varie en dents de scie autour d'une tendance décroissante passant de 1,3% en 2014 à 0,8% en 2019 soit une baisse de 9,25% en cinq ans. Les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, de l'Est et du Sud-Ouest présentent d'avantage d'inquiétude (moins de -0,3%).

Graphique P078. 5 : Proportion des femmes utilisant le labour motorisé (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.30. Productivité de l'agriculture

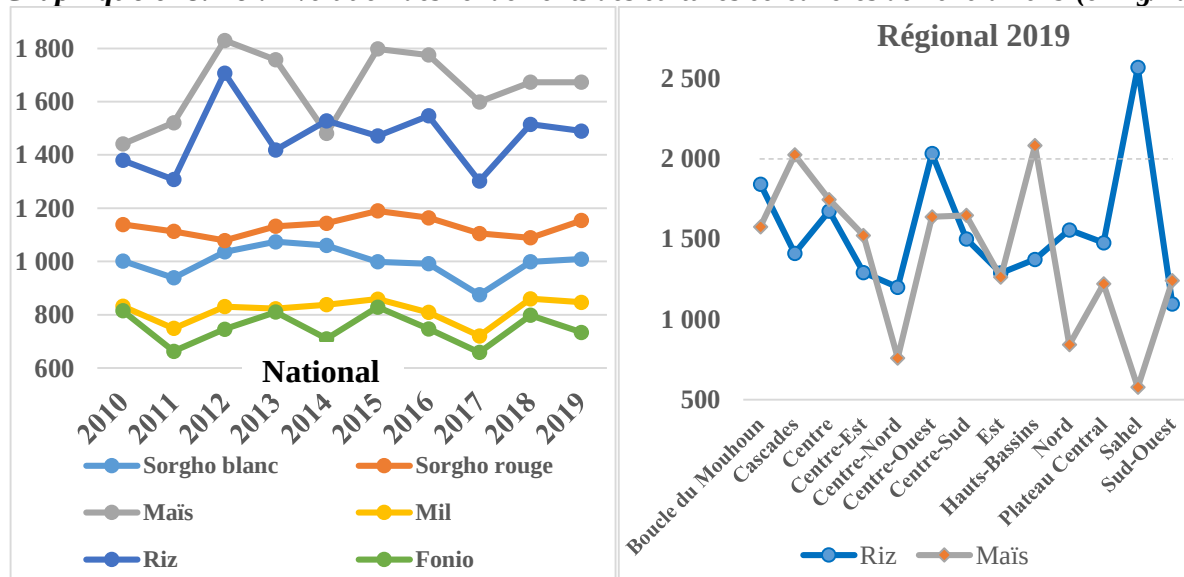
Points saillants

- Les rendements céréaliers n'ont globalement pas évolué dix années après et sont en deçà des cibles du PNSR II pour l'ensemble des céréales ;
- Le maïs et le riz ont respectivement les rendements les plus élevés et au moins 1,4 tonnes et 1,2 tonnes sont récoltées à l'hectare chaque année ;
- Tous les rendements céréaliers ont très légèrement baissé en 2019.

Commentaire

La plupart des rendements des cultures céréalières sont instables sur la période et semblent varier suivant les conditions agro-climatiques des années. Ils varient entre 1,65 tonnes et 1,83 tonnes à l'hectare selon la spéculation. Ils ont connu globalement des hausses en 2012 grâce aux conditions favorables marquées par un cumul pluviométrique en majorité similaire à très excédentaire par rapport à la normale. Les rendements baissent en 2017 par rapport à 2016 en raison de l'arrêt précoce des pluies sur la majeure partie du pays au mois de septembre 2017 ayant joué négativement sur le développement végétatif des plantes. Comparé à la moyenne quinquennale, les rendements du maïs, Fonio et sorgho rouge ont connu une baisse de respectivement de 4,56% ; 3,17% et 1,80% en 2019. En particulier, le rendement du maïs (1673 Kg/ha) est en deçà de la cible du PNSR II pour 2020 (5 292 kg/ha), celui du riz s'établit à 1490 kg/ha soit en baisse de 1,68% par rapport à 2018 et celui du sorgho à autour d'une tonne par hectare soit en deçà de la cible du PNSR qui est fixé à 2340 kg/ha. Au plan régional, seules les Cascades et les Hauts bassins ont des rendements supérieurs à 2000 Kg/ha et seule la région du centre-Ouest a atteint la cible de 2000 kg/ha de riz en 2019 comme le vise le PNSR II pour le riz pluvial.

Graphique 078. 26 : Evolution des rendements des cultures céréalières de 2010 à 2019 (en kg/ha)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.31. Rendements des cultures de rente

Points saillants

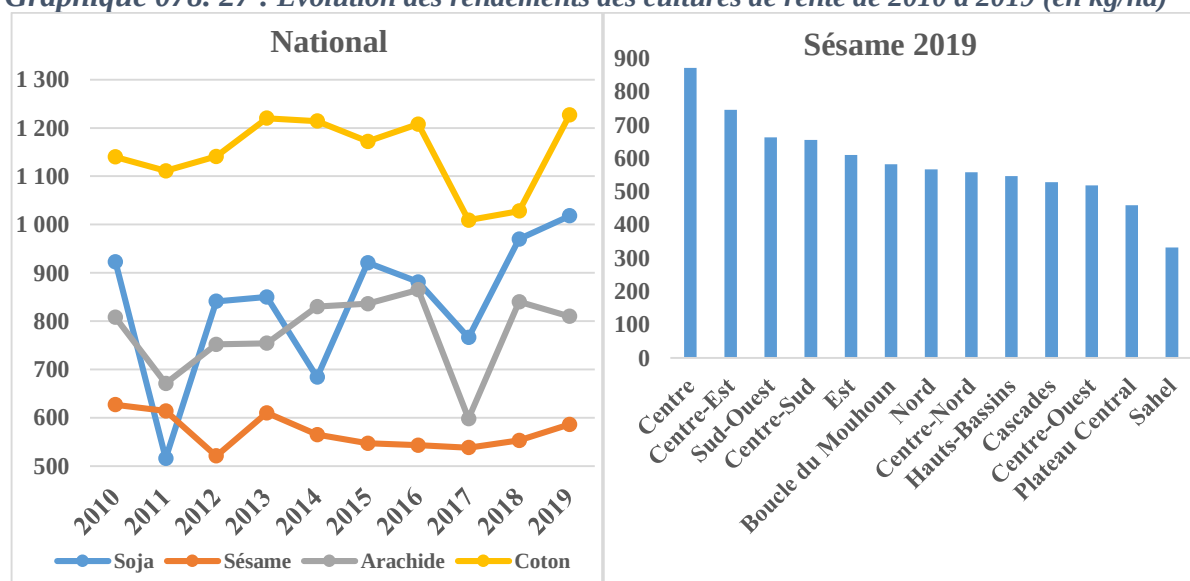
- Le rendement des cultures de rente varie entre 0,5 t/ha et 1,25t /ha selon les spéculations et le coton est la spéculation de rente de plus grand rendement avec au moins 1 tonne de coton est récolté par hectare chaque année ;

- 2019 est une année de productivité des cultures de rente.

Commentaire

Les cultures de rente ont varié entre 0,5 t/ha et 1,25t /ha selon les spéculations et ont toutes connu une hausse de rendement à l'exception de l'arachide (-3,62%). Ces hausses sont de l'ordre de 5% à 19% respectivement pour le soja, sésame et coton. Ces rendements sont tous en hausse en 2019 comparés à la moyenne des cinq dernières années. Les rendements de l'arachide et du soja ont une tendance faiblement croissante. Les régions du Centre et du Centre-Est sont les plus performantes en rendement de sésame en 2019 avec plus de 700 kg/ha tandis que le Sahel affiche le plus faible rendement 332 kg/ha.

Graphique 078. 27 : Evolution des rendements des cultures de rente de 2010 à 2019 (en kg/ha)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.32. Rendement des autres cultures vivrières

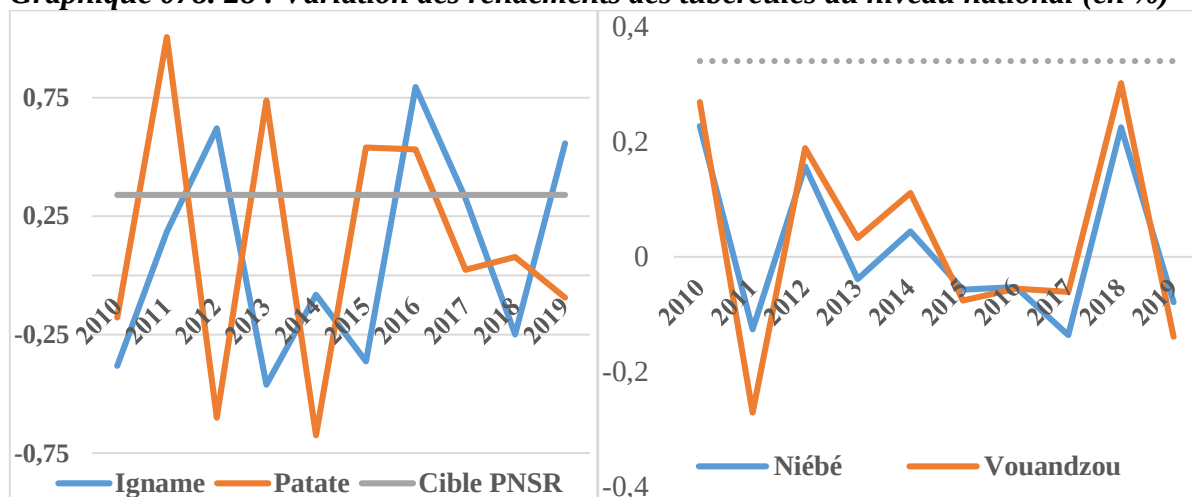
Points saillants :

- Les rendements des tubercules et des légumineuses sont restés aléatoires depuis 2010 ;
- Les niveaux d'évolution des rendements visés par le PNSR II sont parfois atteints pour les tubercules et jamais pour les légumineuses.

Commentaire

Les rendements du niébé et du Voandzou ont connu des baisses respectives de 7,88% et 13,95% comparées à ceux de la campagne agricole 2019/2020. L'évolution du rendement de ces deux spéculations indique qu'elles sont en dessous de la cible du PNSR. Quant aux tubercules, l'igname enregistre une performance de plus de 55% de hausse de rendement contre une baisse de plus de 9%. Par rapport à l'atteinte de la cible, leur rendement évolue en dent de scie. Cependant, pour la campagne 2019/2020, l'igname est au-dessus de la cible par rapport à celle de la campagne 2018/2019.

Graphique 078. 28 : Variation des rendements des tubercules au niveau national (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.33. Charge de la main d'œuvre agricole et âge

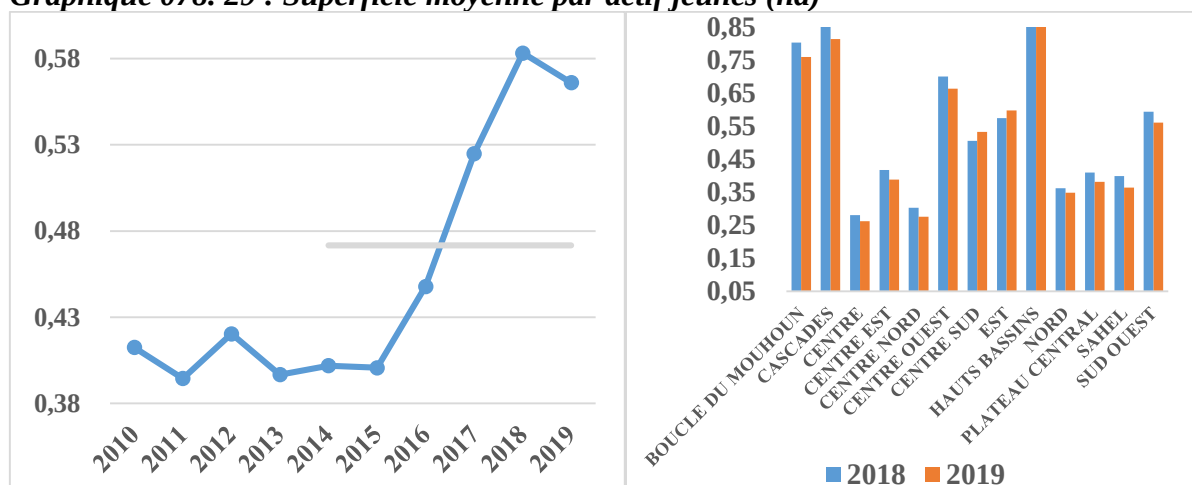
Points saillants

- Le besoin de main d'œuvre agricole est de plus en plus élevé ;
- La charge de travail est en baisse en 2019 ;
- La charge de travail est beaucoup plus grande dans les bassins de production en 2019.

Commentaire

La superficie moyenne par actif agricole est restée relativement stable de 2010 à 2015 et a crû entre 2016 et 2019 en raison de la supériorité du rythme des extensions agricoles comparativement à la croissance démographique, au vieillissement de la population et au désintéressement des jeunes à l'agriculture. Elle a tout de même baissé légèrement en 2019 par rapport à 2018 et a augmenté par rapport à la moyenne quinquennale. Cette légère baisse est observée dans la plupart des régions à l'exception du Centre-Sud et l'Est. Dans la Boucle du Mouhoun, les Cascades, le Centre-Ouest et les hauts bassins un actif a en moyenne plus de 0,6 hectare.

Graphique 078. 29 : Superficie moyenne par actif jeunes (ha)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.34. Age et utilisation des semences améliorées par les producteurs

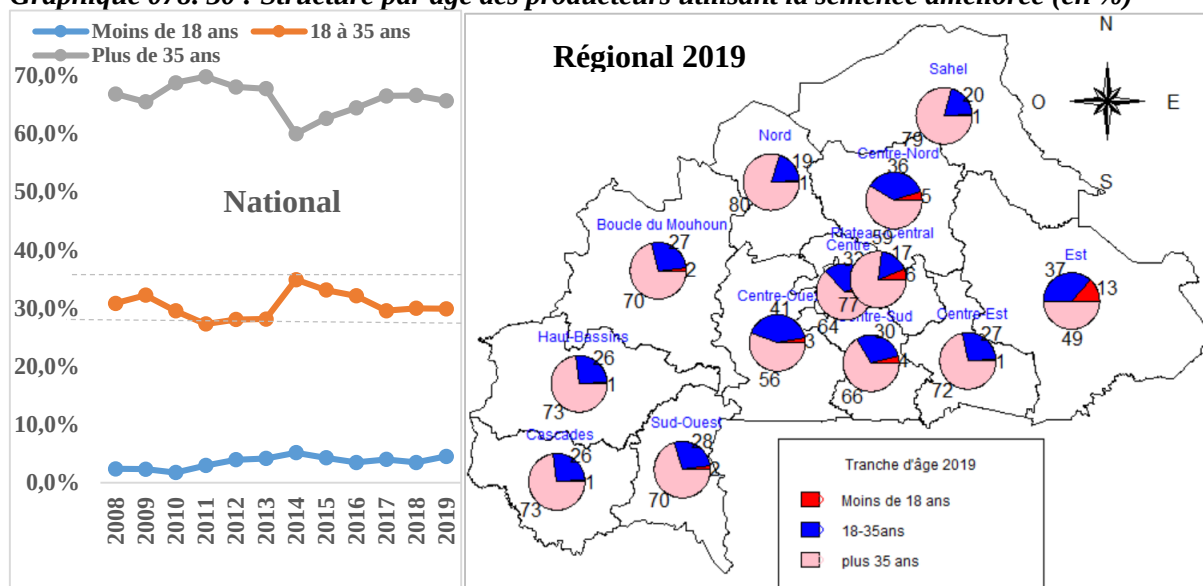
Points saillants :

- Environ 1 producteur utilisateur de semences améliorées sur 3 est jeune ;
- Les jeunes sont de moins en moins représentés dans l'utilisation des semences améliorées ;
- En matière d'utilisation des semences, les jeunes sont moins représentés au Nord et au Sahel.

Commentaire

L'utilisation des semences améliorées est le fait surtout des producteurs de plus de 35 ans au Burkina Faso sur la période 2010-2019. La proportion des jeunes dans l'ensemble des producteurs utilisant les semences améliorées varie entre 27% et 35%. Cette proportion est en baisse progressive depuis 2014 où de 35% elle perd 5 points en 2019. La situation demeure stable en 2019 par rapport à celle de 2018 et en légère baisse par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Les régions où les jeunes plus représentés dans le groupe des producteurs utilisateurs des semences améliorées sont le Centre-Ouest (41%), l'Est (37%) et le Centre-Nord (36%) tandis que les jeunes sont plus moins représentés au Sahel (20%) et au Nord (19%).

Graphique 078. 30 : Structure par âge des producteurs utilisant la semence améliorée (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.35. Age et utilisation des engrais NPK et Urée

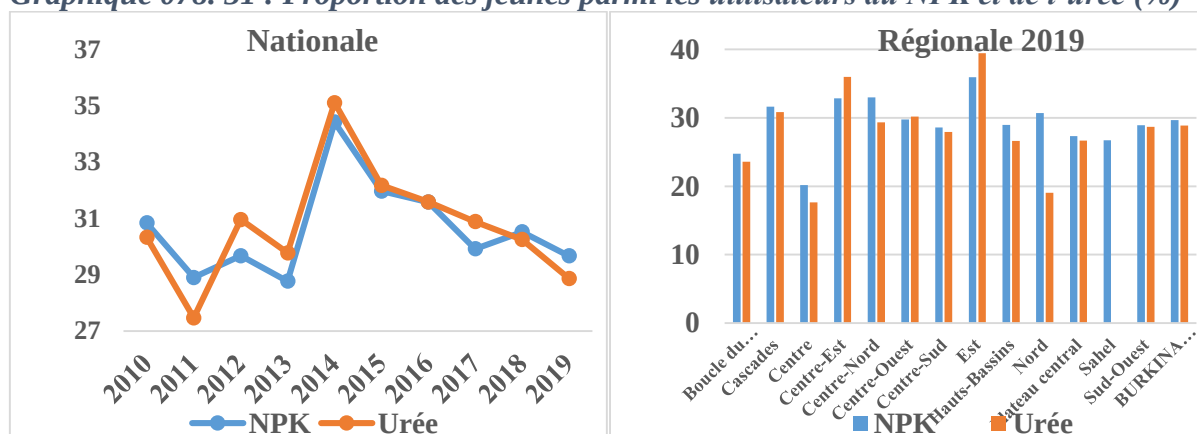
Points saillants :

- Les jeunes ont accès à moins des 1/3 de la quantité d'engrais utilisée sur le terrain ;
- La propension des producteurs à utiliser le NPK et l'urée combiné est indépendante de leur âge ;
- De moins en moins les jeunes s'appliquent dans l'utilisation combinée des engrais minéraux ;
- Les jeunes producteurs de l'Est et du Centre-Est sont les moins impliqués dans l'utilisation combinée du NPK et de l'urée.

Commentaire

La proportion de jeunes parmi les utilisateurs d'engrais minéraux (NPK et urée) en combinaison est en baisse faiblement et progressive depuis 2014 au profit des plus jeunes ou des adultes. En 2019, la baisse légère s'est confirmée (-0.7 point) par rapport à 201 et par rapport à la moyenne des cinq dernières années. En 2019, l'Est et le Centre-Est sont les régions de plus grande présence des jeunes dans l'utilisation des engrais avec 39% et 36% de jeunes parmi les utilisateurs contrairement au Centre (18%) et à la Boucle du Mouhoun (24%) qui affichent les pourcentages les plus élevés. Cependant, cette situation ne diffère pratiquement pas de celle des producteurs en général laissant ainsi entrevoir l'indépendance entre l'âge du producteur et sa propension à utiliser l'engrais minéral combiné.

Graphique 078. 31 : Proportion des jeunes parmi les utilisateurs du NPK et de l'urée (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.36. Age et utilisation des bonnes pratiques (semence améliorée NPK et Urée)

Points saillants :

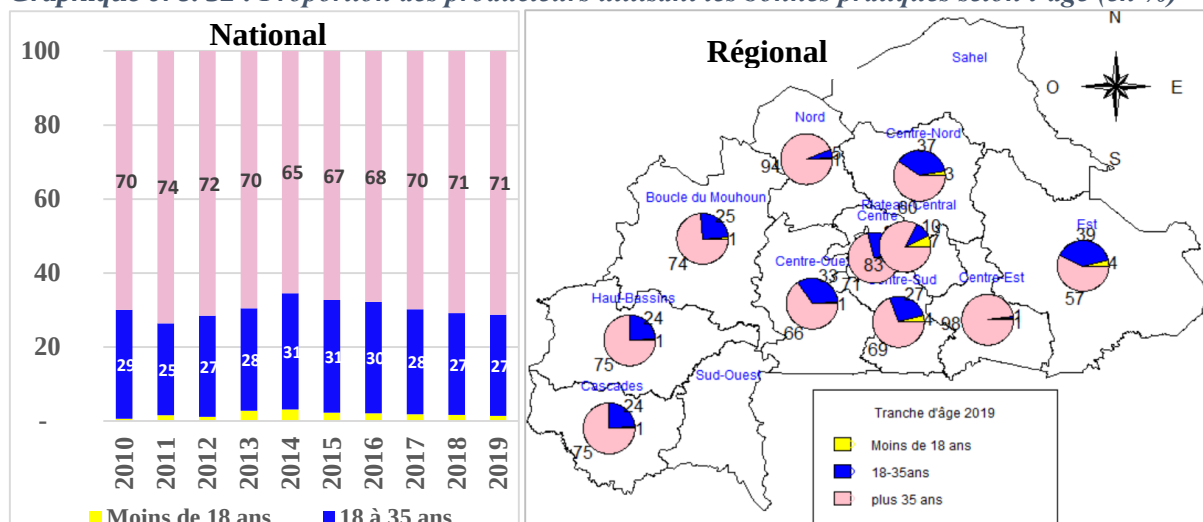
- Les jeunes producteurs de 18-35 ans ne représentent qu'environ 30% des producteurs bénéficiant des paquets technologiques de production agricole ;
- Les jeunes utilisent le moins les bonnes pratiques agricoles au Centre-Est, au Nord et au Plateau central ;
- Les bonnes pratiques n'existent pas au Sahel.

Commentaire

Sur la période 2010-2019, la proportion de jeunes dans l'ensemble des producteurs appliquant les bonnes (combinaison semence améliorée, NPK et urée) a évolué autour de 28%. Elle amorce une première phase faiblement croissante entre 2010 (29%) et 2014 (31%) suivie d'une phase

faiblement décroissante jusqu'en 2019 en faveur des producteurs adultes en raison du vieillissement de la population. En 2019, la proportion des jeunes parmi les adoptants des bonnes pratiques agricoles est plus élevée à l'Est (39%), au Centre-Ouest (33%) et au Centre-Nord (37%) mais est plus faible au Centre-Est (1%), au Nord (5%) et au Plateau central (10%). En particulier, aucune utilisation des intrants n'est significativement relevée au Sahel.

Graphique 078. 32 : Proportion des producteurs utilisant les bonnes pratiques selon l'âge (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.37. Modernisation de l'agriculture

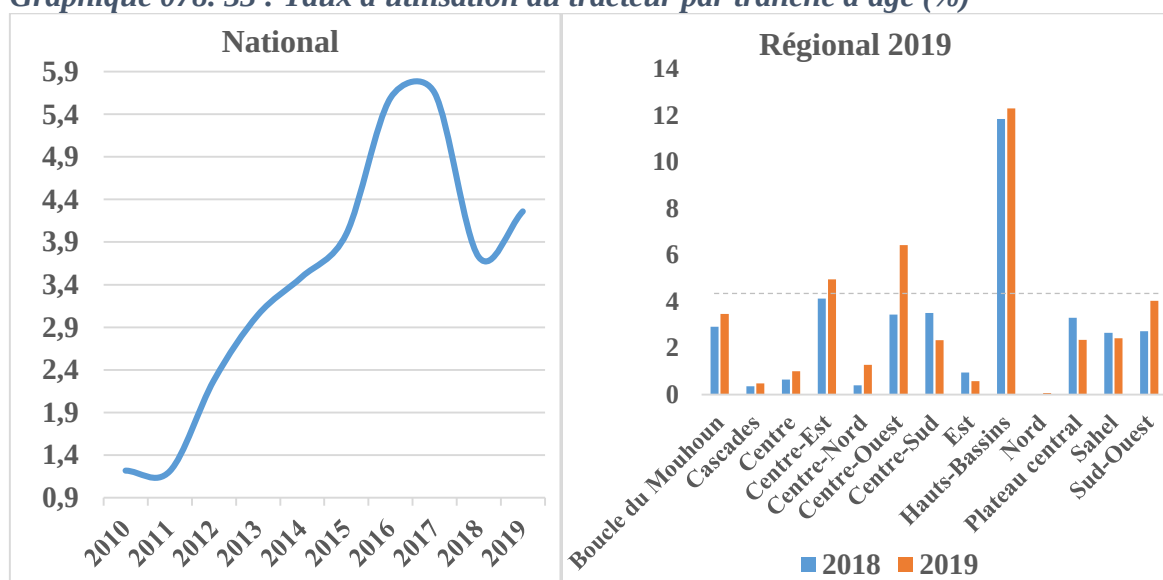
Points saillants :

- Le niveau de modernisation de l'agriculture burkinabè est à un niveau très bas 2019 ;
- Le niveau d'utilisation du tracteur en 2019 est en deçà des niveaux atteints les années antérieures ;
- En 2019, le labour au tracteur est une réalité palpable seulement au Centre-Ouest et dans les Hauts-Bassins ; il est presque inexistant au Nord, aux Cascades, à l'Est, au Centre et au Centre-Nord.

Commentaire

La proportion de superficie labourée au tracteur au Burkina Faso est resté faible (moins de 6%) sur la période 2010-2019. Toutefois, elle évolue crescendo entre 2010 et 2017 en gagnant 0,5 point chaque année. Elle baisse ensuite en 2018 à la faveur de la crise cotonnière avec le boycott par nombre de producteurs matérialisé par un important abandon des superficies de coton qui sont en général labourées. En effet, les superficies de coton ont baissé de 63% à la Boucle de Mouhoun et de 64% dans les Hauts-Bassins comparativement à 2017. Une reprise a lieu en 2019 avec 2 points de moins par rapport à la tendance. En 2019, les Hauts-Bassins se démarque en matière d'utilisation du tracteur avec 12% des superficies labourées pendant que le tracteur n'est pratiquement pas utilisé au Nord (0,2%), aux Cascades (0,5%), à l'Est (0,6%), au Centre (1%) et au Centre-Nord (1,3%).

Graphique 078. 33 : Taux d'utilisation du tracteur par tranche d'âge (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

78.38. Taux de traitement des superficies contre les fléaux (pestes, insectes, ...)

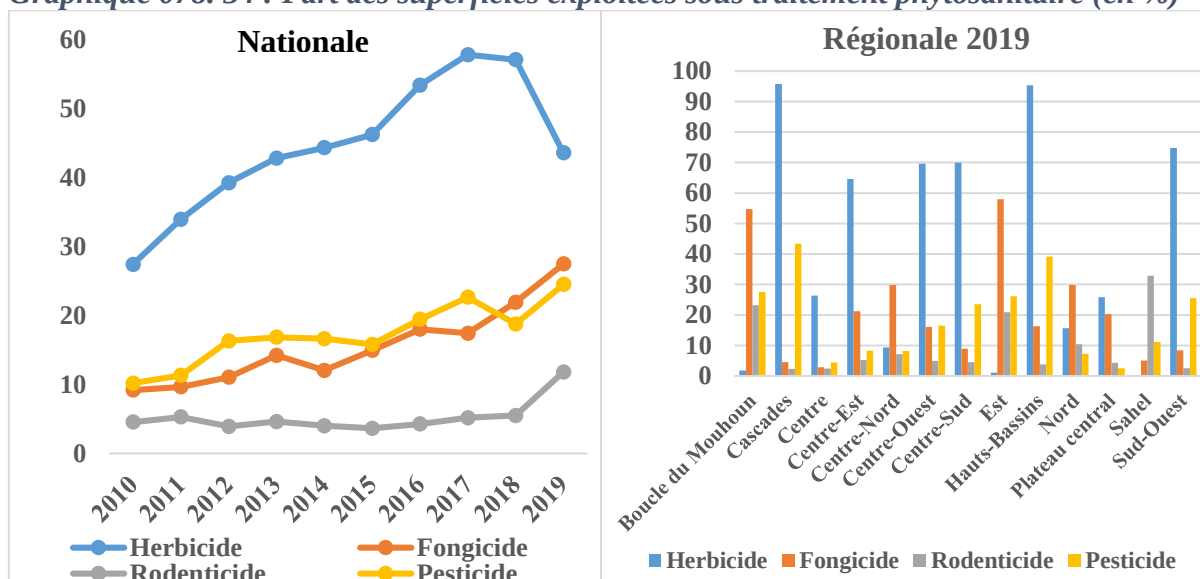
Points saillants :

- Les herbicides sont le produit phytosanitaire le plus utilisé;
- L'utilisation des produits phytosanitaires a considérablement baissé en 2019 ;
- Les herbicides sont utilisés partout en 2019 sauf à la Boucle du Mouhoun, au Sahel et à l'Est tandis que les rodenticides sont le plus utilisés au Sahel, les pesticides dans les Cascades et les fongicides à la Boucle du Mouhoun, au Centre-Nord, à l'Est, au Nord et au Plateau central.

Commentaire

Sur la période 2010-2019, les herbicides sont utilisés entre 27% et 58% des superficies agricoles, les pesticides entre 10% et 23%, les fongicides entre 9% et 28% et les rodenticides entre 4% et 12%. Les superficies sous traitement ont évolué crescendo sur toute la période traduisant ainsi l'engouement que les producteurs ont de plus en plus pour ces produits de traitement contre les fléaux. Les herbicides en particulier, traitement le plus utilisé, est en baisse à partir de 2018 en partie due à la crise cotonnière mais la baisse s'accroît en 2019 en raison de l'interdiction de l'utilisation des produits non-homologués (saisie de 15 tonnes) qui pourtant représenterait près de 70% des produits utilisés. En 2019, les herbicides sont utilisés partout sauf à la Boucle du Mouhoun, au Sahel et à l'Est avec moins de 1% des superficies traitées. Les rodenticides sont le plus utilisés au Sahel (33%), les pesticides dans les Cascades (43%) ; et les fongicides à la Boucle du Mouhoun (55%), au Centre-Nord (30%), à l'Est (58%), au Nord (30%) et au Plateau central (20%).

Graphique 078. 34 : Part des superficies exploitées sous traitement phytosanitaire (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

SECURISATION FONCIERE, FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET ORGANISATION DU MONDE RURAL (P079)

Graphique 079. 1 : Nombre de demandes et de délivrances d'APFR (en unité)	60
Graphique 079. 2 : Proportion des superficies sécurisées par acte (en %).....	61
Graphique 079. 3 : Structure des principaux modes d'acquisition des parcelles des femmes (%) .	62
Graphique 079. 4 : Proportion de ménages appartenant aux OP (%).....	62
Graphique 079. 5 : Taux d'encadrement des ménages agricoles (%)	63

79.1. Sécurisation foncière des exploitations agricoles

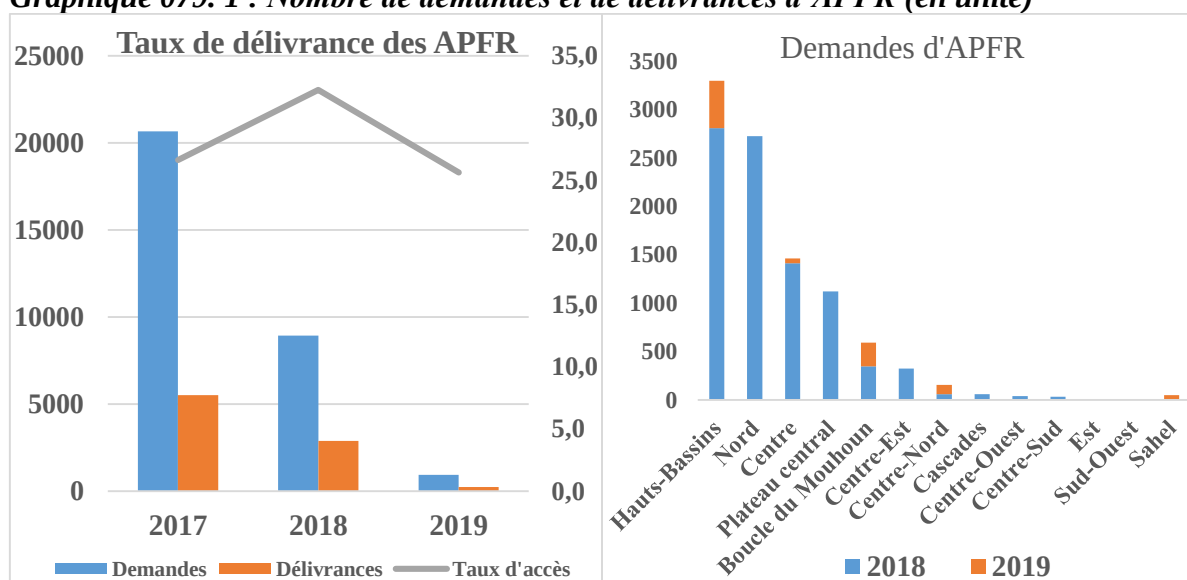
Points saillants :

- La demande en APFR supplante l'offre entre 2017 et 2019 ;
- Le marché des APFR est en baisse continue depuis 2017 ;
- La sécurisation foncière par APFR n'est pas encore une réalité à l'Est et au Sud-Ouest.

Commentaire

Le nombre d'APFR demandé par les exploitants agricoles évolue decrescendo de 2017 à 2019 en passant de plus de 20500 à moins de 1000 et le taux de réponse aux demandes a cru de plus de 5 points en 2018 avant de perdre 6 points en 2019. En somme, plus de la moitié des demandes n'ont pu être satisfaites au cours de ces trois années. En 2019, en dépit du faible niveau de la demande, les Hauts-Bassins et le Nord s'avèrent être les régions de plus forte demande par opposition au Centre-Nord, aux Cascades, au Centre-Ouest, au Centre-Sud et au Sahel qui ne présentent que quelques demandes. En particulier, l'Est et le Sud-Ouest n'enregistrent pratiquement aucune demande d'APFR en 2019.

Graphique 079. 1 : Nombre de demandes et de délivrances d'APFR (en unité)



Source : DGFOMR/MAAH

79.2. Niveau de sécurisation des terres agricoles

Points saillants

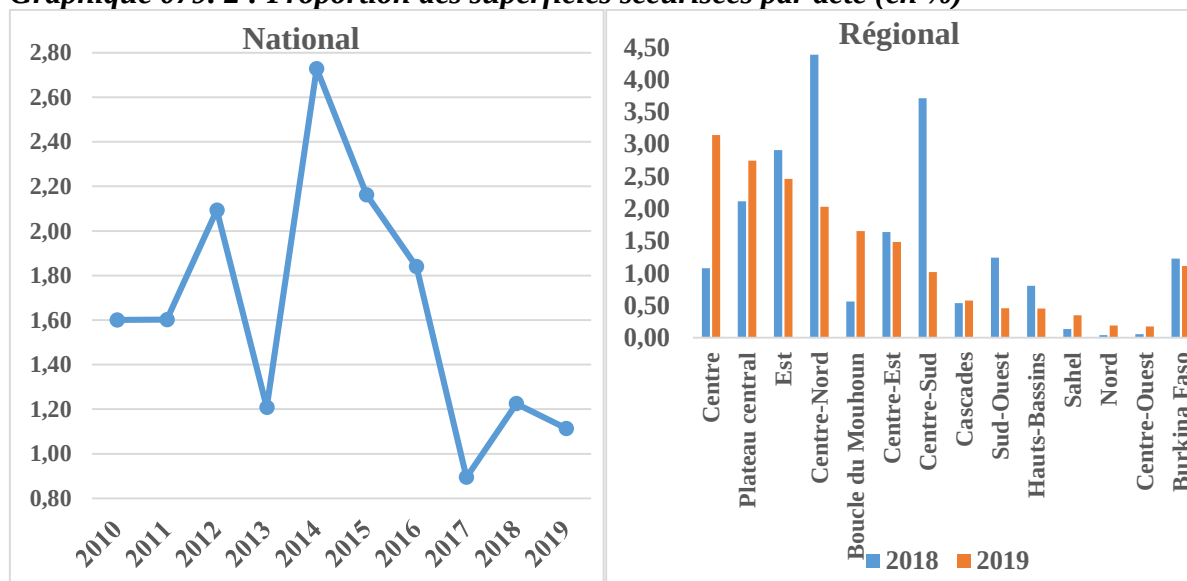
- La sécurisation foncière n'est pas encore très perceptible sur le terrain ;
- Le niveau de sécurisation des terres est plus faible dans les bassins de production du pays ;

Commentaire

Sur la période 2010 à 2019, les terres agricoles sont à plus de 90% restées sous possession terrienne et sans aucune sécurisation formelle. Le taux de sécurisation des terres est resté très instable autour de 1,7% entre 2010 et 2013 avec cependant une évolution à la baisse à partir de 2014 et ce jusqu'en 2017 où une perte d'environ 2 points est enregistrée en quatre ans. Une relative remontée est observée à partir de 2018. La sécurisation paraît être portée par les régions des Cascades, du Centre, et du Centre-Est. Une évolution en dents de scie qui pourrait s'expliquer en partie par une grande célérité des extensions agricoles, avec un pic pour la région

du Centre en 2018. Ce faible niveau de la sécurisation foncière en milieu rural serait tributaire du caractère extensif de l'agriculture burkinabè dont les superficies exploitées accroissent plus vite que les niveaux sécurisés.

Graphique 079. 2 : Proportion des superficies sécurisées par acte (en %)



Source : EPA/DGESS/MAAH

79.3. Accès des femmes à la terre

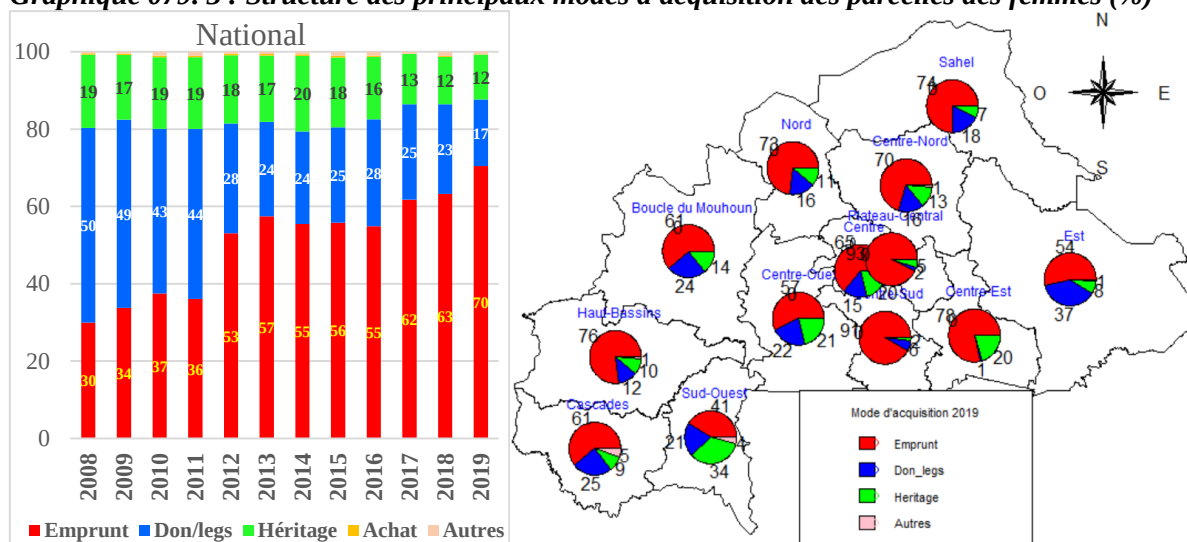
Points saillants

- Les terres exploitées par les femmes sont de plus acquises par emprunt au détriment de l'héritage et des dons et legs ;
- L'accès des femmes à la terre sécurisée est de plus en plus réduit ;
- Les femmes ont moins accès à la terre au Plateau central et au Centre-Sud.

Commentaire

Sur la période 2010-2019, l'acquisition des terres se fait de plus en plus par emprunt à telle enseigne que le poids des terres sous emprunt est passé de 30% à 70% soit en hausse de 40 points en dix ans. Ainsi en 2019, près des 2/3 de la superficie exploitée par les femmes sont acquises sur emprunt et seulement 12% sont obtenues par héritage et 17% par don ou legs. Les régions du Plateau central et du Centre-Sud se démarquent avec plus de 90% des terres des femmes obtenues par emprunt. Toutefois, les régions de l'Est, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest affichent environ 40% d'acquisition par héritage, don, legs ou achat.

Graphique 079. 3 : Structure des principaux modes d'acquisition des parcelles des femmes (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

79.4. Taux d'adhésion des ménages aux organisations paysannes (OP)

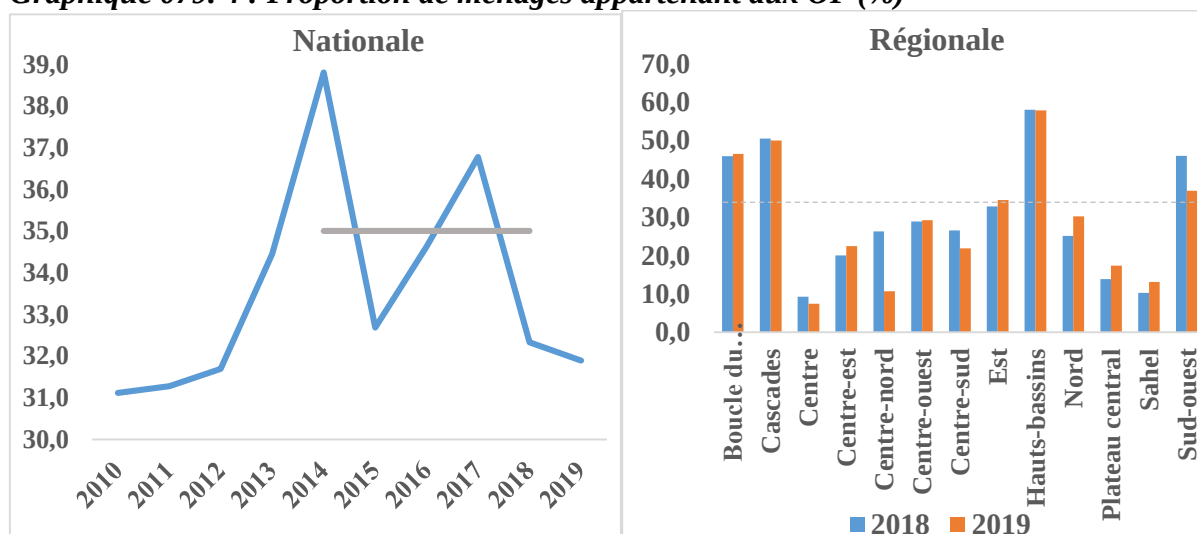
Points saillants

- Seulement 1 ménage sur 3 a au moins un membre appartenant à une OP ;
- L'organisation du monde rural n'est pas durable sur la période 2010-2019 ;
- Les Hauts-Bassins, les Cascades, la Boucle du Mouhoun et le Sud-Ouest sont les régions de plus grande organisation des producteurs en 2019.

Commentaire

La proportion des ménages dont un membre au moins adhère une organisation paysanne a varié en dents de scie autour de 34% avec des niveaux fluctuant entre 31% et 39%. En 2019, cette proportion est de 32% soit en légère baisse par rapport à 2018 et d'avantage au-dessous de la moyenne des cinq dernières années. Les régions les plus performantes en la matière sont les Hauts-Bassins (58%), les Cascades (50%), la Boucle du Mouhoun (47%) et le Sud-Ouest (37%). A l'opposée, le Sahel, le Centre et le Centre-Nord affichent moins de 15%.

Graphique 079. 4 : Proportion de ménages appartenant aux OP (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

79.3. Encadrement et appui-conseil des producteurs agricoles

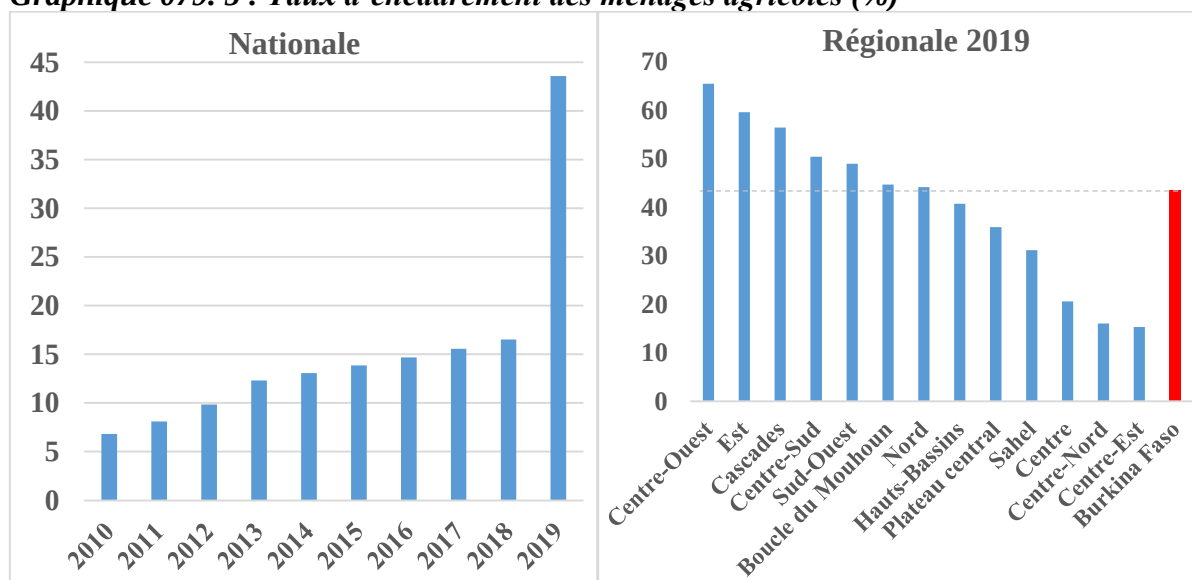
Points saillants :

- Les ménages agricoles sont de plus en plus encadrés sur les techniques de production ;
- Une performance particulière en matière d'encadrement est réalisée en 2019 en particulier Centre-Ouest, à l'Est et aux Cascades.

Commentaire

La proportion de ménages ayant bénéficié d'un encadrement ou d'un appui-conseil a évolué de façon strictement croissante sur la période 2010-2019 en partant de 7% en 2010 à 44% en 2019. Cette hausse fulgurante pourrait être mise à l'actif de l'Etat qui a équipé les Directions régionales en charge de l'agriculture en matériel roulant notamment 686 motos et 11 autres véhicules. Cela s'est plus ressenti dans les régions du Centre-Ouest, de l'Est et des Cascades qui affichent plus de 50% de taux d'encadrement chacune. Toutefois, les régions de faible niveau d'encadrement des ménages agricoles sont le Centre, le Centre-Nord et le Centre-Est qui affichent moins de 25% chacune en 2019.

Graphique 079. 5 : Taux d'encadrement des ménages agricoles (%)



Source : EPA/DGESS/MAAH

PILOTAGE ET SOUTIEN (P080)

Graphique 080. 1 : Budget alloué à l’agriculture (Milliards F CFA).....	65
Tableau 080. 1 : Effectif du personnel des programmes budgétaires (en unité).....	66
Tableau 080. 2 : Nombre d'agents d'encadrement formés au CAP-M	66

80.1. Financement du secteur agricole

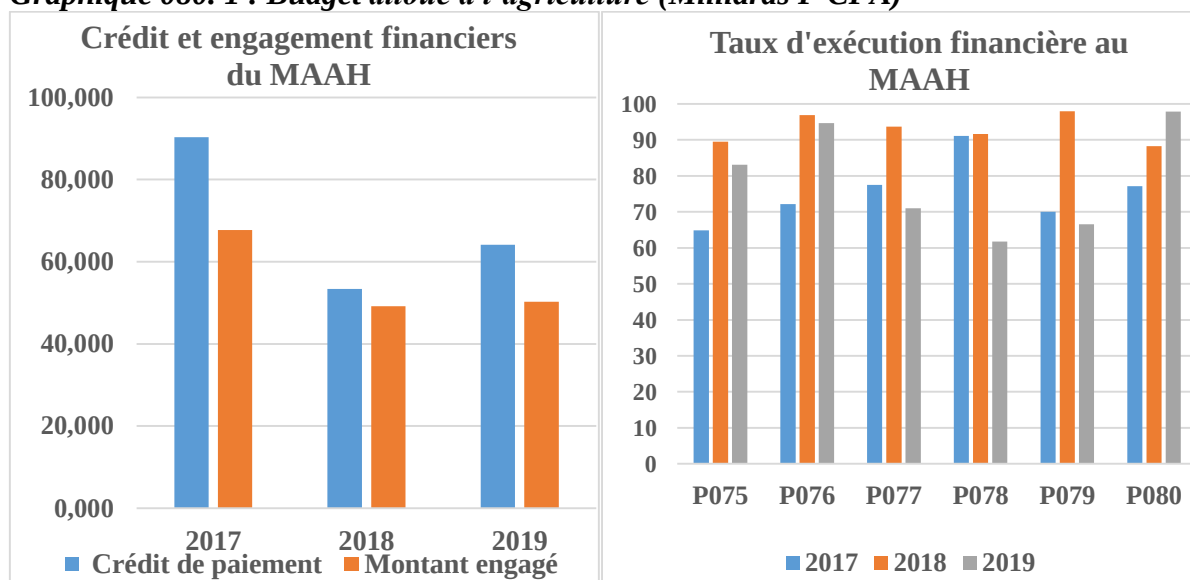
Points saillants :

- Le crédit accordé au MAAH tend à baisser depuis 2017 ;
- Les régulations budgétaires et la lourdeur administrative impactent négativement sur l'exercice budgétaire au MAAH ;
- Les programmes budgétaires 076 et 080 ont les exercices budgétaires les plus performants en 2019.

Commentaire

Entre 2017 et 2019, le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles a été crédité d'au moins 50 milliards FCFA chaque année avec le plus faible crédit obtenu en 2018. Cependant, seulement entre 75% et 93% du crédit est réellement engagé chaque année avec un taux d'exécution financière inférieur à 100% en raison probable des incessantes régulations budgétaires ainsi que les lourdeurs administratives telles que les procédures de décaissement. Toutefois en 2019, les programmes budgétaires 076 et 080 ont réalisé les taux d'exécution financière les plus élevés (au-delà de 90%) les plaçant ainsi en tête des programmes en matière de performance financière tandis que le programme 078 en est le moins performant en 2019.

Graphique 080. 1 : Budget alloué à l'agriculture (Milliards F CFA)



Source : DAF/MAAH

80.2. Ressources humaines du MAAH

Points saillants :

- La mobilité des compétences est relativement assez grande au MAAH depuis 2017 ;
- Chaque année, l'Etat recrute au moins 500 agents d'encadrement aux profils variés à former au bénéfice du monde rural.

Commentaire

Entre 2014 et 2019, le MAAH a été fort de 3 642 agents dont 1 368 admis en retraite ou en sortie temporaire. Ces agents sont répartis à travers les six (6) programmes budgétaires du ministère et les treize directions régionales en charge de l'agriculture. Par ailleurs, l'on note une sortie annuelle d'environ 200 cadres soit pour une admission en retraite soit pour une

sortie temporaire. Cette situation est défavorable au ministère et des mesures palliatives devront être systématiquement prises.

Tableau 080. 1 : Effectif du personnel des programmes budgétaires (en unité)

Produits	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Agents concours direct	225	225	195	195	93	85
Agents mesures nouvelles	275	317	116	00	80	146
Agents concours professionnel	50	65	60	60	40	47
Agents admis/retraite	127	234	10	68	60	49
Agents/sortie temporaire	121	93	38	153	215	200
Total	798	934	419	476	488	527

Source : MAAH/DRH

80.3. Offre d'encadrement et d'appui conseil

Points saillants :

- Chaque année, au moins 300 cadres sortent du CAP-Matourkou pour assurer l'appui-conseil auprès des producteurs agricoles ;
- Un contingent fort de 838 agents d'encadrement est le sang neuf injecté en 2019 pour l'encadrement des producteurs agricoles.

Commentaire

La ressource humaine formée au CAP-Matourkou pour assurer la vulgarisation des techniques et technologies agricoles entre 2017 et 2019 est forte de 1 554 âmes. Le nombre va crescendo en passant de 315 en 2017 à 838 en 2019 soit une hausse de 167% en deux ans. Cette performance traduirait la volonté réelle des décideurs d'assister les producteurs pour une agriculture plus moderne au Burkina Faso.

Tableau 080. 2 : Nombre d'agents d'encadrement formés au CAP-M

Produits	2017	2018	2019
Agents Techniques (AT) sortants	110	201	446
Techniciens Supérieurs (TS) sortants	125	151	330
Ingénieur d'Agriculture (IA) sortants	69	39	53
Conseillers d'Agriculture (CA) sortants	11	10	9
Total	315	401	838

Source : MAAH/DRH/DSEC-Rapport bilan annuel 2019

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse méthodologique d'élaboration du tableau de bord 2019

L'élaboration du tableau de bord des statistiques agricoles 2019 a nécessité l'utilisation des données sur la période 2010-2019. Plusieurs sources de données ont été mobilisées. Il s'agit principalement des données de l'EPA, du rapport de performance du MAAH, du MAFAP et du SIM-céréales.

Les données des autres indicateurs du tableau de bord 2019 proviennent de l'enquête permanente agricole. Toutefois, le plus grand nombre a nécessité une session de travail ad'hoc en vue de produire les indicateurs et d'en analyser les tendances. Bien que les moyennes pondérées soient de variance minimale, les moyennes simples ont été préférées pour les données des ménages agricoles et les indicateurs en ratio ont été estimés par le ratio des estimateurs.

La dernière étape du travail a consisté à expliquer les évidences en particulier les dérives observées à partir des analyses descriptives. Ces travaux ont permis de disposer de la version provisoire qui fut validée le 1^{er} octobre 2020 pour donner la version définitive actuelle.

Annexe 2 : Métadonnées

Indicateur	Libellé (Unité)	Variables	Formule
PIPRM	Part de l'irrigation dans la production de riz et de maïs	- Prmi : production de riz et maïs irrigué - Ptrm : production totale de riz et maïs	$PIPRM = 100 \times \frac{Prmi}{Ptrm}$
TASR	Taux d'aménagement des superficies de riz (%)	- Sar : Superficie aménagée de riz - Str : superficie totale de riz	$TASR = 100 \times \frac{Sar}{Str}$
TASM	Taux d'aménagement des superficies de maïs (%)	- Sam : Superficie aménagée de maïs - Stm : Superficie totale de maïs	$TASM = 100 \times \frac{Sam}{Stm}$
PSAF	Proportion des superficies allouées aux femmes (%)	- Sf : Superficie allouée aux femmes - St : Superficie totale nationale	$PSAF = 100 \times \frac{Sf}{St}$
PCES	Proportion des superficies sous CES/DRS dans la superficie totale (%)	- Sces : Superficie sous CES/DRS - St : Superficie totale nationale	$PCES = 100 \times \frac{Sces}{St}$
PCES*	Taux d'utilisation des différentes techniques CES/DRS (%)	- Sces* : Superficie sous CES/DRS - St* : Superficie totale nationale	$PCES * = 100 \times \frac{Sces *}{St *}$
TCBC	Taux de couverture des besoins céréaliers (%)	- Disp : Quantité de céréales disponible (kg) - Bes : Besoin national en céréales (kg)	$TCBC = 100 \times \frac{Disp}{Bes}$
TANC	Taux de non-autonomie céréalière des ménages (%)	- Na : Nombre de ménages dont la production par tête ≥ 190 kg - Nt : Nombre total de ménages	$TAC = 100 \times (1 - \frac{Na}{Nt})$

PMCE	Proportion de ménages ayant une consommation alimentaire élevée (%)	- Nmce : Nombre de ménages dont la consommation alimentaire élevée - Nt : Nombre total de ménages	$PMCE = 100 \times \frac{Nmce}{Nt}$
Pc	Proxy calorique (Kcal/per/jr)	- Ncc : Nombre de calories disponibles - Nt : Nombre total de ménages	$TAC = 100 \times \frac{Na}{Nt}$
Rv	Revenu moyen monétaire issus de la production végétale (hors coton) des ménages agricoles (Milliers de FCFA)	- Rvm : revenu végétal par ménage - N : Nombre total de ménages agricoles	$Rv = \frac{\sum_{i=1}^N Rvm}{N}$
TVA	Taux d'accroissement de la valeur ajoutée des filières agricoles (%)	Vt : valeur ajoutée de l'agriculture à l'année t Vt : valeur ajoutée de l'agriculture à l'année t-1	$TAC = 100 \times \frac{Vt - Vt - 1}{Vt - 1}$
TCC	Taux de commercialisation des céréales (%)	Qcv : Quantité de céréales vendue au cours de l'année (kg) Qcd : quantité totale de céréales produites ou en stock (kg)	$TCC = 100 \times \frac{Qcv}{Qcd}$
TCR	Taux de commercialisation des cultures de rentes (%)	Qrv : Quantité de rente vendue au cours de l'année (kg) Qrd : quantité totale de rente produites ou en stock (kg)	$TCC = 100 \times \frac{Qrv}{Qrd}$
TCV	Taux de commercialisation des autres cultures vivrières (%)	Qvv : Quantité des autres vivriers vendue au cours de l'année (kg) Qvd : quantité totale des autres vivriers produits ou en stock (kg)	$TCV = 100 \times \frac{Qvv}{Qvd}$
TAMC	Taux d'accès des ménages au crédit (%)	- Ncm : Nombre de ménages dont un membre au moins a obtenu du crédit - Nt : Nombre total de ménages	$TAC = 100 \times \frac{Ncm}{Nt}$
Rc	Rendements des céréales (kg/ha)	- Qcp : Quantité de céréales produites au cours de l'année (kg) - Scp : Superficie totale de céréales de l'année (ha)	$TCV = \frac{Qcp}{Scp}$
Dnpk	Dose nette d'utilisation du NPK (kg/ha)	- Qnpk : Quantité de NPK utilisé au cours de l'année (kg) - Snpk : Superficie totale ayant bénéficié du NPK (ha)	$TCC = \frac{Qnpk}{Snpk}$
DBNPK	Dose brute d'utilisation du NPK (kg/ha)	- Qnpk : Quantité de NPK utilisé au cours de l'année (kg) - Ste : Superficie totale exploitée (ha)	$DNFO = \frac{Qnpk}{Ste}$
DNU	Dose nette d'utilisation de l'urée (kg/ha)	- Qur : Quantité d'urée utilisé au cours de l'année (kg) - Sur : Superficie totale ayant bénéficié de l'urée (ha)	$DNU = \frac{Qur}{Sur}$
DBFO	Dose brute d'utilisation de l'urée (kg/ha)	- Qur : Quantité d'urée utilisé au cours de l'année (kg) - Ste : Superficie totale exploitée (ha)	$DNFO = \frac{Qur}{Ste}$

DBFO	Dose brute d'utilisation de la fumure organique (kg/ha)	- Qfo : Quantité de fumure organique utilisé au cours de l'année (kg) - Ste : Superficie totale exploitée (ha)	$DNFO = \frac{Qfo}{Ste}$
DNFO	Dose nette d'utilisation de la fumure organique (kg/ha)	- Qfo : Quantité de fumure organique utilisé au cours de l'année (kg) - Sfo : Superficie totale ayant bénéficié de la fumure (ha)	$DNFO = \frac{Qfo}{Sfo}$
TPC	Taux de possession de charrue (%)	- Nch : Nombre de ménages possédant au moins une charrue - Nt : Nombre total de ménages	$TPC = 100 \times \frac{Nch}{Nt}$
TLS	Taux de labour des superficies (%)	- Slab : Superficie totale labourée (ha) - St : Superficie totale exploitée (ha)	$TLS = 100 \times \frac{Slab}{St}$
TUT	Taux d'utilisation du tracteur (%)	- Strac : Superficie totale labourée au tracteur (ha) - St : Superficie totale exploitée (ha)	$TUT = 100 \times \frac{Strac}{St}$
TTS	Taux de traitement des superficies contre les fléaux (pestes, insectes, ...)	- Strait : Superficie totale traitée aux phytosanitaires (ha) - St : Superficie totale exploitée (ha)	$TTS = 100 \times \frac{Strait}{St}$
TUTV	Taux d'utilisation des technologies vulgarisées (Fumure organique, engrais, semences améliorées, CES/DRS) (%)	- Stv : Superficie totale sous technologies de vulgarisation (ha) - St : Superficie totale exploitée (ha)	$TUTV = 100 \times \frac{Stv}{St}$
TAS	Taux d'accroissement annuel des superficies des terres sécurisées avec des Attestation de possession foncière rurale (APFR) (%)	- St : Superficie exploitée à l'année t - St-1 : Superficie exploitée à l'année t-1	$TAS = 100 \times \frac{St - St - 1}{St - 1}$
CAH	Consommation apparente par Hbt (kg)	- Da : Quantité apparemment consommée (kg) - Pa : Population actuelle	$CAH = \frac{Da}{Pa}$
TBA	Budget alloué à l'agriculture (Milliards de FCFA)	- Bt : Budget allouée à l'année t - Bt-1 : Budget allouée à l'année t-1	$TBA = 100 \times \frac{Bt - Bt - 1}{Bt - 1}$
DFA	Dépenses en faveur de l'agriculture (Milliards de FCFA)	- Dt : Dépense en faveur de l'agriculture à l'année t - Dt-1 : Dépense en faveur de l'agriculture à l'année t-1	$DFA = 100 \times \frac{Dt - Dt - 1}{Dt - 1}$

Annexe 3 : Synthèse des indicateurs du PNSR II (2016-2020)

Programme 075 : Aménagements Hydro-agricoles et irrigations.

Objectifs	Indicateurs de performance	Référence		2019	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	2019		2020	2021	2022	
Objectif Stratégique : Augmenter la part des productions irriguées dans la production agricole totale	Indicateur 1 : Part des productions irriguées dans la production agricole totale	%	11,03	23	25	25	27	DGAHDI
Action 075-01 : Aménagement/réhabilitation des périmètres irrigués et des bas-fonds								DGAHDI
Objectif opérationnel : Réaliser/réhabiliter des périmètres irrigués et des bas-fonds	Indicateur 1 : Superficies des périmètres irrigués nouvellement aménagées	ha	1528	1219	2215	865	3500	DGAHDI
	Indicateur 2 : Superficies des bas-fonds nouvellement aménagées	ha	4050,35	3 480	3704	3704	4000	DGAHDI
Action 075-02 : Gestion des aménagements hydro-agricoles								DGAHDI
Objectif opérationnel : Assurer la gestion des infrastructures sur les périmètres irrigués et les bas-fonds aménagés	Indicateur 1 : Taux de mise en valeur des aménagements fonctionnels	%	95	100	100	100	100	DGAHDI
	Indicateur 2 : Proportion des superficies aménagées allouées aux femmes	%	45,94	30	30	30	30	DGAHDI
Action 075-03 : Technologies innovantes d'irrigation								DGAHDI
Objectif opérationnel : Promouvoir les techniques et équipements appropriées pour la mise en valeur optimale des aménagements	Indicateur 1 : Nombre d'équipement d'irrigation mis à la disposition des producteurs	%	27 686	60 613	65 000	65 000	65 000	DGAHDI
Action 075-04 : Petits ouvrages de mobilisation des eaux								DGAHDI
Objectif opérationnel : Accroître la disponibilité des ressources en eau à des fins agricoles	Indicateur 1 : Taux d'accroissement des petits ouvrages de mobilisation de l'eau	%	25	31	35	37	37	DGAHDI
Action 075-05 : Restauration, conservation et récupération des terres agricoles								DGAHDI
Objectif opérationnel : Assurer la durabilité de la production agricole	Indicateur 1 : Proportion des superficies sous CES/DRS dans la superficie totale	%	4,93	5	5,2	5,4	5,6	DGAHDI

Programme 076 : Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

Objectifs	Indicateurs	Référence		Prévision	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	2019	2019	2020	2021	2022	
Objectif stratégique : Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables	Indicateur 1 : Proportion des personnes vulnérables dans les provinces structurellement en insécurité alimentaire	%	12,56	10,08	9	7,5	5,5	SE-CNSA
	Indicateur 2 : Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces structurellement déficitaires	%	38,56	86	88	90	92	SE-CNSA
Action 076-01 : Coordination et animation du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles								
Objectif Opérationnel : Assurer un meilleur fonctionnement du dispositif de sécurité alimentaire et nutritionnelle	Indicateur 1 : Nombre de région ayant tenu au moins une session de l'AG des conseils régionaux de sécurité alimentaire	Nombre	2	13	13	13	13	SE-CNSA
	Indicateur 2 : Proportion des décisions de l'AG-CNSA et CT-CNSA mise en œuvre	%	60	90	95	100	100	SE-CNSA
Action 076-02 : Renforcement et gestion des stocks de sécurité alimentaire								
Objectif Opérationnel : Renforcer la capacité de réponse en cas de crise alimentaire et nutritionnelle	Indicateur 1 : Niveau effectif du SNS	Tonne	16 799,68	50 000	50 000	50 000	50 000	SE-CNSA
	Indicateur 2 : Niveau effectif du SI	Tonne	54 155,95	25 000	25 000	25 000	25 000	SONAGESS
Action 076-03 : Renforcement des capacités de résilience des ménages vulnérables								
Objectif Opérationnel : Renforcer les moyens d'existence des populations vulnérables	Indicateur 1 : Proportion des ménages vulnérables touchées par les interventions d'appui à la production	%	45,5	60	70	80	90	SE-CNSA
	Indicateur 2 : Proportion des ménages vulnérables ayant bénéficié d'opérations de soutien sous forme de cash ou de food	%	100	100	100	100	100	SE-CNSA
Action 076-04 : Prévention de la malnutrition								
Objectif Opérationnel : Améliorer l'état nutritionnel des ménages vulnérables	Indicateur 1 : Prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans	%	8,5	<5	<5	<5	<5	SE-CNSA
	Indicateur 3 : Proportion de ménages ayant une diversité alimentaire élevée	%	24,7	25	30	35	35	SE-CNSA

Programme 077 : Economie Agricole

Objectifs	Indicateurs de performance	Référence		2019	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	2019		2020	2021	2022	
Objectif Stratégique : Promouvoir le développement de l'économie agricole dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs des chaînes de valeurs des filières agricoles	Indicateur 1 : Niveau de revenu moyen monétaire issus de la production végétale (céréales, cultures de rentes hormis le coton et les autres cultures vivrières) des ménages agricoles	F CFA	232 617	256 377	266 377	276 377	198 700	DGPER
	Indicateur 2 : Nombre d'emplois créés dans le secteur agricole	Nombre	70 442	85 442	95 500	100 000	105 000	DGPER
Action 077-01 : Entrepreneuriat agricole								
Objectif opérationnel : Améliorer les performances des exploitations agricoles familiales par la création des conditions favorables à la mutation structurelle de l'agriculture	Indicateur 1 : Proportion de producteurs formés qui adoptent les techniques modernes de gestion	%	56	80	80	80	80	DGPER
	Indicateur 2 : Nombre de PME/PMI agricoles et agro-alimentaires créés	Nombre	62	40	50	60	70	DGPER
Action 077-02 : Accès aux financements et aux instruments de gestion des risques agricoles								
Objectif opérationnel : Créer un cadre incitatif à l'investissement agricole à travers la facilitation de l'accès au financement et à la gestion des risques agricoles	Indicateur 1 : Taux de couverture de la demande en crédits agricoles	%	4	5	5,5	6	8%	DGPER
	Indicateur 2 : Proportion de producteurs ayant souscrit à une police d'assurance	%	ND	ND	3	3	4	DGPER
Action 077-03 : Développement des filières agricoles								
Objectif opérationnel : Assurer l'analyse économique, financière, environnementale et sociale afin d'orienter les interventions en matière de promotion des filières agricoles	Indicateur 1 : Taux d'accroissement de la valeur ajoutée des filières agricoles	%	6,9	8,3	8,5	8,7	9	DGPER
Action 077-04 : Accès aux marchés Agricoles								
Objectif opérationnel : Contribuer à la compétitivité de l'économie nationale par la promotion de la liaison entre la production agricole et le marché en améliorant le système de distribution des produits agricoles	Indicateur 1 : Taux de commercialisation des céréales	%	27	28	31	34	36	DGPER
	Indicateur 2 : Taux de commercialisation des cultures de rentes	%	62,75	85	86	87	90	DGPER

Action 077-05 : Promotion de la transformation et de la consommation des produits agricoles nationaux								
Objectif opérationnel : Accroître le volume des produits agricoles transformés et la consommation des produits agricoles nationaux	Indicateur 1 : Proportion des unités agroalimentaires engagées dans la démarche qualité et certifiées	%	0	2	6	14	18	DGPER
	Indicateur 2 : Indice de transformation des produits agricoles	%	25	30	32	34	35	DGPER

Programme 078 : Développement durable des productions agricoles.

Objectifs	Indicateurs de performance	Référence		2019	Valeurs cibles			Responsables
		Unité de mesure	2019		2020	2021	2022	
Objectif stratégique : Contribuer à l'accroissement durable et à la diversification de l'offre des produits agricoles	Indicateur 1 : Taux de couverture des besoins céréaliers	%	88	109	117	140	140	DGPV
	Indicateur 2 : taux de croissance des rendements pour les quatre principales céréales (maïs, riz, sorgho, mil)	%	8	8	8	8	8	DGPV
Action 078-01: Intrants et équipements agricoles								DGPV
Objectif opérationnel : Accroître le niveau d'utilisation des intrants et des équipements agricoles de qualité pour la production	Indicateur 1 : Dose brute d'utilisation des engrais	Kg/ha	54	65	68	72	75	DGPV
	Indicateur 2 : Taux d'utilisation des équipements agricoles	%	73	75	78	80	80	DGPV
Action 078-02 : Protection des Végétaux et conditionnement des produits agricoles								DGPV
Objectif opérationnel : Protéger les productions agricoles contre les fléaux et autres nuisibles	Indicateur 1 : Proportion des pertes de production céréalière dues aux fléaux et autres nuisibles dans la production totale	%	3	2	1	1	1	DGPV
	Indicateur 2 : Taux des superficies traitées contre les fléaux	%	79,13	100	100	100	100	DGPV

Action 078-03 : Recherche-développement, vulgarisation et appui conseil agricoles								DGPV
Objectif opérationnel : Améliorer le niveau d'adoption des technologies vulgarisées	Indicateur 1 : Taux d'utilisation des technologies vulgarisées (Fumure organique, engrais, semences améliorées, CES/DRS)	%	49,77	58	60	61	62	DGPV
Action 078-04 : Diversification de la production agricole								DGPV
Objectif opérationnel : Promouvoir la diversification des productions agricoles	Indicateur 1 : Indice de diversification des productions agricoles	Unité	0,86	0,9	0,92	0,92	0,92	DGPV
Action 078-05 : Connaissance des sols								BUNASOL
Objectif opérationnel : Mettre en place des instruments de capitalisation des connaissances sur les sols et leur fertilité	Indicateur 1 : Taux de couverture pédologique du Burkina	%	94 (échelle 1/100 000)	100 (échelle 1/100 000)	25 (échelle 1/50 000)	25 (échelle 1/50 000)	25 (échelle 1/50 000)	BUNASOL

Programme 079 : Sécurisation foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural

Objectifs	Indicateurs de performance	Référence		2019	Valeurs Cibles			Responsable
		Unité de mesure	2019		2020	2021	2022	
Objectif stratégique : Contribuer à la sécurisation foncière, à l'organisation et à la formation professionnelle des producteurs	Indicateur 1 : Taux d'accroissement annuel des superficies des terres sécurisées avec des Attestation de possession foncière rurale (APFR)	%	100	66,67	50	33,33	25	DGFOMR
	Indicateur 2 : Proportion des organisations des Producteurs immatriculées dans le registre des sociétés coopératives	%	1,5	30	45	55	65	DGFOMR
Action 079-01 : Organisation et gouvernance des OP et des CRA								DGFOMR
Objectif opérationnel : Organiser et renforcer les capacités des organisations des producteurs	Indicateur 1 : Nombre d'interprofessions reconnus	Nombre	3	5	4	3	10	DGFOMR
	Indicateur 2 : Proportion des cadres de concertations tenus par les CRA et des Interprofessions	%	82	90	95	100	100	DGFOMR

Action 079-02 : Formation professionnelle des acteurs agricoles								DGFOMR
Objectif opérationnel : Accroître l'accès des acteurs du monde rural à la formation professionnelle agricole	Indicateur 1 : Nombre de producteurs formés	Producteurs formés	2 297	3 100	3 650	4 200	4 700	DGFOMR
	Indicateur 2 : Nombre d'agents formés/recyclés	Agent formés	938	937	1 200	1 200	-	CAP-MARTOURKOU
Action 079-03 : Sécurisation foncière en milieu rural								DGFOMR
Objectif opérationnel : Assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des différends fonciers	Indicateur 1 : Proportion des villages ayant mis en place les structures de gestion foncière rurale	%	4,98	11,23	16,85	16,52	14,67	DGFOMR
	Indicateur 2 : Proportion des actes fonciers délivrés (APFR) sur les demandes d'actes	%	32,36	60	75	85	100	DGFOMR

Programme 080 : Pilotage et soutien

Objectifs	Indicateurs	Référence		2019	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	2019		2020	2021	2022	
Objectif stratégique : Assurer l'efficacité et l'efficience de l'intervention du département ministériel	Indicateur 1 : Taux d'exécution physique global des programmes budgétaires	%	66,2	80	90	100	100	DGESS
Action 080-01: Pilotage et soutien des actions du ministère								Cabinet
Objectif Opérationnel : Améliorer le pilotage des activités du ministère	Indicateur 1 : Taux d'exécution physique du programme pilotage et soutien	%	87,6	90	95	100	100	Cabinet

Action 080-02 : Gestion des ressources matérielles et financières								DAF
Objectif Opérationnel : Assurer une gestion optimale des ressources financières et matérielles	Indicateur 1 : Taux d'exécution financière des programmes budgétaires	%	92,1	100	100	100	100	DAF
	Indicateur 2 : Part des dépenses d'investissements dans les dépenses publiques pour l'agriculture	%	89,31	85	85	85	85	DAF
Action 080-03 : Gestion des ressources humaines								DRH
Objectif Opérationnel : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines du ministère	Indicateur 1 : Taux de satisfaction en besoins de personnels des programmes	%	90	90	90	90	90	DRH
	Indicateur 2 : Proportion des dossiers traités	%	90	90	90	90	90	DRH
Action 080-04 : Gestion des marchés publics								DMP
Objectif Opérationnel : Assurer une gestion efficace et efficiente des marchés publics	Indicateur 1 : Taux d'exécution des plans de passation des marchés	%	66,07	80	90	95	100	DMP
	Indicateur 2 : Taux d'exécution des plans de passation des marchés selon la procédure de droit commun	%	11,7	15	15	15	15	DMP
Action 080-05 : Planification et suivi évaluation								DGESS
Objectif Opérationnel : Améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la performance des programmes du ministère	Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités de planification et de suivi-évaluation des actions du MAAH	%	54,7	90	95	100	100	DGESS
	Indicateur 2 : Proportion des cadres de concertation et de planification fonctionnels	%	100	100	100	100	100	DGESS
Action 080-06: Capitalisation des données statistiques								DGESS
Objectif Opérationnel : Collecter et traiter les données statistiques	Indicateur 1 : Taux de renseignement des indicateurs de performance du MAAH	%	63,9	90	95	100	100	DGESS

Action 080-07: Gestion des systèmes d'information								DSI
Objectif Opérationnel : Assurer une meilleure gestion du système d'information	Indicateur 1 : Taux de satisfaction dans les délais requis des besoins en maintenance du système informatique et d'assistance aux utilisateurs	%	100	100	100	100	100	DSI
	Indicateur 2 : Taux de couverture des fonctions métiers du MAAH par le système informatique	%	100	100	100	100	100	DSI
Action 080-08: Gestion de la documentation et des archives								DAD
Objectif Opérationnel : Mettre à la disposition des usagers des documents actualisés sur la production agricole	Indicateur 1 : Taux de satisfaction des usagers du MAAH en termes de consultation de documents	%	100	100	100	100	100	DAD
Action 080-09: Coordination des politiques sectorielles agricoles								SP/CPSA
Objectif Opérationnel : Assurer le suivi et la coordination des politiques du secteur rural	Indicateur 1 : Niveau de cohérence des interventions du secteur avec les politiques sectorielles	%	ND	100	100	100	100	SP/CPSA

BIBLIOGRAPHIE

- [1] 3^{ème} mission conjointe SAP-GTP de suivi de la campagne agropastorale 2010-2011 et de la situation alimentaire et nutritionnelle, DGPER/MAHRH, octobre 2010
- [2] Annuaire des prix des produits agricoles 2018, SONAGESS, août 2019 ;
- [3] Annuaire statistique 2019, INSD, novembre 2019 ;
- [4] Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II), 2016-2020, avril 2019 ;
- [5] Guide de Formation en Technique de Microdose, PAPSA, août 2015 ;
- [6] Rapport de synthèse CPSA, DGESS/MAAH, 2015 ;
- [7] Rapport de synthèse CPSA, DGESS/MAAH, 2018 ;
- [8] Rapport de synthèse CPSA, DGESS/MAHRH, 2011 ;
- [9] Rapports Résultat définitif campagne agricole 2010-2019 ;
- [10] Rapports Missions conjointes 2010-2019.

.

Sites Web du MAAH : www.agriculture.bf

Site Web du Fewsnnet : https://earlywarning.usgs.gov/fews/ewx_lite/index.html?region=af